

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

15 DÉCEMBRE 2004

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2004

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MATIN	5
1 Excusés	5
2 Conseil interparlementaire consultatif du Benelux	5
3 Composition des commissions	5
4 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Écureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les hautes écoles, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française – Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2003 transmise par la Cour des comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État	5
4.1 Poursuite de la discussion générale conjointe	5
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	31
1 Excusés	31
2 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Écureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les hautes écoles, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française – Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2003 transmise par la Cour des comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État	31
2.1 Poursuite de la discussion générale conjointe	31
3 Projet de budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2005	50
3.1 Discussion	50
3.2 Examen des littéras	50
4 Proposition de décret modifiant le décret du 20 juin 2002 relatif au contrôle des communications des membres du gouvernement en vue d'élargir le contrôle aux communications de la présidence du parlement de la Communauté française	50
4.1 Discussion générale	50
4.2 Examen et vote des articles	51

5	Proposition de résolution relative à la gratuité des musées	51
5.1	Discussion	51
6	Rapport d'activités du CGRI pour l'année 2003 – Rapport présenté au nom de la commission des Relations internationales et des Questions européennes	52
7	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Écureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les hautes écoles, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française – Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2003 transmise par la Cour des comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État	52
7.1	Poursuite de la discussion générale conjointe	52
8	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005	59
8.1	Examen et vote des articles	59
9	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005	60
9.1	Examen des articles et votes réservés	60
10	Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Écureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les hautes écoles, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française	60
10.1	Examen des articles et votes réservés	60
11	Prise en considération d'une proposition de décret	60
12	Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005	61
12.1	Vote nominatif sur l'ensemble	61
13	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005	61
13.1	Votes réservés	61
13.2	Vote nominatif sur l'ensemble	62
14	Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Écureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les hautes écoles, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française	63
14.1	Votes réservés	63

14.2	Vote nominatif sur l'ensemble	64
15	Projet de budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2005	64
15.1	Vote sur l'ensemble par assis et levé	64
16	Proposition de décret modifiant le décret du 20 juin 2002 relatif au contrôle des communications des membres du gouvernement en vue d'élargir le contrôle aux communications de la présidence du parlement de la Communauté française	64
16.1	Vote nominatif sur l'ensemble	64
17	Proposition de résolution relative à la gratuité des musées	65
17.1	Vote nominatif sur l'ensemble	65
18	Voeux	65
19	Vote sur le projet de motion déposé par M. Walry et Mme Corbisier-Hagon en conclusion des interpellations jointes de Mmes Françoise Bertieaux et Anne-Marie Corbisier-Hagon et de MM. Marcel Cheron et Léon Walry à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, concernant « le dossier de rénovation de son cabinet »	66
19.1	Vote nominatif	66
	ANNEXE 1 : PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 20 JUIN 2002 RELATIF AU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT EN VUE D'ÉLARGIR LE CONTRÔLE AUX COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENCE DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	68
	ANNEXE 2 : PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À LA GRATUITÉ DES MUSÉES	69
	ANNEXE 3 : PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2005	70

SÉANCE DU MATIN

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-FRANÇOIS ISTASSE, PRÉSIDENT

au compte rendu de la présente séance. (*Assentiment*)

La séance est ouverte à 10 h 05 min.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Excusés

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : M. Etienne, retenu par d'autres devoirs, et MM. Calet et Gennen, pour raisons de santé.

2 Conseil interparlementaire consultatif du Benelux

M. le président. – Après accord entre les présidents d'assemblées et par dérogation de l'article 11, §2 du règlement du parlement, qui prévoit que « *les nominations auxquelles le Conseil est appelé à procéder parmi ses membres se font à la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus* », il est proposé que le parlement désigne deux membres effectifs et deux membres suppléants au sein de la délégation belge auprès du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux. Pour notre assemblée, les membres sont désignés par le groupe PS. Il s'agit de Mme Jamouille et M. Collignon, en tant que membres effectifs, et de M. Dehu et de Mme Simonis, en tant que membres suppléants. (*Assentiment*)

3 Composition des commissions

M. le président. – Les chefs de groupe m'ont communiqué la liste des membres composant les commissions suivantes : commission de Coopération avec les Régions, commission de Coopération avec les Communautés, commission de la Coopération et de Concertation avec l'assemblée de la Commission communautaire française de Bruxelles, commission des Poursuites, ainsi que celle du comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. La liste figurera en annexe

4 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Écureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les hautes écoles, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française – Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2003 transmise par la Cour des comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État

4.1 Poursuite de la discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe des projets de décret relatifs au budget.

La parole est à Mme Cornet.

Mme Véronique Cornet (MR). – En montant à cette tribune, je souhaite vous faire part de quelques réflexions relatives à l'Office de la Naissance et de l'Enfance et non de « l'Office National de l'Enfance » comme le présume encore Mme Fonck. Il y a plus de vingt ans que l'organisme n'est plus national mais communautaire.

Mme Fonck n'est pas là mais vous lui direz que nous nous réjouissons de l'augmentation substantielle des moyens consacrés à l'enfance dans

notre Communauté française. De nombreux projets ont été initiés ces dernières années, grâce notamment aux nouvelles perspectives ouvertes par le refinancement. D'après la déclaration de politique communautaire, l'essentiel de la politique de la ministre consistera à poursuivre, amplifier, et corriger si nécessaire, les réformes entamées par le précédent gouvernement. Ne pas faire table rase du passé quand cela ne se justifie pas, est en soi judicieux. Nous veillerons d'ailleurs scrupuleusement que ce soit respecté.

À cet égard, il nous paraît absolument capital que Mme la ministre examine de près l'application des arrêtés relatifs aux milieux d'accueil et aux consultations. Le premier, entré en vigueur le 1er juillet 2003, mérite sans doute quelques aménagements et adaptations qui tiennent compte des premiers effets des règles appliquées sur le terrain. Quant à la réforme des consultations, normalement en vigueur depuis le 1er septembre 2004, il faudra l'accompagner des moyens et outils qui permettent sa mise en œuvre pleine et entière, au niveau des communes notamment.

Au-delà de ces deux arrêtés, il est deux décrets qui méritent également notre vigilance tant ils sont indispensables pour de nombreuses familles à la recherche de solutions utiles et profitables à leurs enfants en âge d'aller à l'école. Il s'agit des décrets relatifs à l'accueil extrascolaire et aux écoles de devoirs. À l'heure où l'on parle beaucoup de la difficulté qu'éprouvent certains parents à assumer leur rôle éducatif, il est de notre devoir de répondre à leurs attentes et à leurs besoins. Cependant, je ne songe pas à une assistance parentale, que certains voudraient encourager et qui reviendrait à déconsidérer les parents en les déresponsabilisant de leur rôle de père et de mère, mais je pense plutôt à un accompagnement de l'enfant hors de l'école, notamment lorsque les parents sont encore au travail et que l'enfant doit faire ses devoirs, apprendre ses leçons ou qu'il est amené plus simplement à s'épanouir grâce à des activités ludiques, récréatives, sportives, culturelles, où la dimension d'apprentissage et de valorisation de l'enfant et de ses compétences est la référence.

Pour l'accueil extra-scolaire, il est indispensable de faire un premier état des lieux des nombreuses expériences en cours depuis le décret. Cette évaluation ne doit pas se faire de l'extérieur, dans le confort de nos bureaux, il faut solliciter l'avis des coordinateurs et des communes sur les facilités et les obstacles rencontrés dans le quotidien. Mme la ministre s'est engagée dans ce sens en commission. Elle devra s'y tenir.

Quant au décret relatif à la reconnaissance et

au soutien des écoles de devoirs, il mérite une vigilance de tous les instants car il constitue un instrument prioritaire au service des milieux les moins favorisés. Les enfants dont les parents ne peuvent suivre la scolarité doivent être les premiers bénéficiaires de ce type d'école. L'apprentissage de la citoyenneté passe évidemment par un renforcement des connaissances et des acquis de base. Ces écoles de devoirs doivent y contribuer.

Ma petite exégèse sur les différentes missions qui relèvent de votre compétence, s'inscrit dans le contexte du budget de 2005. Je ne voudrais pas passer sous silence certaines considérations qui méritent quelques explications.

Le 22 novembre 2004, l'ONE a pris connaissance d'une série de modifications de son budget décidées par le gouvernement de la Communauté française. Si une augmentation des moyens PACA a été constatée avec satisfaction, ce n'est pas le cas de la provision pour le statut social des accueillantes puisque l'ONE avait prévu 2,5 millions et que seuls 2,25 millions leur sont consacrés. Alors que ce gouvernement veut créer 1 300 places supplémentaires en 2005, il est gênant de constater que l'on ne donne pas à l'ONE les moyens d'aider les nouvelles accueillantes à s'installer. À cet égard, je suivrai de près le respect de l'engagement de la ministre à soutenir les accueillantes indépendantes.

Les accords intersectoriels prévoient entre autres une augmentation forfaitaire de 1 % de l'ensemble des échelles barémiques pour un montant de 435 000 euros; les syndicats attendent l'entrée en vigueur de cette mesure au 1er janvier 2005 alors que le gouvernement ne l'a pas budgétée, considérant que cette mesure ne serait appliquée qu'au 1er décembre 2005. Comment devons-nous analyser cette situation? Entre le 1er janvier et le 1er décembre s'écoulent onze mois qui peuvent faire le bonheur de votre budget et le malheur de ceux qui, légitimement, attendent cette revalorisation.

Une série d'autres postes connaissent également des modifications négatives : formation des administrateurs, journée des bénévoles, mandat de rang 15, frais de parking et de mission. Cette liste n'est pas exhaustive. Peut-être ces diminutions ont-elles une cause objective? Vous nous pardonneriez de ne pas les applaudir des deux mains, en effet, c'est parce que nous les avons réclamés à cor et à cri que nous avons obtenu les chiffres concernant l'ONE. Néanmoins, ils nous sont parvenus sans aucune explication ni annexe qui nous auraient permis d'analyser les décisions prises. Nous avons donc l'intention d'examiner

ces chiffres en profondeur lorsque nous pourrons prendre connaissance des documents que nous avons réclamés et qui nous ont été promis.

La diminution totale des moyens s'élève à 1,16 million d'euros par rapport à la demande de l'Office. C'est sans doute ce genre de constat qui justifie le souci exprimé par Mme Fonck quant à la hauteur des moyens accordés par le gouvernement de la Communauté française pour l'exercice de ses compétences. Une fois de plus, le contrat de gestion n'est pas honoré complètement et loyalement par le gouvernement, ce qui pourrait amener l'ONE à dénoncer le non-respect du contrat. Bienveillant, l'Office n'a pas choisi cette voie et préfère remplir ses missions en recourant notamment à ses maigres marges de manœuvre.

Dans un contexte où le ministre du Budget pousse les organismes d'intérêt public, dont l'ONE fait partie, dans leurs derniers retranchements dans l'utilisation de leurs réserves, dans un contexte où le fonctionnement de l'ETNIC et ses collaborations avec les administrations et les organismes d'intérêt public sont décriés de toutes parts, dans un contexte où la réforme des consultations semble mal passer sur le terrain parce que très mal portée et très mal valorisée, dans un contexte où s'installent les nouveaux comités subrégionaux de l'ONE, essentiels parce qu'ils ont un rôle majeur dans le cadre de la décentralisation de l'Office, la vigilance du groupe MR sera à la hauteur des inquiétudes manifestées dans mon intervention.

M. le président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Maurice Bayenet (PS). – Monsieur le président, madame la ministre, permettez-moi tout d'abord de remercier M. Claude Eerdekens qui a accepté de remplacer au pied levé, lors du débat budgétaire en commission, Mme la ministre-présidente qui avait quelques problèmes de santé. Il a ainsi permis à la commission de poursuivre ses travaux normalement et de les terminer dans les délais. J'espère, madame la ministre, que vous lui transmettez mes remerciements.

Je voudrais en préambule féliciter le gouvernement de la Communauté française... (*Interruption de M. Destexhe.*)

Il en faut au moins un. Mais je sortirai des problèmes périphériques pour m'attacher à l'essentiel. C'est l'ancien enseignant qui va s'exprimer sur la continuité de la politique du gouvernement précédent. J'ose espérer que vous ne critiquerez pas celui-là.

M. Alain Destexhe (MR). – Vous étiez professeur de mathématiques ?

M. Maurice Bayenet (PS). – Je vais parler de la mathématique.

M. Alain Destexhe (MR). – Vous allez parler de l'enquête PISA ?

M. Maurice Bayenet (PS). – Oui.

Bravo pour la rigueur du travail du gouvernement de la Communauté française, bravo pour la rigueur dans l'élaboration du budget de 2005, exercice périlleux s'il en est !

En ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement obligatoire, je me dois de souligner le respect des engagements pris lors de la défunte législature : respect des engagements pour l'application du décret dit de la Saint-Boniface ; respect des engagements pour la poursuite partielle prévue du Plan d'action pour la charte d'avenir ; respect des engagements pour la mise en œuvre du protocole d'accord signé récemment entre le gouvernement de la Communauté française et les syndicats.

Ensuite et surtout, je souhaite mettre l'accent sur le financement des premières priorités du contrat stratégique pour l'éducation, contrat stratégique annoncé dans la déclaration de politique communautaire à l'aube de cette nouvelle législature.

Toutefois, un budget reste et restera toujours un catalogue d'initiatives, catalogue qui ne prend son sens que dans la perspective de la volonté de son accomplissement. C'est sous cet angle que je voudrais placer mon intervention sur l'enseignement obligatoire et souligner les accents nouveaux dans la poursuite des politiques du gouvernement précédent.

Le monde scolaire compte une multitude d'acteurs qui oeuvrent au bon fonctionnement, à la cohérence et surtout à l'efficacité de notre système éducatif : je citerai, de manière sans doute non exhaustive et sans ordre hiérarchique, le gouvernement, les pouvoirs organisateurs, les directions d'écoles, les enseignants, les syndicats, les associations de parents... Mais l'élément clé autour duquel s'est bâtie l'école, l'élément sans lequel mon intervention n'aurait aucun sens, l'élément qui doit être au centre de nos préoccupations, cet élément fondamental, n'est-ce pas l'élève ? N'est-ce pas son éducation, son éducation par son cheminement scolaire, son éducation par son comportement à l'école, son éducation par son attitude face aux apprentissages, son épanouissement et la réussite de son projet de vie, bref son éducation et son épanouissement que doivent traduire les intentions financières ?

Premièrement, l'augmentation des moyens de

fonctionnement est substantielle, c'est la conséquence du décret de la Saint-Boniface. Cette augmentation est vraiment la bienvenue mais il conviendra de s'assurer que tous les pouvoirs organisateurs en feront l'usage le plus propre à l'amélioration des conditions d'apprentissage.

Deuxièmement, des moyens supplémentaires sont consacrés aux bâtiments scolaires. Ils devront être bien ciblés tant il est vrai que le cadre de l'apprentissage influe sur la motivation des élèves. Il conviendra bien évidemment de dégager des solutions structurelles tant les besoins sont importants mais je crois qu'une piste est déjà à l'étude pour assurer le financement de cette priorité. Nous nous félicitons évidemment de la fusion des politiques des travaux de première nécessité et des programmes d'urgence. Il serait peut-être heureux, au cours de cette législature, de revoir le fonctionnement des sociétés publiques de gestion des bâtiments scolaires. Le temps est venu, me semble-t-il, à l'occasion des dix ans d'expérience des SPABS, créées pour aider le refinancement de la Communauté Wallonie-Bruxelles, de réexaminer leur fonctionnement et, surtout, les lourdeurs nouvelles qu'ils ont introduites dans la politique des bâtiments scolaires.

Troisièmement, il y a des adaptations barémiques légitimes des enseignants. Les enseignants d'aujourd'hui en ont besoin pour retrouver confiance dans leur fonction. Le traitement de l'instituteur sera aligné sur celui du régent, dans l'attente espérée de l'alignement des traitements de tous les enseignants. Enfin, on peut espérer voir disparaître cet archaïsme qui lie le traitement au niveau d'études de l'enseignant.

Quatrièmement, le protocole d'accord du 7 avril 2004 sera mis en œuvre. Ce protocole permet le renforcement de l'aide administrative aux directeurs de l'enseignement fondamental. Ce projet doit contribuer à les libérer de l'administration pour renforcer leur action pédagogique sur le terrain, pour renforcer les liens de proximité qui les unissent aux élèves fréquentant leurs établissements.

J'aborderai maintenant les objectifs du plan d'action pour la charte d'avenir.

On poursuit le développement des cyber-écoles, outils indispensables et incontournables d'une intégration professionnelle réussie. On poursuit les activités de psychomotricité, vecteur important du développement harmonieux de l'enfant. Ces activités seront-elles amplifiées? Pourquoi ne pas également envisager l'introduction de la logopédie bien nécessaire à certains enfants? Nous savons tous pourquoi la psychomotricité a

été introduite dans l'enseignement maternel. Le gouvernement précédent avec son parlement voulait régler le problème de l'écart entre les prestations hebdomadaires des enseignants du maternel, 26 heures, et les 28 heures de présence des élèves à l'école.

Ne serait-ce pas le moment d'évaluer la portée de l'introduction de la psychomotricité dans l'enseignement maternel? Ne serait-il pas opportun aussi de donner plus d'autonomie à l'école dans le choix entre logopédie ou psychomotricité?

L'équipement de l'enseignement technique et professionnel se poursuit. En effet, l'étudiant qui a fait le choix d'études technologiques doit pouvoir bénéficier d'outils aussi performants lors de son apprentissage que ceux qu'il manipulera dans sa vie professionnelle future. Je voudrais ici souligner l'effort consenti par la Région wallonne dans le cadre de ce rééquipement et inciter d'autres instances à participer à ce financement. Je pense notamment aux obligations du secteur privé. Le monde de l'entreprise ne peut exiger de l'école qu'elle assure seule l'équipement le plus perfectionné.

La lutte contre la violence scolaire, la protection de nos élèves les plus faibles sont, elles aussi, au cœur de nos préoccupations. Souvenons-nous toutefois que ces phénomènes sont le reflet d'une violence globale de la société. Je suis convaincu que c'est là que le fer doit être porté.

J'en viens au financement de la mise en œuvre progressive des priorités du contrat stratégique pour l'éducation. Mon intervention centrée sur l'élève ou l'étudiant prend ici toute sa dimension. J'insiste particulièrement sur l'encadrement de l'enseignement maternel et des deux premières années de l'enseignement primaire. La remédiation immédiate aux situations de décrochage scolaire doit être accrue. Les psychologues du développement ont en effet montré que la personnalité de l'enfant est déterminée à sept ans. Cette mesure constituera un gage de réduction probante des inégalités qui minent notre enseignement, une des causes essentielles des mauvais résultats de l'enquête PISA.

Je vous invite aussi à réfléchir à l'abondance des réformes pédagogiques. Mon expérience de directeur d'école m'a conduit à penser que « tant vaut le maître, tant vaut la méthode ». Ainsi, la valorisation des manuels scolaires et des outils pédagogiques ne restera plus un vain mot et offrira à tous nos élèves – et j'insiste sur ce « tous » – des référents sérieux et éprouvés tels qu'on en trouve dans les systèmes éducatifs plus performants.

Le redéploiement des missions des CPMS et l'articulation de leur action avec les outils dont disposent les organismes d'intérêt public compétents en matière d'emploi devraient recadrer une véritable orientation scolaire. Celle-ci a trop longtemps été négligée. Le système a fait basculer trop d'étudiants vers des filières qui ne correspondaient pas à leur véritable projet de vie. Nous avons assisté à de trop nombreux décrochages scolaires synonymes de retard, de dégoût et d'abandon.

Ce constat nous enjoint à augmenter les moyens alloués à la commission de pilotage en vue de constituer une base de données statistiques. Nous pourrions ainsi suivre plus efficacement le parcours des élèves, développer des évaluations externes et formatives régulières, et adopter nos stratégies de remédiation à la réalité.

Ce pilotage définira les corrections pédagogiques ou méthodologiques nécessaires au maintien du bon cap vers la réussite. Comme Philippe Busquin le disait souvent, il faut user de petits leviers pour progresser. Nous sommes sur la bonne voie. Ces mesures seront sans aucun doute mises en œuvre au plus tôt pour le bien de nos enfants. Parmi les priorités futures du contrat stratégique pour l'enseignement figurera le renforcement des apprentissages de base. Mon groupe déposera prochainement une proposition qui me tient particulièrement à cœur sur la problématique de l'enseignement des mathématiques dans le fondamental. Je voudrais d'ailleurs être rapporteur de cette proposition, en fonction de l'article 35*bis* de notre règlement. Figureront également la revalorisation des filières qualifiantes et la poursuite d'une véritable hétérogénéité dans les classes, autrement dit la remédiation significative des faiblesses de nos élèves tant décriées sur le plan international.

En ce qui concerne la petite école rurale, je souhaiterais, ainsi que les quatre partis qui en ont exprimé le souhait, que nous nous penchions, ici et à Namur, sur la problématique du décret des transports scolaires qui entraîne déjà la fermeture de nos petites écoles de village.

Compte tenu de cela, je ne peux, à l'instar de mes collègues du groupe socialiste, qu'adhérer au projet de budget qui nous est soumis par le gouvernement.

M. le président. – Ainsi que je l'ai signalé à Mme Bertieaux, c'est en commission qu'il faut introduire la proposition d'application de l'article 35*bis*.

La parole est à M. Di Antonio.

M. Carlo Di Antonio (cdH). – Monsieur le président, les artistes et le monde culturel viennent

de vivre une législature difficile. La période 1999-2004 restera celle d'une politique culturelle pour le moins débridée et agitée. Elle a été marquée par le partage des compétences sur la culture entre deux portefeuilles, la succession des ministres, le manque de moyens financiers, l'utilisation contestée des moyens existants, le fonctionnement contesté de certaines commissions consultatives, l'absence d'un vrai projet culturel pour notre Communauté. Ces dernières années, les ministres successifs ont beaucoup rencontré, parlé et promis. Ils en sont malheureusement restés à ce stade, au grand désespoir des artistes, du monde de la culture, mais aussi des citoyens, légitimement demandeurs d'une culture plus accessible à tous et partout.

Certes, quelques projets ont été mis en œuvre. Ils firent l'objet de controverses quant à leur utilité ou à la pertinence de leur affecter des moyens financiers. Cette précédente législature a notamment connu l'avènement des pôles d'excellence de M. Ducarme ou de ses amis. Rappelons aussi la création onéreuse du théâtre d'Avignon, projet discutable dès le départ, mais qu'il nous incombe maintenant d'assumer et de rentabiliser, pour que nos artistes puissent en retirer un avantage sur le marché culturel français et méditerranéen.

La mise en œuvre du décret sur les arts de la scène a fait l'objet de nombreuses discussions. Il n'est toujours pas appliqué à l'heure actuelle. Ajoutons encore l'absence d'avancées concrètes au niveau fédéral sur le statut social et fiscal des artistes, des agents et des producteurs. Tout cela n'a évidemment pas amélioré la situation du secteur culturel. Les acteurs culturels ont également déploré les nombreux effets d'annonce des multiples et éphémères ministres en charge de la culture. Epinglons parmi ceux-ci M. Hasquin qui estimait avoir son mot à dire sur chacun des dossiers.

Comment aurait-il été possible de développer une politique cohérente avec tant d'acteurs en si peu de temps? Tout cela a plus relevé du vaudeville, avec des promesses non tenues, des portes qui claquent, des gens qui disparaissent de la scène après une brève apparition, semant le trouble parmi les opérateurs culturels, qui ont dû à chaque fois repartir de zéro avec de nouveaux interlocuteurs. Vous comprendrez dès lors qu'après cette période agitée, nous soyons aujourd'hui réunis pour un rendez-vous que le monde culturel attend avec beaucoup d'espoir et d'inquiétude à la fois.

Les artistes sont conscients des contraintes qui pèsent sur notre économie et sur le budget de la Communauté française. Ils ne nous jugeront pas

seulement à l'aune du seul taux de croissance annuel des budgets disponibles, mais aussi et surtout à l'aune de la ligne politique et de l'ambition collective que nous avons pour la culture. Ce budget doit donc être la première étape d'une démarche à moyen et long termes, laquelle exige de la clairvoyance, du courage, de la volonté et beaucoup d'enthousiasme. Je suis convaincu que le surplus de vitalité que nous pouvons et devons insuffler à notre culture, à nos artistes et à nos créateurs sont des atouts importants pour le développement et pour l'avenir de notre Communauté. Répartir et attribuer des subsides ne suffisent pas. Protéger sans évaluer des institutions sur la défensive ne suffit pas davantage, pas plus que répondre au coup par coup aux appels au secours de structures en difficulté.

Madame la ministre, en juin dernier, le cdH écrivait : « Ce qu'il faut aujourd'hui pour la culture, c'est une vision politique à long terme qui ne soit pas sans cesse remise en question. Ce qu'il faut aujourd'hui pour la culture, c'est la dépolitiser. Ce qu'il faut pour la culture, c'est un seul ministre présent et à l'écoute, au moins pour une législature. Ce qu'il faut pour la culture, c'est davantage de moyens répartis objectivement, en concertation avec les acteurs culturels. Ce qu'il faut, c'est l'abandon du saupoudrage sous-régionaliste et électoraliste. Ce qu'il faut, c'est un lieu de débat démocratique pour déterminer une vraie politique culturelle cohérente. »

À la lecture de ce premier budget, le cdH peut-il être satisfait ? Les exigences que je viens de rappeler et qui sont reprises dans la DPC sont-elles rencontrées ou en voie de l'être ?

Tout d'abord, une évidence : je dois constater que nous avons pour l'ensemble des compétences une seule ministre de la Culture qui sera, je l'espère, en place pour cinq ans. C'est déjà un gage de stabilité pour le secteur. Pour ce qui est de l'évaluation, de la dépolitisation, de l'objectivation, de l'abandon du sous-localisme et du clientélisme, nous ne pouvons pas encore tirer de conclusions. Nous pourrions véritablement vous juger, madame, à travers l'utilisation très concrète du budget que nous voterons ce soir, ligne par ligne, par allocation budgétaire et poste par poste. Nous attendons dès lors la plus grande transparence et l'objectivation claire de toutes les décisions que vous prendrez à l'intérieur des divisions organiques et des allocations budgétaires telles que définies aujourd'hui. Sur ces thèmes, les états généraux qui s'ouvrent dans quelques jours devraient aussi contribuer à nous éclairer et à mettre en place des mécanismes structurels, de manière à empêcher toute dérive.

Par ailleurs, j'aimerais formuler une remarque sur le budget en général. Je suis étonné de la faiblesse des programmes justificatifs, tant à la Communauté française qu'à la Région wallonne. J'estime qu'il est difficile d'y voir clair et qu'il faudrait, à l'avenir, disposer de programmes justificatifs beaucoup plus détaillés et pointus et de davantage de temps pour étudier ces budgets.

Quant à vos choix budgétaires pour l'année 2005, qualifions-les de transitoires, puisqu'il semble évident que vous attendez les résultats des états généraux avant de définir votre action. À travers le débat que nous avons eu en commission, je dois vous avouer que j'ai surtout retenu dans votre chef que l'élaboration d'un budget est une question de priorités, ce qui implique nécessairement des sacrifices et des choix. Vous avez répété cette phrase à de nombreuses reprises. Si cet état d'esprit est parfaitement compréhensible, vous me permettrez d'ajouter que la priorité des uns n'est pas celle des autres. Sur la base de ce principe, je souhaiterais avant tout, et avant d'en venir à des points plus positifs, mettre en avant l'une ou l'autre inquiétude.

J'évoquerai tout d'abord la faiblesse des moyens affectés au secteur du livre. Ce secteur est en nette régression depuis plusieurs années ; il a subi une réduction drastique en 2004 et semble destiné à une mort lente mais inéluctable, tant ses budgets paraissent ridicules face à la tâche à accomplir.

Nous savons que l'une des priorités de notre gouvernement, inscrite dans la DPC, est d'accorder une attention particulière au réseau de lecture publique, qui garantit au citoyen l'accès au savoir et à l'art de l'écrit. Or, tant au niveau de la défense, de la promotion et de la diffusion de la langue française que de l'aide aux bibliothèques de droit privé, les subventions sont insuffisantes.

Il en va de même de la problématique des droits d'auteur qui pèse comme une épée de Damoclès sur nos opérateurs, sans que nous puissions leur apporter de réponse pour l'avenir. Devront-ils prendre en charge ces montants exorbitants ou pouvons-nous espérer le respect de l'engagement pris à leur égard ? Le secteur attend une réponse précise sur ce point.

Pourriez-vous également m'informer sur la situation des Halles de Schaerbeek ? Alors que les montants relatifs à l'ensemble des institutions relevant du programme connaissent une augmentation en fonction de l'index, le budget des halles diminue de 110 000 euros bien qu'il soit inclus dans le contrat-programme de la Communauté française. Sur quoi reposent ces choix ? Un contrat-

programme peut-il être revu à la baisse ? Avez-vous évalué le travail réalisé par cette structure ? Les moyens précédemment octroyés étaient-ils excessifs ? Ce travail d'évaluation a-t-il été réalisé pour d'autres structures ?

Je suis farouchement favorable à ces évaluations. Aucune aide, aucune subvention ne peut être considérée comme un acquis incompressible et incontestable. Sans remettre en cause la stabilité assurée par les contrats-programmes, l'évaluation doit être permanente. L'histoire et le caractère récurrent de certaines aides ne doivent pas supplanter le dynamisme et l'activité actuelle des structures soutenues par notre institution. Subsidiarité mais évaluation, voilà ce que nous devons réclamer des partenaires avec lesquels nous travaillons. Notre exigence à leur égard doit être le gage du rayonnement et du développement culturel de notre Communauté.

Certains opérateurs considèrent que nos investissements à Avignon constituent un bel outil. J'imagine qu'il est possible d'utiliser cette implantation pour faire rayonner notre culture et présenter nos créations. Pourtant, les montants investis sont-ils justifiés par rapport au nombre d'artistes aidés et valorisés ? N'aurions-nous pas obtenu un effet tout aussi positif en investissant périodiquement des lieux en France à un moindre coût ? Ce projet n'est-il pas une coquetterie permettant à une minorité de travailler dans de très bonnes conditions ? Nous devons nous poser ces questions. Le retour que reçoivent de ces investissements nos artistes et nos concitoyens sera une de mes préoccupations.

Un effort a été consenti dans le secteur des musiques non classiques. Cependant, sans que les moyens aient été budgétés, une partie de l'enveloppe sera destinée à satisfaire des contrats-programmes déjà bouclés par certains de vos prédécesseurs. Leur pratique consistait à puiser dans une autre allocation budgétaire les ressources nécessaires pour financer leurs projets préférés en dépit de l'avis contraire des commissions consultatives. Ces aides ayant été pérennisées, une partie du budget 2005 ne pourra être utilisable car déjà affectée.

J'insiste beaucoup pour que les allocations budgétaires soient protégées et qu'il ne soit plus permis de ponctionner dans l'une pour suppléer au manque de fonds dans une autre. J'insiste pour que vous preniez des engagements clairs pour refuser ces manipulations largement utilisées par l'un de vos prédécesseurs. Le secteur de l'aide à la production de disques en a souffert en 2003 et 2004. Il convient de le protéger et de le développer car

il est éminemment porteur en Communauté française.

Je me réjouis du million d'euros supplémentaire accordé au centre du cinéma et de l'audio-visuel. Le cinéma en Communauté française est depuis de nombreuses années reconnu à l'étranger. Nos acteurs, actrices et réalisateurs comptent parmi nos meilleurs ambassadeurs. Trop souvent malmenés chez nous, il est heureux qu'un geste fort ait été fait en leur faveur.

J'attire néanmoins votre attention sur le mode de sélection des créateurs et des artistes qui seront aidés. Je pose ici la question plus générale des commissions d'avis. Dans les milieux culturels dits « émergents », à savoir les milieux non encore reconnus, il se dit que les commissions consultatives sont parfois partisans, noyautées par les gens en place de longue date. Je comprends qu'il soit difficile de composer ces commissions d'avis sans y inclure des personnes de référence dans les secteurs concernés. Alors, que faire ? Devons-nous oublier les compétences pour éviter le protectionnisme ou le noyautage ? Comment sélectionner objectivement les projets culturels et répartir les moyens disponibles ?

Plus que les montants financiers eux-mêmes, la question des répartitions est fondamentale si l'on veut assurer la continuité des projets mais aussi permettre l'émergence et l'innovation.

Madame la ministre, vous avez également prévu une dotation pour constituer une cagnotte en vue du choix éventuel de Mons comme capitale culturelle européenne en 2015. Habitant la région de Mons, je me réjouis de ce projet. Il coûterait très cher mais devrait nous offrir la possibilité de construire un projet de toute première importance pour cette région marquée par de grandes difficultés socio-économiques

J'insiste néanmoins pour que nous puissions, là encore, évaluer ce qui s'est fait par le passé. Bruxelles 2000 et Lille 2004 sont des exemples récents qu'il convient d'analyser pour en tirer un maximum d'enseignements. Nous avons le temps. Nous devons particulièrement veiller à intégrer des artistes et acteurs culturels locaux à ce projet, mais également à y associer les citoyens et ce, dès sa conception. Je ne suis pas certain que, hormis la « Zinneke Parade », le projet Bruxelles 2000 représente encore grand-chose, concrètement, pour les Bruxellois.

Au-delà du subside, de la cagnotte et de la distribution de moyens, j'aimerais que l'on évalue les conditions dans lesquelles ce projet devra se construire. Il serait trop stupide de passer à côté de

l'objectif majeur, à savoir contribuer à relever une région en grande difficulté.

J'en viens à l'audiovisuel. Je parlerai peu de la RTBF car j'ai l'impression que les décisions ont été prises en d'autres temps et en d'autres lieux. À quoi sert-il de disserter sur certains choix qui doivent encore être financés mais sont scellés dans des accords politiques qui nous dépassent largement ? À quoi servirait-il de démontrer que certains projets coûteux mais « promis » à tel ou tel endroit ne profiteront ni à la RTBF et à la Communauté française ni aux citoyens, mais qu'ils permettront simplement de finaliser un plan basé sur une logique politique et sous-régionaliste ?

Il me paraît illusoire de vouloir remettre en cause les savants équilibres qui ont caractérisé la mise en œuvre effective du plan Magellan. Je ne dirai donc rien de plus, mais je n'en pense pas moins. Sachez simplement que je suis inquiet pour l'avenir de la RTBF, inquiet pour la radiotélévision de service public.

Le mode de gestion du personnel, la démotivation évidente de celui-ci, les coûts de la réforme, l'inefficacité de certains investissements, les exigences des uns et des autres, voilà autant de problèmes qui nous reviendront comme un boomerang. Je ne doute pas, malheureusement, que nous devrions en reparler d'ici peu.

En ce qui concerne le CSA, au-delà du cavalier budgétaire relatif au personnel, il est urgent de prendre un arrêté afin que ce conseil puisse procéder aux engagements nécessaires en personnel, en vue de répondre aux missions qui lui ont été attribuées par le décret sur la radiodiffusion en 2003.

Selon vous, madame la ministre, il s'agirait simplement d'une question de temps. Je souhaite que le délai ne soit pas trop long. Le CSA est aujourd'hui incapable de remplir les missions qui lui sont confiées.

D'une manière plus générale, comme tous les acteurs culturels, j'attends avec impatience le début des états généraux. Je pense réellement qu'un travail d'écoute active du milieu culturel et audiovisuel en Communauté française est attendu par l'ensemble de la profession, même si des consultations se sont déjà succédé par le passé et qu'aujourd'hui le secteur est surtout en attente d'un projet, d'une ligne politique. J'ose espérer que cela permettra d'attirer l'attention sur la dimension associative, la participation, la formation et la démocratisation de l'accès à la culture et que le rôle de l'associatif et du bénévolat sera davantage souligné.

Si les états généraux doivent marquer le début

d'une nouvelle façon de travailler, n'oublions pas que la question des moyens doit pouvoir être abordée de manière concomitante. Et là, je pense que nous travaillons peut-être à l'envers.

Madame la ministre, croyez-vous un instant que ces états généraux permettront d'identifier un secteur ou une institution qui fait double emploi ou qui ne remplit pas son rôle ? Non, évidemment, personne n'admettra jamais cela ! Croyez-vous que ces états généraux susciteront des besoins nouveaux, identifieront des manques, des sous-financements ? Oui, bien sûr ! Pensez-vous, madame la ministre, que des secteurs nouveaux vont se manifester ? Oui, cela va de soi ! Et quelles suites réserverez-vous aux résultats obtenus ?

À travers ces états généraux, je souhaite que vous donniez un véritable espoir mais vous devez être consciente que vous devrez assurer la traduction budgétaire de l'élan que vous allez provoquer. Ne devrions-nous pas définir au préalable les moyens que nous acceptons de consacrer à ce secteur ? Le ministre du Budget devrait peut-être vous donner des précisions pour éviter de lancer à mauvais escient le monde culturel sur de nouvelles pistes. Tout est question de choix et de priorités, dites-vous. Tout est aussi question d'évaluation. À cet égard, je vous invite à promouvoir une culture de qualité, ouverte sur le monde et répondant aux attentes du secteur et du public

J'aimerais m'attarder quelques instants sur le secteur de la Jeunesse. Je me réjouis que vous ayez eu à cœur d'augmenter le financement de secteurs extrêmement importants en cette matière, à savoir les centres de jeunes, les organisations de jeunesse et la formation des animateurs bénévoles. Il s'agissait de priorités du cdH et nous serons évidemment attentifs à la poursuite des efforts dans ce secteur. Les organisations de jeunesse avaient particulièrement besoin de cette augmentation de budget, qui ne représente néanmoins qu'une partie de ce à quoi elles pouvaient prétendre sur la base des textes et des accords PACA. Il s'agit d'une étape importante mais l'effort devra être poursuivi.

La formation, quant à elle, avait un besoin criant de ressources nouvelles. Je vous remercie d'en avoir tenu compte de manière à valoriser cet outil indispensable pour les animateurs bénévoles. L'encadrement des jeunes qui fréquentent les structures « Jeunesse » est important. Nous avons donc un niveau d'exigence élevé quant à la formation des animateurs. Ce budget majoré permettra aux jeunes qui s'investissent bénévolement dans les organisations de jeunesse d'atteindre plus facilement le niveau de formation requis, quels que soient les

moyens financiers dont ils disposent.

J'attirerai toutefois votre attention sur trois points. Tout d'abord, il est nécessaire de prévoir un budget pour les relations internationales. Les associations de jeunesse réclament depuis longtemps déjà qu'un financement particulier y soit consacré. Ensuite, je déplore la différence de traitement entre les organisations de jeunesse et les centres de jeunes. Ces deux types d'associations ne recouvrent pas les mêmes réalités. Pourtant, leur financement est quasi identique avec, depuis cette année, un léger avantage pour les centres de jeunes. Or, les organisations de jeunesse représentent 200 000 jeunes, soit dix fois plus que les centres de jeunes. Elles méritent donc des moyens à la hauteur du travail qu'elles accomplissent et de leur place dans la société. Enfin, j'insiste sur la mise en place de la Commission consultative des organisations de jeunesse pour laquelle aucun budget n'est prévu.

Je terminerai en évoquant le secteur de l'éducation permanente, en phase de mutation. La mise en œuvre du décret du 17 juillet 2003 et de son arrêté d'application du 28 avril 2004 sur le soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente semble poser problème tant aux acteurs reconnus de longue date qu'aux acteurs dits « émergents ». J'attire votre attention sur la distinction, que vous jugez anodine, entre ces deux types d'acteurs. Elle est au cœur de l'application de ce décret. L'éducation permanente est un secteur auquel nous tenons beaucoup. Aujourd'hui, il vit difficilement et peine à remplir son rôle auprès des citoyens qui ont besoin d'être accompagnés.

Plus que jamais, nous avons besoin de structures qui font ce travail de terrain, d'éducation, de proximité. J'ose espérer que nous aurons l'occasion d'en débattre en détail. Là aussi, un état des lieux s'impose. Des moyens complémentaires doivent être dégagés. Des objectifs doivent être fixés. Une évaluation doit être faite. Trop souvent, ce secteur est laissé à lui-même.

Madame la ministre, la Culture, l'Audiovisuel, la Jeunesse, l'Éducation permanente, voilà un beau paquet de compétences. Votre tâche est passionnante et tout à fait fondamentale pour l'avenir de notre communauté. Soyez assurée de notre soutien et de notre vigilance afin qu'ensemble nous puissions soutenir, évaluer et faire évoluer positivement ces secteurs.

M. le président. – La parole est à M. Destexhe.

M. Alain Destexhe (MR). – Monsieur le président, puis-je vous demander de faire appeler le ministre du Budget ? Je n'ai aucune question à po-

ser concernant la culture ou les sports. Mon intervention concerne le budget des cabinets ministériels et mes questions s'adressent au ministre du Budget. Je souhaite donc sa présence, d'autant, je le sais, qu'il n'est pas loin. En attendant son arrivée, je vais néanmoins commencer mon introduction.

Hier, nous avons fait un exercice normal dans une démocratie, un exercice de transparence. Comme j'en avais déjà l'intention bien avant ce débat, j'ai essayé d'effectuer aussi cet exercice de transparence pour les budgets des cabinets ministériels. Je vous dis d'emblée que comprendre le problème dépasse les possibilités « normales » d'un parlementaire « normal ». Il est absolument impossible pour un journaliste, un citoyen ou un parlementaire d'essayer de s'y retrouver dans les lignes budgétaires des cabinets ministériels, vu que celles-ci sont reprises pour partie dans des divisions organiques différentes, à savoir les divisions 6 et 10. (*M. Daerden, ministre du Budget, entre dans l'hémicycle.*) Je salue votre arrivée, monsieur le ministre.

La lecture de ces lignes budgétaires ne permet pas d'avoir une vision claire des dépenses des cabinets ministériels. Depuis que ce gouvernement est en fonction, deux arrêtés ministériels ont été pris concernant ces cabinets. Or, hasard du calendrier, le deuxième arrêté a été publié, hier, au *Moniteur belge*. Un nouvel instrument a donc été créé hier, la CAT ou Cellule d'Assistance Technique.

La création de cette nouvelle cellule signifie que l'on ajoute encore onze membres aux cabinets ministériels. J'aimerais, monsieur le ministre, vous demander un peu plus de transparence et d'explications à ce sujet. Dans le budget, nous avons, d'abord, les lignes budgétaires de chacun des cabinets ministériels. Nous avons ensuite l'organisme nouveau que vous avez créé le 26 juillet 2004, à savoir la CePAC, Cellule permanente d'assistance en matière administrative et pécuniaire.

Neuf personnes ont été nommées dans cette CePAC que vous avez créée en juillet dernier par un arrêté ministériel et dont nous n'avons été informés que par la lecture du *Moniteur*. Puis, le 29 octobre 2004, toujours par un arrêté ministériel publié hier au *Moniteur*, vous avez créé une CAT – Cellule d'Assistance Technique – composée de quinze membres. Les sommes allouées à ces deux organismes ne figurent pas à la division organique 6 du budget mais bien à la division organique 6.10. Je vous laisse imaginer le temps nécessaire pour retrouver et lire ces arrêtés ministériels. Ce n'est pas normal. Nous devrions obtenir ces informations de façon plus détaillée.

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget et des Finances. – J’admire votre travail.

M. Alain Destexhe (MR). – Je vous remercie, mais je préférerais travailler moins et obtenir des réponses claires et immédiates aux questions que je peux légitimement me poser.

En additionnant le budget que vous consacrez aux cabinets ministériels, à la CAT et à la CEPAC, on constate que vous dépassez au minimum de 500 000 euros l’estimation budgétaire des cabinets ministériels et du service d’appui par rapport à l’année dernière.

Vous répétez dans votre communication que le budget des cabinets ministériels est en diminution. Ce n’est pas vrai si on additionne le budget des cabinets, celui de la CAT et celui de la CePAC.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Vous n’avancez rien de nouveau. C’est ce qu’on a dit durant toute la journée d’hier. Si vous aviez été présent, vous l’auriez entendu !

M. Alain Destexhe (MR). – Je vous défie de trouver qu’il est fait mention de la CAT dans les débats d’hier, madame Corbisier.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je vous défie également de trouver, dans les délibérations du gouvernement, des nominations en la matière.

M. Alain Destexhe (MR). – Les chefs de groupe sont intervenus hier, on nous a présenté le budget et on apprend qu’un arrêté a été publié le même jour au *Moniteur* dont il n’est pas question dans le débat. C’est assez curieux.

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget et des Finances. – C’est le hasard.

M. Alain Destexhe (MR). – Vous ne trouvez pas que nous devrions en parler ?

J’aimerais obtenir des précisions sur le budget consolidé des cabinets, de la CAT et de la CePAC. Je voudrais savoir ce que devient le service d’appui et quels sont le budget et le personnel consacrés à ces différentes cellules.

J’en viens aux frais de fonctionnement. Chaque ministre dispose, dans le budget, d’une ligne « frais de fonctionnement » oscillant entre 300 000 et un million d’euros pour la ministre-présidente. Vous êtes le seul à n’avoir aucun frais de fonctionnement et pas de budget. C’est, je suppose, parce que vous êtes repris à la Région wallonne. Un million d’euros, cela représente quand même le budget de certaines PME et de pas mal d’asbl !

Vous le savez comme moi, toute personne qui

dirige une sprl ou une asbl, qui gère des sommes importantes, doit rendre des comptes détaillés. Par ailleurs, nous ne pouvons nous contenter de dire qu’il y a un budget de 40 millions, le détail et les postes budgétaires auxquels ce montant est destiné, doivent être connus.

Que recouvrent ces lignes de frais de fonctionnement qui varient de 300 000 à un million d’euros, sachant que le budget n’y consacre qu’une seule ligne et que le rapport des comptes n’offre aucune possibilité de connaître l’affectation de ces montants ? Je suppose qu’il peut s’agir de fournitures ou d’autres choses, mais il me semble utile, compte tenu des montants, que le budget et le rapport des comptes soient plus précis.

J’en viens à ma troisième question. Les fonctionnaires détachés dans les cabinets ne sont pas repris dans le budget des cabinets ministériels quoique, *de facto*, ils y travaillent. Je ne sais pas où ils travaillent, cela ne figure pas au budget. Je voudrais connaître le montant budgétaire exact consacré aux personnes détachées qui travaillent dans les cabinets ministériels. Il me semble légitime d’être mis au courant du nombre de fonctionnaires affectés aux cabinets ministériels vu qu’ils restent à charge de leur administration d’origine.

Je vous invite donc à consacrer, à l’avenir, une ligne budgétaire spécifique du budget pour les fonctionnaires détachés. Cela nous donnera une vision plus précise du coût des cabinets ministériels. En conclusion, si nous avons eu un « beau » débat hier, il faut maintenant l’appliquer dans les faits. Il faut une transparence des chiffres.

J’ai apprécié la formule consacrée à M. Walry dans l’éditorial du *Soir* signé par Pierre Bouillon : « Il s’agit d’avoir une démocratie raisonnable, claire et inattaquable ». C’est ce que nous demandons et cela me semble un souhait raisonnable.

M. le président. – La parole est à M. Neven.

M. Marcel Neven (MR). – Monsieur le président, l’orateur précédent du cdH a eu plus de chance que moi. Il a pu s’adresser au ministre concerné par sa question.

Je vous réserve quelques questions, monsieur le ministre du Budget, mais l’essentiel de mon intervention porte tout de même sur l’enseignement.

Durant sa présidence, Mme Simonis avait annoncé l’intention de la majorité de revaloriser l’institution parlementaire mais je ne vois rien venir. À quoi aura servi de dire aux ministres de l’Enseignement du gouvernement précédent qu’ils devaient être présents lors de la discussion de leur budget puisque le ministre compétent ne l’est pas

aujourd'hui, alors que l'enseignement représente 70 % du budget de la Communauté française ?

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur Neven, je viens d'en parler au président et à certains chefs de groupe. Lors des prochains débats, nous devrons regrouper les thèmes et le ministre compétent sera présent.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Est-il normal de devoir faire une proposition pour que les choses fonctionnent comme il se doit ?

M. Marcel Neven (MR). – Avec le gouvernement précédent, il n'était pas nécessaire de faire des propositions pour que les trois ministres, issus de trois partis différents, soient présents lors des débats relatifs à leurs attributions.

M. le président. – Nos travaux ont été organisés par la conférence des présidents qui avait prévu la procédure actuelle. Je ne reviendrai donc pas sur ce point mais, dans le cadre de la réforme de nos travaux, nous mènerons une première réflexion avec les chefs de groupe, en janvier, afin d'envisager certaines améliorations. Ce point figurera certainement à l'ordre du jour. Le gouvernement est représenté par le ministre du Budget. À la Chambre des Représentants, les choses se passent à peu près de la même façon ; aussi n'avons-nous pas à nourrir de complexes. Mais nous pouvons envisager une amélioration d'un commun accord ; les propositions sont les bienvenues.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je suis d'accord avec vous mais je voudrais tout de même rappeler qu'avant-hier, dans ce même hémicycle, la ministre-présidente en charge de l'enseignement nous a dit, ce qui m'a d'ailleurs étonnée, qu'elle était disponible pour le parlement jour et nuit. Nous sommes en plein jour et M. Neven doit développer une intervention qui porte essentiellement sur l'enseignement, en l'absence de la ministre responsable !

M. Léon Walry (PS). – Mme la ministre-présidente a effectivement insisté sur sa disponibilité, qui est réelle. Nous avons décidé, lors de la conférence des présidents, d'appliquer une règle de conduite selon laquelle le ministre du Budget doit être présent le plus souvent possible et, en tout cas, que le gouvernement doit être représenté par un ministre. . .

M. Marcel Neven (MR). – Il ne manquerait plus que ça !

M. Léon Walry (PS). – Discutons ensemble d'une meilleure organisation de nos travaux ; le groupement par thèmes évoqué par Mme Corbisier me semble souhaitable.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur Walry, le désintérêt des membres du gouvernement pour des débats qui concernent principalement leurs compétences me consterne.

M. Marcel Neven (MR). – La ministre-présidente était malade lors du débat en commission ; la moindre des choses aurait été qu'elle soit présente en séance plénière.

M. le président. – Chers collègues, ce sujet relève de la compétence de la conférence des présidents. Nous prenons note de vos remarques. Poursuivons nos travaux.

M. Marcel Neven (MR). – Je voudrais décliner mon intervention en deux temps. D'une part, je voudrais commenter la partie du budget traitée par la commission de l'Éducation et, subsidiairement, la loi-programme et, d'autre part, je dois émettre quelques considérations sur l'enquête PISA.

Pour ce qui concerne le budget de l'éducation, l'opposition libérale est évidemment très satisfaite de la concrétisation dans les chiffres du refinancement de la Communauté française qu'elle a obtenu avec ses partenaires du gouvernement précédent, le PS et Ecolo. Bien sûr, le cdH a ajouté ses voix à celles de la majorité mais un petit bémol s'impose. Non seulement il les a monnayées mais je serais tenté de dire qu'il n'aurait plus manqué que cela ! Car avec le PS qui était déjà son partenaire en 1989, il avait adopté une loi de financement incompatible avec la survie de la Communauté française. Je pourrais citer de nombreuses occasions où les libéraux ont mis en garde contre cette loi de financement la majorité de l'époque, qui est celle d'aujourd'hui à la Communauté française. Il était donc inimaginable que le cdH ne contribue pas à effacer la bévue de 1989.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur Neven, n'essayez pas de réduire à rien l'intervention de l'opposition. C'est avec les gouttes d'eau qu'on fait les grandes rivières ! Et si vous étiez au milieu d'une grande rivière, ce serait beaucoup mieux, mais vous n'avez pas été capables de faire en sorte que nous soyons dans l'opulence !

M. Marcel Neven (MR). – Je ne fais que dire la vérité, celle qui vous gêne. Vous n'aimez pas que l'on vous rappelle vos antécédents !

Pour la première fois depuis 1989, le refinancement de la Communauté française a des effets très concrets. L'augmentation pour l'enseignement obligatoire et l'enseignement de promotion sociale s'élève à 278 millions d'euros, ce qui représente une progression de 6,85 % par rapport au bud-

get de 2004. Pour l'ensemble de la Communauté française, la hausse atteint 392 millions d'euros. Il faut cependant tempérer quelque peu cet optimisme dans la mesure où le représentant de la Cour des comptes a fait remarquer en commission que le différentiel d'indexation prévu entre 2004 et 2005 est de 1,83 %. Je précise que ce différentiel ne porte que sur les traitements et les subventions-traitements.

Je tiens par ailleurs à souligner d'emblée qu'une partie importante des politiques que ce refinancement permettra de développer s'inscrivent en droite ligne de l'action du gouvernement précédent. Le budget 2005 aurait donc dû être un grand cru. Il présente pourtant des lacunes et des faiblesses importantes. Les moyens augmentent, la tâche du gouvernement aurait dû en être facilitée et, par conséquent, le budget aurait dû être en équilibre. Ce n'est pas le cas. C'est à la fois une déception et une crainte pour l'avenir.

Avant d'entrer davantage dans les détails, je voudrais poser à nouveau deux questions auxquelles je n'ai pu obtenir de réponse en commission. Quelle est la partie du refinancement provenant forfaitairement des accords avec le gouvernement fédéral et quelle est la part naturelle d'augmentation consécutive à l'accroissement des recettes TVA et IPP? Quelle est l'origine des 21,75 millions, dont 11,25 sont destinés à l'enseignement obligatoire, dégagés au cours du conclave budgétaire et répartis – il faut bien le dire – à grand fracas médiatique?

Je voudrais maintenant aborder quelques sujets plus en détail. Je commencerai par l'application du décret concrétisant les accords de la Saint-Boniface relatifs aux bâtiments scolaires. Il convient de doter les bâtiments scolaires de moyens nouveaux. C'est le cas dans la mesure où les travaux d'urgence et les programmes de travaux de première nécessité voient leurs moyens développés. En outre, nous savons que l'intention est de fusionner ces deux fonds. Nous nous en réjouissons car la différence entre ces deux fonds n'était pas toujours très claire et était donc susceptible d'engendrer des confusions.

Je doute que la modification du système apporte une solution satisfaisante. En outre, ces deux procédures de subventionnement portent mal leur nom. Quand il y a réellement urgence ou nécessité, autrement dit quand la sécurité est réellement menacée, il n'est pas sage d'attendre la fin des procédures. Il conviendrait d'instaurer un système susceptible d'être mis en route ou de prévoir que le pouvoir organisateur prenne tout à sa charge.

Le véritable problème des bâtiments scolaires

est la grande misère dont sont victimes les fonds des bâtiments scolaires pour l'enseignement officiel et le fonds de garantie pour l'enseignement subventionné. C'est une situation de disette. Des demandes ont été suivies d'une promesse de principe au siècle passé, mais il n'y pas encore eu d'engagement ferme. Comment voulez-vous que l'enseignement puisse être dispensé dans de bonnes conditions dans des écoles qui devraient être purement et simplement désaffectées ou qui sont devenues trop petites et où, par conséquent, l'enseignement est donné dans des bâtiments provisoires de fortune?

Le cadre des écoles peut augmenter le plaisir des élèves et des étudiants à les fréquenter et donc jouer un rôle sur les résultats obtenus. Je suis personnellement convaincu que la violence à l'école est aussi partiellement liée à la qualité des bâtiments.

Je regrette que le gouvernement n'ait pas accordé la priorité à ce problème. Vous annoncez votre intention de faire appel au Fonds européen via la BEI, la Banque européenne d'investissements, monsieur le ministre. Cela me paraît toutefois une forme parallèle d'endettement. J'aimerais que vous nous éclairiez sur la question et, surtout, que vous nous informiez sur la manière dont ce stratagème nous sortira de l'ornière. Au stade où nous en sommes, j'aurais préféré un refinancement des fonds dans leur objet premier à une amélioration des fonds d'urgence et des travaux de première nécessité – cela me paraît plus fondamental. Il est de toute façon exclu que les pouvoirs organisateurs puissent se passer de l'aide de la Communauté française pour les travaux importants.

Je voudrais encore souligner – et je ne suis pas le premier à le faire – le dénuement total dans lequel se trouvent les SPABS, les sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires, même si la Région wallonne joue un rôle dans ce domaine. La ministre ne paraît pas se préoccuper particulièrement de ce problème important. Elle devrait interroger ses commissaires au sein des conseils d'administration. Je crois qu'elle serait édifiée.

Dans le cadre de l'application du décret Saint-Boniface, l'augmentation de 8,5 % de la dotation forfaitaire par élève sera respectée. C'est appréciable sans être révolutionnaire. Cela permettra aux pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental des villes et provinces d'intervenir dans de moindres proportions ou, je l'espère, d'améliorer la situation existante.

En ce qui concerne la mise en œuvre du protocole du 7 avril 2004, sous la législature précédente, certains avaient réclamé à cor et à cri des

aides administratives importantes pour les directions d'école de l'enseignement fondamental. Elles sont nécessaires, c'est indiscutable. Mais 750 000 euros seulement sont prévus dans le budget. Dès lors, seule une petite partie des revendications pourra être satisfaite. Les revendications du cdH se font moins tonitruantes.

J'aimerais connaître les critères de répartition. J'attire l'attention de la ministre sur le fait qu'il serait injuste que la taille des écoles ou des implantations constitue le seul critère de répartition. Il me paraît indispensable de pouvoir regrouper les petites écoles. En effet, l'enseignement fondamental des communes et des provinces représente désormais plus de 50 % des élèves de la Communauté française; et les communes souhaitent maintenir des implantations même dans les villages peu peuplés. Cela fait partie de la qualité de la vie. Il ne faudrait pas qu'elles soient victimes de cette politique. Elles doivent donc bénéficier de 50 % des postes créés, en comptabilisant éventuellement les élèves de deux ou plusieurs écoles.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, l'augmentation budgétaire est inférieure à la moyenne, et je le regrette. Le surpeuplement des classes y est important. Bien sûr, il existe en fin d'humanités des options relativement peu fréquentées mais cette situation est inhérente au système axé sur le choix de cours. La création de l'enseignement rénové à la fin des années soixante a supprimé les sections et leur a substitué des grilles individuelles. Le surpeuplement est particulièrement important dans les premières années. Ce n'est pas moi qui vais minimiser l'importance de l'enseignement fondamental mais l'enseignement secondaire mérite tout autant notre attention. C'est à ce niveau d'études que les différences entre écoles sont les plus fréquentes et dans le contexte de l'inégalité entre étudiants – sujet d'actualité s'il en est –, nous devons y être attentifs. De plus, la revalorisation des sections techniques et professionnelles, qui doivent cesser d'être des filières de relégation, est évidemment tributaire des crédits accordés à l'enseignement secondaire. À ce sujet, je regrette que les politiques croisées avec la Région wallonne et la Région bruxelloise aient été abandonnées pour l'aide en matériel à l'enseignement technique et professionnel. Je croyais que la volonté de ce gouvernement était de resserrer les politiques régionales et communautaires.

En ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères, qui n'est pas un effet de mode comme cela a été dit en commission, nous ne sentons pas du tout une volonté d'aller de l'avant. Trois problèmes essentiels se posent : d'une part, en 5e et 6e primaire, le « capital-périodes » spéci-

fique aux cours de langues ne permet pas d'offrir, dans toutes les implantations, le choix entre deux langues. Cela ne favorise pas le maintien des enfants dans les écoles de villages. Ce problème a été maintes fois souligné en de nombreux cénaclés et rien apparemment n'est prévu en ce domaine. D'autre part, en Wallonie, l'apprentissage d'une langue étrangère commence en 5e primaire. C'est mieux que rien, mais ce n'est pas suffisant. À Bruxelles, la seconde langue est enseignée dès la 3e primaire. La Wallonie devrait s'aligner sur Bruxelles mais, là non plus, on ne perçoit pas le moindre frémissement. Enfin, l'immersion linguistique, même si elle se peaufine, ne semble pas particulièrement encouragée. Il n'y a manifestement pas de volonté d'étendre le système. L'immersion dépend, paraît-il, de nouvelles marges de manœuvre mais elle devra se contenter de ce qui restera. Je rappelle que l'Union européenne préconise la connaissance de deux langues étrangères et que les parents sont très demandeurs. Dans ce domaine, les inégalités sociales se développent rapidement : les cours payants existent et se propagent mais ils ne sont pas à la portée de tous.

La psychomotricité a été utilisée sous la législation précédente par les ministres Demotte et Nollet pour remédier aux erreurs du décret du 13 juillet 1998 portant sur l'enseignement fondamental. À ce niveau d'enseignement, il y a 28 heures de présence pour les élèves et 26 pour les enseignants, cela ne me semble pas constituer une solution adéquate. Arithmétiquement parlant, deux heures de psychomotricité semblent parfaites mais, les moyens étant insuffisants, on s'est borné jusqu'ici à octroyer 2 heures par implantation comme si chacune d'entre elles ne comportait qu'une seule classe. Nous imaginons facilement le véritable rallye imposé au maître de psychomotricité qui doit se rendre dans treize sites différents. Nous comprenons donc bien les problèmes des implantations importantes comptant de nombreuses classes. Enfin, et c'est une question encore plus fondamentale, la psychomotricité peut être considérée comme une nouvelle vision de l'enseignement de niveau maternel, et doit donc imprégner le travail de chaque institutrice. Or, elle est conçue comme un cours dispensé deux heures par semaine au même titre que l'histoire en humanités ! Je remercie d'ailleurs le ministre Eerdekens de nous avoir donné raison à ce sujet en commission. Même s'il n'est pas spécialiste de la question, il a fait preuve de logique et j'espère qu'il sera suivi par la ministre-présidente.

En ce qui concerne la formation en cours de carrière, nous avons remarqué une diminution des crédits. Je me permets de rappeler – et ce n'est pas

une caractéristique exclusive de l'enseignement – que la formation en cours de carrière, dans une société en évolution permanente, est capitale. Bien sûr, il faudra éviter les disparités entre l'enseignement fondamental et secondaire. Je n'ai pas bien compris les explications données en commission selon lesquelles les engagements s'étalant sur trois ans, la budgétisation sur un seul exercice n'était pas nécessaire et je demande par conséquent un complément d'information.

Pour ce qui est de la lutte contre la violence scolaire, les moyens augmentent dans les établissements à discrimination positive mais diminuent dans les autres. Agir ainsi se résume à réduire le problème à un nombre bien précis et bien particulier d'écoles. C'est aussi contraire au principe de l'hétérogénéité selon lequel il me paraît utile d'éparpiller les élèves à problèmes. Il s'agit certes d'un travail de longue haleine, mais la lutte contre la violence doit être une priorité. Elle concerne tant les élèves qui fréquentent les écoles que ceux qui sont déjà en décrochage. Je ne peux adhérer à votre volonté de rompre avec les positions du gouvernement et du parlement précédents qui, après de longues discussions, avaient marqué leur accord pour la création de centres de rescolarisation et de resocialisation s'adressant aux élèves le plus en retard, ce qui ne constitue en rien une raison pour ne pas s'en occuper.

Un autre des points importants de notre budget est le contrat stratégique pour l'éducation. Vous avez prévu une dépense de 11 224 000 euros. Ce budget concerne notamment l'amélioration de l'encadrement en maternel et dans les deux premières années de l'enseignement primaire, la valorisation des manuels scolaires et des outils pédagogiques, le développement d'évaluations externes et formatives, et la mise en œuvre d'une véritable école « orientante » ; l'un des objectifs étant le renforcement des apprentissages de base et la revalorisation des filières qualifiantes.

Personne ne peut évidemment s'opposer à ces objectifs et les différents partis démocratiques représentés dans cet hémicycle ont eu, à de nombreuses occasions, la possibilité de les défendre : amélioration de l'encadrement, retour aux manuels scolaires, évaluations externes, meilleure orientation sont en effet des thèmes souvent abordés, souvent défendus, même si dans certains domaines – et je pense particulièrement à l'enseignement maternel – c'est plutôt d'une marche arrière qu'il s'est agi depuis la communautarisation de l'enseignement puisque, dans le système actuellement en vigueur, quelle que soit la date de l'augmentation de la population scolaire, l'augmentation de l'encadrement n'est plus possible que deux

fois par année scolaire.

Vous avez souhaité faire précéder la mise en œuvre de ces objectifs d'une déclaration commune entre le gouvernement, les partenaires sociaux et les associations de pouvoirs organisateurs. La plupart de ces organisations ont participé avec plus ou moins de conviction. Une seule ne l'a pas fait : le conseil de l'enseignement des communes et provinces, qui représente la totalité des pouvoirs organisateurs officiels subventionnés de la Communauté française pour l'enseignement fondamental, et plus de 80 % des élèves de l'enseignement obligatoire fréquentant l'enseignement officiel subventionné.

Je suis tout à fait convaincu que les objectifs précités sont également poursuivis par cette association. Si elle a finalement décidé de ne pas signer la déclaration, c'est tout simplement en raison d'un scepticisme consécutif aux errements du passé, et en aucun cas d'une opposition aux bonnes intentions contenues dans le contrat stratégique.

Je voudrais cependant procéder à une mise en garde technique : si les deux premières années sont dissociées des autres pour le calcul du capital-périodes, il faudra veiller à revoir les règles du capital-périodes, car vous n'ignorez pas qu'en dessous de 116 élèves, l'existence de seuils pose problème. Si l'on ne totalise plus que les élèves des quatre classes supérieures, des écoles tomberont en dessous de la barre des 116 élèves. Ce qui serait gagné dans les deux premières années pourrait être perdu dans les quatre suivantes et cela ne nous convient évidemment pas. Si les deux premières années sont capitales, les autres sont tout aussi importantes.

Par ailleurs, j'entends souvent la ministre répéter que certaines classes ne sont pas assez peuplées. Je voudrais connaître les chiffres. Je voudrais surtout lui dire que, si cela se produit quelquefois – mais rarement – dans des implantations situées dans des villages, il s'agit toujours de classes à deux ou trois divisions, donc plus difficiles à gérer. En tout état de cause, cela fait partie d'une politique qui vise à maintenir des implantations dans les villages, ce qui me paraît essentiel pour la vie de ces villages.

L'enseignement artistique à horaire réduit – et nous sortons ici de l'enseignement obligatoire – bénéficie d'une augmentation de crédits très inférieure à la moyenne. Pourtant, cet enseignement est victime depuis longtemps de mesures de blocage. Il s'agit d'un enseignement non obligatoire qui fait donc appel à la volonté des jeunes et contribue à la développer. Il se situe à la croisée des

chemins entre la culture et l'enseignement, dont chacun s'accorde à dire – et des décrets ont été votés en fin de législature – qu'ils doivent faire un bout de chemin ensemble. La collaboration avec ceux qui sont chargés des activités extrascolaires me paraît, elle aussi, évidente. Il s'agit également d'une démarche éminemment sociale puisqu'elle vise à offrir à tous ceux qui le souhaitent, pour des montants minimums, des activités qui, sans cela, seraient réservées uniquement à ceux qui disposent de moyens importants. C'était le cas jadis. Enfin, devrais-je ajouter que cet enseignement est créateur d'emplois pour les plus doués parmi ceux qui font des disciplines artistiques leur passion ?

Pour terminer, je voudrais reposer une question à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse en commission. Lorsque l'on parle de réduire les dépenses facultatives, j'aimerais savoir exactement et concrètement à quoi l'on s'attaque.

J'en arrive au deuxième point de mon intervention : comment ne pas dire un petit mot de l'enquête PISA qui a tant défrayé la chronique ?

Question préalable : ne lui donne-t-on pas trop d'importance ? Oui et non. Oui, si l'on suit l'avis d'un professeur des facultés de Namur, Marc Romainville, qui estime que cela relève d'une véritable manie de classement des pays, alors que dans l'enseignement cette dérive hiérarchique a disparu depuis belle lurette. L'important réside dans la catégorie dans laquelle on se trouve, et nous nous situons à cet égard dans la petite moyenne. Oui, d'un point de vue technique – et je cite le même professeur : tous les élèves ne sont pas égaux face aux questionnaires. Le système des choix multiples est typique des pays anglo-saxons. Le seul fait d'être anglophone donnerait de meilleures chances de réussite.

En outre, la comparaison avec certains pays est oiseuse. Notre communauté comporte une forte population immigrée. Des problèmes de langue se posent souvent. Ce n'est pas le cas de la Finlande par exemple puisqu'on la cite comme modèle. Notre pays a une forte densité de population et plusieurs métropoles entourées de faubourgs aux populations souvent défavorisées. Ce n'est à nouveau sûrement pas le cas en Finlande. Notre communauté compte un fort taux de chômage et ce n'est pas un facteur qui pousse les jeunes à se scolariser même si nous savons que les chances de trouver un emploi sont plus grandes si la formation est meilleure.

Dans la mesure où l'écart entre les plus forts et les plus faibles est importante, nous sommes tous interpellés. Notre enseignement constitué sur des bases égalitaires, à quelques détails près, devient

inégalitaire par ses résultats. Nous avons jadis la conviction d'être doté d'un enseignement de qualité. Ce ne serait plus le cas. J'emploie le conditionnel parce que, personnellement, je considère que notre corps professoral est de qualité. Je suis convaincu que c'est la dualisation de la société, à cause principalement du chômage persistant, qui trouve son reflet dans notre enseignement.

Néanmoins, il serait irresponsable de ne pas s'interroger sur notre système d'enseignement. Pensons au passé tout d'abord. La mise en place d'un enseignement rénové mal appliqué a laissé des traces. Dans certaines écoles, le sens de l'effort a fait place à l'art de contourner la difficulté. Voilà déjà une première dualisation : certaines écoles ont baissé les bras, d'autres ont fait face et gardé le cap.

Ensuite, dans certaines écoles se développent des poches comportant de nombreux élèves à problèmes. Il aurait fallu beaucoup plus tôt aider ces élèves à rejoindre un niveau normal, ce qui impliquait de disposer de moyens suffisants ; or, la loi de financement de 1989 ne l'a pas permis.

En Flandre, la mise en commun des moyens destinés à la Région et à la Communauté a rendu l'enseignement plus fort. Ce ne fut pas la voie choisie dans la partie francophone du pays. En outre, le rassemblement dans une seule entité politique d'un plus grand nombre de matières a permis de confier à un seul ministre l'ensemble de la politique de l'enseignement. Ce ne fut jamais le cas en Communauté française.

Il convient d'améliorer les performances d'une partie des élèves de la Communauté française. Le ministre Hazette avait déjà lancé plusieurs idées car il était confronté aux résultats de PISA 2000. Je suis convaincu que la faiblesse en lecture est la plus grave car elle est à l'origine de tous les autres résultats médiocres en mathématiques et sciences ou de la capacité de résoudre un problème. Si l'on n'est pas capable de comprendre en lisant, on éprouve nécessairement des problèmes dans toutes les disciplines.

J'adhère totalement à l'idée qu'il faut renforcer l'encadrement en première et deuxième années primaires. Il est indispensable de renforcer les savoirs de base et particulièrement la lecture. Je souligne cependant que lorsque les parlementaires MR et ECOLO ont élaboré, sous la législature précédente, une proposition de décret sur la remédiation précoce, les parlementaires PS ont refusé de s'y associer.

M. Hazette avait commencé la mise en place d'un brevet communautaire dont l'objectif était

de permettre aux élèves d'estimer leur niveau de connaissance par rapport à celui des autres élèves. Ce brevet aurait été délivré après la réussite d'un examen commun à toutes les écoles et à tous les réseaux en fin d'études primaires et secondaires. M. Hazette voulait ainsi lutter contre la dualisation de l'enseignement. Il s'agissait d'établir un niveau d'exigence commun requis des élèves terminant un même type d'enseignement. J'approuve les socles de compétences mais une vérification est indispensable. Ici aussi, il n'a pas été suivi.

Pierre Hazette voulait également une réforme de l'inspection afin de distinguer l'évaluation des résultats et les conseils pédagogiques aux enseignants. Cette dernière mission doit être confiée à des conseillers pédagogiques. Ajoutons encore qu'avec Pierre Hazette, nous revendiquons une remédiation précoce et permanente. Nous ne faisons pas preuve d'originalité en réintroduisant les manuels scolaires.

Du temps a été perdu à la suite du refus d'adhésion de certains. Il faudra se mettre à l'ouvrage, particulièrement dans le fondamental, car beaucoup de lacunes découvertes ultérieurement naissent au début de l'enseignement primaire. Les remèdes aux inégalités ne consistent pas à affaiblir les plus forts mais bien à améliorer les plus faibles. Cela paraît évident, mais, à cause des politiques proposées, je nourris cependant certaines craintes.

Dans cet ordre d'idées, je ne suis absolument pas convaincu par l'allongement du tronc commun jusqu'à la quatrième année. J'y suis favorable pour les deux premières années et, théoriquement, il devrait en être déjà ainsi excepté pour la première « accueil » et la deuxième professionnelle. La question est de savoir si les élèves qui fréquentent ces années peuvent s'adapter aux années normales du premier degré. Peut-être y en aurait-il plus si la remédiation était effective dans l'enseignement primaire. En outre, commencer l'enseignement technique et professionnel deux années avant la fin de l'enseignement obligatoire ne me paraît pas de nature à le renforcer.

Le problème débattu le plus fréquemment est peut-être celui de l'hétérogénéité. Je ne pense pas que les PO soient vraiment responsables de celle-ci. La densité de notre population fait qu'il y a toujours une autre école proche. Dès lors, les parents ont souvent la volonté de confier leurs enfants à des écoles qu'ils pensent meilleures ; cela a pour effet d'accentuer l'homogénéité. Quel remède apporter ? Imposer l'école la plus proche ne correspond pas aux traditions de liberté de l'enseignement de notre pays. En outre, cette interdiction

n'empêcherait pas le regroupement de certaines familles socialement aisées dans des quartiers dont les écoles auraient et ont déjà une population homogène. Ce problème difficile mérite cependant que nous nous en préoccupions. Quoi qu'il en soit, la solution doit passer par le renforcement du fondamental et une augmentation du niveau de l'enseignement technique et professionnel. C'est facile à dire mais les mentalités ne changent pas aisément.

En conclusion, vous comprendrez que, même si nous avons un certain nombre de raisons d'être satisfaits – notamment par l'augmentation des moyens disponibles –, les zones d'ombre et le manque de volonté d'aller de l'avant dans d'autres domaines nous empêchent de vous suivre. Notre vote sera donc négatif.

M. le président. – La parole est à M. Daerden.

M. Frédéric Daerden (PS). – Dans mon intervention sur le budget de 2005, j'axerai mon propos sur deux thèmes qui me tiennent particulièrement à cœur : l'enseignement supérieur et la recherche. L'enseignement supérieur est une matière qui représente pour nous un investissement considérable. Je ne parle pas seulement des 20 % de notre budget qui financent ce secteur et celui de la recherche, mais aussi des implications d'un bon fonctionnement de ces domaines sur l'ensemble du système éducatif et du système économique.

C'est une évidence, il faut à la fois donner des bases solides à nos étudiants et à nos chercheurs, et renforcer ceux qui les formeront. Les enseignants, les chercheurs sont les acteurs de notre développement et il faut leur consacrer des moyens financiers importants. Grâce à cela, les découvertes de demain ouvriront la voie à de nouveaux progrès.

Or, notre paysage universitaire et l'enseignement supérieur en général ont connu une année 2004 aux couleurs des réformes liées à la déclaration de Bologne. De plus, nous savons tous que la rentrée académique a été difficile pour les hautes écoles, c'est le moins que l'on puisse dire. Je placerais d'emblée mon intervention dans ce contexte. En effet, jamais sans doute le budget n'a comporté de tels enjeux dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ces deux directions sont celles de l'avenir ; dans cette assemblée, nous en sommes tous conscients. À la lecture du budget, trois constatations s'imposent : un effort est manifestement consenti pour les hautes écoles et les universités. La recherche trouve également son compte dans une stratégie qui, si elle n'augmente pas les moyens d'une façon aussi significative que nous le vou-

driens, conforte le secteur et les chercheurs.

Pour les hautes écoles, dans le décret-programme et dans le budget, Mme la ministre nous annonce des mesures visant à renforcer les moyens et à lier les dotations aux variations extrêmes du nombre d'étudiants que connaissent certaines institutions. L'intégration des aides ponctuelles aux hautes écoles dans leur financement récurrent est également une façon de les refinancer sans toucher au principe des enveloppes tout en reconnaissant que leurs besoins évoluent.

Par ailleurs, Mme la ministre conseille de laisser, à terme, le choix aux hautes écoles pour l'engagement de leurs cadres administratifs. Les deux maîtres-assistants octroyés pour la gestion financière et administrative pourraient représenter une réserve à faire glisser dans le financement de nouveaux enseignants. Cependant, le « cadre administratif » est nécessaire pour les hautes écoles. La complexité de la gestion et l'obligation pour ses dirigeants d'avoir une vision claire de leur situation implique que des techniciens s'en occupent au quotidien. Se passer de collaborateurs de ce type ne serait-il pas dangereux ?

Je note avec satisfaction le premier pas effectué dans la direction d'un refinancement du secteur et je ne peux que souhaiter que les mesures prises pour 2004 et 2005 soient pérennisées à terme. Ainsi, les emplois supplémentaires, pour autant qu'ils soient bien ciblés, permettront aux institutions de mieux affronter les difficultés actuelles.

Le décret-programme amène le gouvernement à n'accorder une partie de la dotation que selon un plan d'utilisation. Si je trouve particulièrement adéquate l'idée d'impliquer les hautes écoles dans le processus d'amélioration du système en leur demandant de déposer de tels projets et de justifier leurs demandes, j'attire votre attention sur la nécessité que ce processus se déroule en toute objectivité et dans la plus grande transparence possible afin d'éviter tout reproche postérieur. C'est pourquoi la définition des critères dont vous aurez besoin pour juger du bien-fondé d'une intervention doit être claire. Le conseil supérieur du secteur aura là un rôle à jouer.

Les moyens supplémentaires accordés aux universités en 2005 tiennent compte de leur situation. Toutefois, on note une diminution des budgets de la coopération interuniversitaire et de l'aide à la réussite. Si les écoles doctorales sont financées et s'il est cohérent de penser qu'elles seront des espaces de coopération entre institutions, l'encouragement aux synergies doit être maintenu. En outre, l'encadrement spécifique des étudiants,

notamment de première année, est une nécessité pour l'aide à la réussite.

Enfin, le cadre de l'enseignement artistique ne connaît pas de modification notable. Le budget pour le personnel augmente, ce dont ce dernier se réjouira certainement. Cependant, la réforme de Bologne touchant ce domaine en pleine mutation dont les normes organisationnelles ont été profondément remaniées ces dernières années, impliquerait à l'avenir des moyens nouveaux. Il faudra que l'on y reste attentif.

Le deuxième axe de mon intervention concerne la recherche. Elle constitue un facteur-clé pour notre compétitivité économique et pour l'amélioration de notre qualité de vie. La recherche doit constituer une priorité budgétaire et les différents niveaux de pouvoir doivent lui réserver une attention toute particulière.

Il est important d'entendre tous les acteurs de la recherche appliquée ou fondamentale afin de dégager avec eux les contours de la recherche francophone de demain.

Des efforts financiers ont été accomplis pour améliorer le statut des chercheurs et la capacité du FNRS à coordonner les politiques. Je remarque cependant une diminution de la dotation au fonds de recherche en industrie et agriculture, au prétexte qu'il est davantage destiné à la recherche appliquée. Or, si l'on veut améliorer la recherche fondamentale, il faut que le FNRS trouve dans ce fonds un réservoir qu'il est important de consolider.

L'augmentation des bourses de recherche et du budget de la recherche en médecine sont des éléments positifs. Pourquoi diminuez-vous alors de façon drastique le poste destiné à financer la diffusion de la connaissance ? Les chercheurs souhaitent pourtant que leurs livres, articles et communications soient diffusés le plus largement possible. Si l'on veut occuper une place significative sur la scène européenne, n'est-il pas indispensable de mettre en avant ses réussites ? Les statistiques de la Communauté européenne sont très attentives aux publications et aux résultats diffusés par les chercheurs et les États. Vous avez sans doute choisi de privilégier plutôt la création d'une cellule comme service d'aide à la recherche de bourses, fonds ou subsides, suivant ainsi le vœu des chercheurs qui préfèrent se consacrer pleinement à leurs travaux scientifiques et non à une course-poursuite pour le financement. Il sera important d'évaluer les résultats obtenus par cette cellule et la manière dont elle peut rendre service au secteur et à ses dirigeants en appuyant leurs démarches.

Nous devons continuer à renforcer l'ensei-

gnement supérieur et la recherche. Les étudiants que nous avons rencontrés ces derniers mois sont confrontés à des situations difficiles. Leur nombre croissant et les exigences de qualification à atteindre doivent mobiliser un maximum de nouveaux moyens. L'année 2005 ne doit être qu'une étape. Il faut réfléchir aux moyens de renforcer le budget consenti pour l'exercice. S'il est cohérent d'agir prioritairement là où les difficultés sont les plus cruciales, il convient cependant d'agir au mieux sur le moyen et le long termes.

M. le président. – La parole est à M. Langendries.

M. Benoît Langendries (cdH). – Je consacrerai plus spécifiquement mon intervention aux compétences relatives au sport. Le budget a démontré la bonne volonté de M. Eerdekens en matière de politique sportive. Ses partenaires peuvent s'en féliciter. Je passerai en revue les dispositions sportives de la DPC, en mettant en exergue ce qui a été entrepris, mais je rappellerai aussi ce qui reste à accomplir dans ce secteur essentiel pour le bien-être physique et mental de nos concitoyens.

Le renforcement de l'accès au sport constituait le premier point de l'accord de gouvernement. Nous évaluerons les résultats obtenus par l'organisation d'un week-end sportif et le lancement d'une campagne médiatique pour la promotion de la pratique du sport. Ce bon début devra néanmoins être suivi par la concrétisation des dispositions prévues par l'accord de gouvernement, principalement l'allègement des conditions financières d'affiliation des jeunes dans les clubs et l'ouverture des infrastructures sportives scolaires en dehors des heures de classe.

Nous avons noté votre volonté de mener à son terme l'inventaire des infrastructures sportives en Communauté française et nous suivrons avec le plus grand intérêt les actions que vous développerez à cet effet.

Nous avons pris récemment connaissance du rapport sur la piètre condition physique des jeunes en Communauté française. Le rôle de l'école est primordial. Les partenaires en étaient conscients et ont couché sur papier des idées d'actions à entreprendre pour soutenir activement le sport à l'école. À bref délai, les enfants de la maternelle, dès leur plus jeune âge, jouiront des bienfaits du décret sur la psychomotricité. Ce décret est particulièrement gourmand. Je resterai attentif au fait que vous êtes disposé à discuter de ce point avec Mme la ministre-présidente. Je resterai aussi attentif à votre projet d'augmenter le nombre d'heures de sport dans les écoles et au projet pilote que vous lancerez à la prochaine rentrée dans quelques

écoles de notre Communauté.

Le sport d'élite en Communauté française reste un problème crucial par lequel nous nous sommes tous sentis interpellés lors des Jeux olympiques d'Athènes. Le texte qui engage les partenaires regorge de mesures à prendre pour favoriser la détection des sportifs de haut niveau. Leur soutien tout au long de leur carrière, voire au-delà, devra également être abordé. Les 500 000 euros inscrits dans une nouvelle allocation de base seront-ils suffisants pour tenir les engagements des partenaires ? J'en doute, mais je reconnais qu'il s'agit d'un signe de votre volonté de faire mieux pour le sport de haut niveau en Communauté française. Ne perdons en tout cas pas de vue les nombreuses pistes à exploiter dans ce domaine. Elles sont ambitieuses, mais c'est le prix à payer pour assurer la présence du sport de haut niveau francophone lors des diverses épreuves olympiques nationales, européennes et mondiales.

Votre politique sportive sociale est, monsieur le ministre, assez honorable. Vous avez décidé de consacrer environ un million d'euros pour les défavorisés, pour la participation au projet sportif du fonds d'impulsion à la politique de l'immigration et pour les activités de l'ADEPS destinées aux plus démunis. Considérant le sport comme vecteur d'intégration et d'égalité, cette politique reste conforme à la DPC ; j'aimerais toutefois attirer votre attention sur la pratique sportive des personnes du troisième âge, des femmes et des personnes moins valides. Je ne doute pas que vous portiez un intérêt certain à ces personnes, mais je me permets de vous rappeler les engagements pris en juillet : poursuite des programmes de sensibilisation auprès des personnes qui pratiquent peu le sport et meilleure intégration des personnes moins valides dans les filières sportives habituelles.

Nous serons également attentifs aux réflexions que vous menez sur les critères d'octroi de l'aide financière de la Communauté aux jeunes les plus démunis. Il est hors de question que ces derniers soient stigmatisés aux yeux de leurs condisciples parce qu'ils jouissent d'une subvention de la Communauté. Cela devra se faire dans la discrétion et la transparence.

Nous attirons également votre attention sur la qualité de certains projets de promotion du sport auprès des publics peu enclins à la pratique sportive. Il est nécessaire de veiller à la qualité de ces projets afin d'éviter la dispersion inutile de moyens financiers.

Vous avez rappelé, monsieur le ministre, les différentes filières de formation envisageables pour les métiers du sport. Dans le même ordre

d'idées, vous avez montré que vous étiez conscient du problème de la disproportion au sein des fédérations entre personnel administratif et encadrement sportif. Je resterai attentif à vos déclarations, mais j'aimerais vous rappeler l'engagement du gouvernement d'étudier la création éventuelle en Communauté française d'une école des cadres sportifs et de mettre fin à la disparité, voire à l'incohérence des formations offertes aux professionnels.

Enfin, le monde sportif a les yeux rivés sur votre politique antidopage, à tout le moins très ambitieuse ! Nous avons pris bonne note de votre volonté d'augmenter les contrôles. Les derniers chiffres que vous nous avez communiqués récemment sont là pour nous rappeler que ce problème est plus que jamais d'actualité. Nous vous avons donné les moyens de votre volonté d'action en faisant passer de 100 000 à 521 000 euros les crédits destinés à lutter contre ce fléau ; nous attendons bien entendu des résultats probants.

Nous ne pouvons que vous féliciter des actions que vous comptez entreprendre pour promouvoir l'éthique et le fair-play dans le sport. La multiplication par neuf des moyens dont vous disposez portera, nous l'espérons, très certainement ses fruits.

Je terminerai mon exposé en vous assurant de mon soutien. Le budget du sport a augmenté de près de 16 %. Cette augmentation génère des attentes dans le monde sportif. J'espère ne pas me tromper en déclarant que vous serez là pour les honorer. Je veillerai en tous les cas à ce qu'il en soit ainsi et continuerai à suivre de près vos réalisations en la matière.

M. le président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je déplore l'absence de Mme la ministre-présidente aujourd'hui. Elle était déjà absente en commission, ce que je pouvais concevoir, mais j'en viens à me demander quel intérêt elle porte à l'enseignement. (*Protestations*).

Je salue, en revanche, la performance du ministre Claude Eerdeken, lequel a été appelé à remplacer Mme la ministre-présidente au pied levé en commission de l'Éducation. Si toutes nos questions n'ont pas fait l'objet d'une réponse circonstanciée, M. Eerdeken a néanmoins fort bien défendu une chapelle qui n'est pas la sienne, prouvant ainsi, si besoin en était, que personne n'est irremplaçable.

Ce débat budgétaire a été, est ou sera l'occasion de revenir sur deux des grands thèmes mar-

quants de l'actualité de ces dernières semaines : le contrat stratégique pour l'éducation, d'une part, les résultats de l'enquête PISA 2003, d'autre part. Je ne prendrai pas la parole sur ces deux importants sujets, d'abord parce que certains de mes collègues l'ont déjà fait, ensuite et surtout parce que nous aurons l'occasion, je l'espère, d'avoir une discussion spécifique sur chacun d'eux.

En effet, Mme Bertieaux a demandé que le contrat stratégique fasse l'objet d'un débat au sein du parlement et M. Eerdeken, quant à lui, a reconnu en commission de l'Éducation, le 30 novembre, que ce débat « s'imposait nécessairement ». J'espère, monsieur Eerdeken, qu'en affirmant cela, vous parliez bien au nom de tout le gouvernement de la Communauté française et que ce débat aura lieu très prochainement. Pourquoi, par exemple, ne pas entamer nos travaux par ce débat en janvier 2005 ?

Dans le cadre des résultats de l'enquête PISA 2003, je souhaite proposer à Mme De Groote qu'une audition avec les chercheurs ayant collaboré à cette enquête pour la Belgique puisse avoir lieu en commission de l'Éducation. Nous aurons prochainement l'occasion de débattre de l'étude de MM. Dupriez et Dumay relative à l'égalité dans les systèmes scolaires. Je souhaiterais dès lors que l'on puisse tenir un débat similaire sur les résultats de l'enquête PISA 2003.

Ces deux remarques étant faites, j'en viens à quelques considérations relatives au budget de 2005, sur les volets concernant l'enseignement obligatoire et l'enseignement de promotion sociale.

Dans son exposé introductif, le ministre a tenu à rappeler que le budget de 2005 répondait à trois principes clés : d'abord, le respect des engagements pris sous la précédente législature et l'adaptation des montants des dépenses inéluctables ; ensuite, un travail rigoureux sur les allocations de base facultatives ; enfin, la poursuite des politiques initiées avec les montants PACA en 2004 mais non inscrites dans les exercices budgétaires 2005 et suivants, ainsi que le financement des premières priorités du contrat stratégique pour l'éducation.

Bien secoués, au shaker et non à la cuiller, ces trois principes forment un cocktail au goût doux-amer, soit un mélange de mesures agréables et bienvenues, assorties d'autres mesures qui auraient plutôt tendance à faire grincer les dents. Je ne reviendrai pas sur chacune d'elles, mais me limiterai à évoquer certains points.

Dans la division organique 40, relative notamment aux recherches en éducation et au pilotage,

certaines allocations ont été créditées d'un montant supplémentaire pour le développement d'évaluations externes et formatives, l'objectif étant de réaliser tous les deux ans une évaluation dans chaque cycle. Ainsi, en octobre 2005, une évaluation externe sera réalisée en troisième année primaire en français et en mathématiques, ainsi qu'en cinquième année du secondaire, en lecture et en écriture. Je souhaiterais avoir plus de précisions au sujet de ces évaluations. Comment seront-elles réalisées et par qui ? Qui les corrigera ? Quel en sera l'impact sur le cursus scolaire de l'élève ? Seront-elles uniquement formatives ou conditionneront-elles le passage de classe ? Seront-elles identiques pour tous ?

Toujours dans la même division organique, les crédits affectés aux recherches en éducation inscrits à l'allocation de base 33.10.41 augmentent de façon sensible. Lorsque j'ai interrogé M. Eerdekens en commission sur la diminution des crédits couvrant les dépenses liées à la recherche relative à l'enseignement spécialisé, il m'a répondu que l'on avait préféré, pour une recherche intellectuellement plus efficace, ne plus éparpiller les crédits de la recherche entre divers articles budgétaires. Je souhaiterais donc savoir précisément à quoi serviront le 1 431 000 euros inscrits à l'allocation de base 33.10.41. Inclura-t-il, par exemple, la recherche relative à l'enseignement spécialisé, ainsi que, le cas échéant, celle concernant les enfants à haut potentiel ? Il y a bien une allocation de base spécifique à ces recherches, mais elle reste vide.

Pour ce qui est de la formation en cours de carrière, je rejoins les craintes exprimées par mon collègue M. Neven. En effet, si on examine l'ensemble des allocations de base concernées, on constate une réduction des crédits aux dépens de cette formation spécifique. La ministre-présidente peut-elle expliquer les raisons de ce choix ?

Concernant les bâtiments scolaires, je ne peux évidemment que me réjouir des augmentations des programmes d'urgence et des travaux de première nécessité. Mais pour en revenir à ce qui a été dit en commission, je souhaiterais savoir ce qui sera fait concrètement pour accélérer le traitement des demandes.

On retrouve également plusieurs allocations de base reprenant des montants inscrits pour la poursuite des mesures du Plan d'action pour la charte d'avenir. Serait-il possible de disposer d'un tableau reprenant toutes les mesures prises dans ce cadre et d'un état de leur financement ?

Je voudrais également entendre, lorsqu'elle sera présente, Mme la ministre-présidente sur

l'éventualité d'une reprise des politiques croisées avec les régions concernant l'enseignement technique et professionnel. Ces politiques menées depuis 2000 ont montré à souhait leur utilité, notamment parce qu'elles ont permis d'entamer le rééquipement de ces filières.

Le refinancement de la Communauté française a sonné le glas de ces politiques croisées, mais pourquoi ne pas envisager d'autres collaborations du même genre avec les régions ? J'ajouterai que l'appel à la coopération régionale devrait être facilité avec les « doubles casquettes » gouvernementales, dont la Région bruxelloise est malheureusement exclue. (*Colloques.*)

Sur la violence et le décrochage scolaire, je rejoins les propos exprimés par M. Neven. Je voudrais cependant que vous nous expliquiez pourquoi les crédits de la prévention des assuétudes et de la violence dans l'enseignement spécialisé ont été tellement réduits.

Certains enfants fréquentant l'enseignement spécialisé sont parfois violents. Il importe de répondre correctement à ces comportements. Comment allez-vous y parvenir en diminuant de la sorte les crédits ?

Je profite de l'occasion pour tracer un parallèle avec le système des classes relais françaises. *Le Monde* y consacrait, hier, un article dont je vous lis quelques passages : « Contre toutes les idées reçues, l'éducation nationale n'est pas loin, parfois, de réussir l'impossible. Avec les classes et les ateliers relais, le monde éducatif s'est doté de structures destinées à raccrocher les élèves en rupture, ceux qui sont considérés comme « ingérables » parce que perturbateurs ou absentéistes. Le tout avec un principe assez simple : sortir les élèves difficiles de leur collège, les scolariser dans une classe à très faible effectif, leur offrir un encadrement hors normes, puis les réintégrer dans une classe normale, quelques semaines ou quelques mois plus tard .»

Voici un autre extrait du même article : « Le passage en classe relais semble apporter une aide appréciable. Le faible nombre d'élèves autorise une prise en charge individualisée. Elle permet de redonner un minimum de considération et de confiance à des élèves meurtris par leur échec et qui doutent profondément de leurs capacités. La présence d'éducateurs issus de la protection judiciaire et de la jeunesse ou d'associations éducatives populaires ajoute une dimension éducative : l'apprentissage des règles de comportement et de vie en collectivité constitue un passage obligé. (...) Dernier atout, le dispositif repose sur des enseignants volontaires et motivés, malgré l'absence de

prime financière significative ».

L'article conclut : « Preuve de l'efficacité de la démarche, plus de 80 % des élèves – j'insiste – retrouvent un établissement scolaire classique à la fin de leur séjour, leur collège d'origine ou un autre. Cela ne signifie pas qu'ils ont définitivement repris un cheminement normal, mais cela montre que, contrairement à leur situation initiale, ils ont une chance d'y parvenir ».

Ce dispositif ressemble étrangement aux centres de rescolarisation et de resocialisation voulus par la précédente majorité, dont votre parti était membre. La France vient également de décider d'augmenter sensiblement le nombre de ces classes relais : de 98 dispositifs en 1999, elle est passée à 350 en 2004, et atteindra les 1 300 à 1 500 d'ici 2010. (*Interruption de M. Bayenet*). Vous aurez la parole plus tard, monsieur Bayenet.

M. René Thissen (cdH). – Le parlement est un lieu de débat et pas seulement de lecture de textes. (*Colloques*)

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Car le succès de ces classes relais vient du fait qu'elles engendrent une remarquable continuité dans une institution où chaque ministre cherche généralement à réinventer ce que son prédécesseur avait mis en place. Voilà, madame la ministre, un dispositif qui fait ses preuves.

Concernant l'apprentissage des langues, il est en effet admis aujourd'hui que notre économie, d'une manière générale, est d'ordre planétaire. Par ailleurs, l'Union européenne abrite désormais 450 millions de personnes qui doivent se comprendre, travailler et communiquer. La capacité de comprendre et de communiquer en d'autres langues constitue donc l'une des compétences de base que doivent avoir tous les citoyens. Selon la Commission européenne, ils devraient pouvoir s'exprimer dans au moins deux langues modernes autres que leur langue maternelle.

Arrêter les efforts dans ce domaine me paraît dès lors en pleine contradiction avec le discours actuel et même avec le vôtre. Cela risque également d'avoir une conséquence extrêmement dommageable : voir nos jeunes exclus du marché de l'emploi parce qu'inadaptés et insuffisamment formés aux nouveaux enjeux, parmi lesquels la mobilité des travailleurs apparaît comme essentielle aux yeux de tous. Je serai dès lors particulièrement attentive à vos réponses en la matière.

Je voudrais enfin clore mon intervention par une question relative à l'enseignement de promotion sociale. Interrogé sur la question des crédits visés à l'allocation de base 01.02.81, division or-

ganique 56, M. Eerdekens a expliqué le maintien de ces crédits par la volonté d'inscrire cet enseignement dans le « Contrat stratégique pour l'éducation », et en particulier au niveau de la déclinaison dudit « Contrat stratégique par bassin scolaire ». Je souhaiterais avoir plus de précision sur ces propos, et notamment sur le rôle que l'enseignement de promotion sociale aura à jouer dans le cadre du « Contrat stratégique pour l'éducation ».

J'aimerais terminer par une remarque à l'adresse de M. Thissen. Vous auriez dû écouter vos jeunes députés prendre la parole. Je pense qu'ils ne faisaient pas mieux que moi. (*Applaudissements sur les bancs du MR*).

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Je voudrais dire un mot à Mme Cassart. Un parlementaire qui se fait interrompre à la tribune a au moins la preuve qu'on l'écoute.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Merci, madame Corbisier. J'ajoute, à l'adresse de M. Thissen, que les jeunes députés cdH qui ont pris la parole tout à l'heure, lisaient tout comme moi.

M. René Thissen (cdH). – Madame Cassart, je n'ai absolument aucune objection à ce qu'un député lise le texte de son intervention. On ne peut pas demander aux députés, à part à M. Cheron, de débiter toute une argumentation sans un éventuel support écrit. (*Applaudissements*) J'estime néanmoins que l'on peut intervenir et interrompre l'orateur à la tribune, en vue d'alimenter le débat. Je ne doute pas que vous ayez l'énergie nécessaire pour vous en sortir sans l'aide de votre groupe.

M. le président. – La parole est à Mme Derbaki Sbaï.

Mme Amina Derbaki Sbaï (PS). – Je voudrais vous faire part de ma réflexion sur la répartition, le poids relatif et l'évolution des postes budgétaires alloués à la culture.

Le budget 2005 est prudent car cette année sera synonyme d'austérité. Les effets du refinancement, s'ils commencent à se faire sentir dans tous les secteurs, ne deviendront significatifs qu'à partir de 2007. Le budget est également rigoureux car il honore les engagements pris durant la précédente législature en respectant les marges disponibles, à savoir 2 millions d'euros pour la culture. C'est enfin un budget de transition entre la volonté d'honorer les engagements de l'ancien gouvernement et celle d'engager une nouvelle politique culturelle durable et concertée avec tous les acteurs du secteur.

Je voudrais évoquer plusieurs points positifs de ce budget. Le refinancement des centres culturels, négocié lors de la précédente législature, permettra de nouvelles reconnaissances et des montées de catégorie. Le doublement des crédits dévolus aux musiques actuelles relancera ce secteur qui a souffert des précédentes politiques. Les centres dramatiques régionaux, les compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse, parmi d'autres opérateurs, vont bénéficier de nombreuses allocations budgétaires. Les crédits pour les bibliothèques publiques augmenteront. Le secteur de la jeunesse et de l'éducation permanente va obtenir 5 millions d'euros supplémentaires. Enfin, le patrimoine culturel et les arts plastiques voient leurs crédits augmenter de plus de 12 %. Par ailleurs, les nombreux transferts entre les différentes divisions organiques démontrent une volonté de cohérence et offriront une plus grande lisibilité du budget dévolu à la culture.

Dans d'autres secteurs, des choix douloureux ont dû être faits pour atteindre l'équilibre. Je pense notamment aux agences de développement régionales culturelles et à la promotion du livre. J'espère que le gouvernement en est conscient et qu'il utilisera les moyens mis à sa disposition pour ne laisser personne au bord de la route.

Ce budget annonce des jours meilleurs pour la culture. Les effets du refinancement et les résultats des états généraux de la culture nous permettront de réorienter la politique culturelle de manière efficace et durable.

En ce qui concerne les droits d'auteur, nous n'avons pas encore transposé la directive européenne. Il y aura prochainement des interventions à ce sujet.

Il me semble également vous avoir entendu dire que vous prendriez en considération les intérêts des bibliothèques et des auteurs à ce sujet. Je voudrais par ailleurs faire part de notre satisfaction en ce qui concerne les dispositions relatives à l'audiovisuel. Je pense que M. Walry en a déjà parlé hier et nous en avons discuté en commission.

Selon moi, madame la ministre, la culture est un terreau propice au progrès, un vivier de l'imagination et de la vivacité. Elle recèle nos trésors les plus précieux. Je sais que vous partagez ces idées, madame la ministre. C'est pourquoi mon groupe se battra à vos côtés pour que la culture puisse rester une des priorités de la Communauté française.

M. le président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – Ce premier budget, concernant entre autres l'enseignement obli-

gatoire, est intéressant à plus d'un titre, notamment parce qu'il allie le respect des engagements passés – la continuité – et parce qu'il contient des accents nouveaux.

À propos du respect des engagements, je souligne en premier lieu l'application du décret de la Saint-Boniface, notamment pour les subventions de fonctionnement qui connaîtront cette année une des plus fortes hausses parmi celles prévues, à savoir 8,8 % en plus de l'indexation et des quelque 9 euros indexés pour l'enseignement fondamental.

Toujours en matière de subventions de fonctionnement, je voudrais demander une confirmation et formuler une interrogation. La confirmation concerne le paiement des arriérés de 2003, principalement dans l'enseignement spécialisé. Elle me rassurerait, ainsi que les intéressés. Nous n'avons pas reçu les précisions nécessaires à cet égard en commission. L'interrogation porte sur l'augmentation de 30 % de la dotation de fonctionnement des établissements de l'enseignement fondamental du réseau de la Communauté française. Cette augmentation reste énorme, malgré les arguments avancés pour l'expliquer.

Les engagements ont également été respectés pour les bâtiments scolaires, sujet amplement évoqué ce matin. Les augmentations prévues sont budgétées. Certes, la demande dépasse de loin l'offre car les besoins sont immenses, mais il est encourageant de constater que l'on progresse.

Je souhaiterais également voir les deux décrets relatifs aux programmes d'urgence fusionnés en un seul, les modalités adaptées et les délais raccourcis de sorte qu'il s'agisse vraiment de programmes d'urgence.

Je souligne aussi le respect des engagements relatifs aux traitements et aux subventions-traitements : prise en compte de l'indexation, de la revalorisation barémique et de la « dérive barémique ». Cependant, certaines augmentations m'étonnent. Je pense notamment aux 18 % supplémentaires alloués pour les subventions-traitements des professeurs de l'enseignement spécialisé dans le réseau officiel subventionné.

J'en viens au deuxième volet du respect des engagements, à savoir la mise en œuvre du protocole d'accord du 7 avril 2004. En l'occurrence, je pointerai deux volets : en premier lieu, l'aide administrative aux directeurs de l'enseignement fondamental qui démarre lentement mais sûrement et constitue un signal positif apprécié à sa juste valeur ; en second lieu, l'augmentation des moyens alloués à la Commission de pilotage qui contribue largement à l'amélioration de notre système d'en-

seignement, d'ailleurs envié au-delà de nos frontières.

J'en viens au budget, non négligeable, de l'ordre de 11 224 000 euros, réservé au Contrat stratégique pour l'éducation. Il serait sans aucun doute regrettable de tenir le parlement à l'écart des discussions préparatoires, mais je crois savoir que telle n'est pas l'intention de la ministre-présidente. Ce budget sera principalement consacré à l'amélioration de l'encadrement dans l'enseignement maternel et dans les deux premières années du fondamental, où nous devons agir si nous voulons tirer les leçons des récentes études PISA. Nous viserons ainsi en amont à plus d'équité et d'efficacité. Je relève aussi la part réservée à la valorisation des manuels scolaires, le développement d'évaluations externes et formatives pour arriver progressivement à une évaluation de chaque cycle tous les deux ans. Les fonctions que j'ai occupées dans une vie antérieure m'incitent à dire quelques mots à propos de la mise en place d'une véritable école « orientante ». Le recentrage des missions des centres psycho-médico-sociaux est bel et bien nécessaire et j'espère qu'il sera évoqué et donc clarifié, en tout état de cause débattu, en commission. À titre personnel, je pense que le concept d'école « orientante » devrait être précisé avant d'être érigé en priorité politique.

Je terminerai en me livrant à quelques commentaires au sujet du décret-programme, notamment sur les articles relatifs aux compétences de la ministre-présidente. J'apprécie l'indexation des dotations et des subventions de fonctionnement des centres PMS et des internats, mais je continue à regretter que ces deux domaines n'aient pas été pris en compte lors de la Saint-Polycarpe et de la Saint-Boniface. J'apprécie également l'article 22, qui assouplit les critères d'organisation des cours d'adaptation à la langue de l'enseignement. Cette disposition va, elle aussi, dans le sens d'une équité accrue. Les autres articles emportent également notre adhésion. Je songe à cet égard notamment aux articles concernant le personnel ouvrier et administratif des établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française.

En conclusion, il s'agit d'un bon départ mais le meilleur – le plus dur diront les esprits chagrins –, le plus enthousiasmant en tout cas, reste à venir. Je fais allusion, vous l'aurez compris, à la définition et à la mise en œuvre du Contrat stratégique. Nous nous proposons d'y participer de manière constructive mais également, l'un ne va pas sans l'autre, de façon positivement critique.

M. le président. – La parole est à M. Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Mon interven-

tion sera consacrée au sport et donc au budget du ministre Eerdekens, absent pour l'heure mais représenté par Mme Laanan qui lui fera part sans aucun doute de mon désarroi devant un budget prétendument en augmentation.

Je vous ai écouté hier, monsieur Walry, et vous avez déclaré que l'enveloppe consacrée au sport avait augmenté de 15 % et se montait à 20 700 000 euros. Voilà le montant consacré au sport en Communauté française. Je suis persuadé que vous ne considérez pas qu'il s'agit-là d'une victoire. C'est plutôt un dérapage supplémentaire, une carence dans une politique sportive inexistante. Ce budget représente moins de quatre euros par habitant alors que, généralement, la moindre cotisation d'affiliation à un club sportif, en Brabant wallon ou en Hainaut, est de 100 euros. Il s'élève à la moitié du budget flamand si, pour ne pas fausser la comparaison, on retire le coût des infrastructures pour lesquelles nous bénéficions de l'aide de la Région wallonne. Cela représente 0,27 % du budget de la Communauté française. Quelle augmentation ! Nous étions à 0,26 auparavant. Quel remarquable élan donné à la politique sportive ! À ce train-là, on peut parler de marche arrière. (*Protestations de M. Walry*) La majorité fait ses choix politiques. Si elle décide de sacrifier le sport, c'est son droit mais alors, qu'elle le dise ! Monsieur Walry, hier, durant votre monologue, j'ai eu envie à plusieurs reprises de vous interrompre. Vous parliez de « budget enflammé », de « petite flamme », de « grande flamme », mais je vous ai laissé poursuivre. J'aimerais que vous aussi, vous m'écoutez car, même si vous ne pouvez l'avouer publiquement, vous ne pouvez qu'être d'accord avec moi pour dire que le sport n'a pas la place qu'il mérite en Communauté française. Le budget géré par M. Eerdekens à la Communauté française est inférieur à celui de la ville d'Andenne qu'il dirige.

Le nirvana des clubs, des fédérations, des ministères, des communes et provinces, ainsi que du monde éducatif, n'est clairement pas pour aujourd'hui. Peut-être l'atteindrons-nous demain ?

L'investissement dans le sport est un investissement social. Malheureusement, il est extrêmement maigre. Chaque citoyen a le droit de faire du sport. Encore faut-il que la Communauté française se rappelle qu'elle a l'obligation de mettre des moyens à disposition de ceux qui veulent pratiquer un sport. Souvenons-nous de ce que disaient il y a quelques mois, *in tempore non suspecto*, avant la formation du gouvernement, le baron Rogge et Robert Van de Walle : « Il est grand temps de faire quelque chose ». Manifestement, ils ont prêché dans le désert. Et le malaise que connaît

le sport est loin d'être dissipé et vous êtes loin d'y avoir répondu.

Parlons des fédérations. J'ai lu récemment un document fort explicite des fédérations qui était une sorte d'appel au secours. Pour répondre à cet appel, on maintient à peu de chose près les montants consacrés aux 64 fédérations à l'initial 2004. C'est totalement insuffisant. Je reconnais que toutes les fédérations ne fournissent pas le même travail. Certaines sont en léthargie, comme l'a dit le ministre en commission.

Par contre, je ne suis pas d'accord quand on dit que le staff contient trop de personnes. Selon les rapports, les trois quarts du personnel seraient du personnel administratif et un quart du personnel sportif. Il faut sans aucun doute renverser ces proportions, mais est-ce suffisant ? Croyez-moi, ce n'est pas avec le personnel dont les fédérations disposent qu'elles pourront faire quelque chose.

Il faudrait connaître les moyens humains, administratifs et sportifs nécessaires au bon fonctionnement d'une fédération. La réponse ne se trouve pas dans le décret sur les plans programmes. Il faut individualiser la demande. Un sport n'est pas l'autre.

Le ministre a dit en commission qu'il ne rejetait pas l'idée de modifier le décret sur les plans programmes.

Simplifions le système du subventionnement. Le temps que les fédérations doivent gaspiller pour tenter d'obtenir leur argent, elles ne peuvent le consacrer au sport. Précisons les besoins spécifiques de chaque structure. Certaines fédérations ont des besoins plus importants que d'autres. Il faut savoir ce qu'on leur demande à moyen et à long termes. 2008 n'est pas forcément une *dead line*. Il faudra plus que quatre ans pour surmonter le désastre sportif de la Communauté française. Enfin, obligeons l'ADEPS à resserrer ses liens avec les fédérations. Savez-vous que la commission d'avis ne remet son avis qu'une fois tous les quatre ans à l'occasion d'une olympiade ? Ensuite, plus rien. Et encore, ce n'est pas un avis sur le fond. Pour cela, il y a les inspecteurs référents qui ont chacun quatre à cinq fédérations mais, croyez-moi, on ne les voit pas souvent dans les fédérations.

Un autre regret ou espoir déçu concerne les centres sportifs locaux et locaux intégrés. Il s'agit là d'une réforme de l'ancienne majorité qui, comme tout le monde l'a reconnu, a un certain sens. J'avais demandé au ministre de pouvoir joindre la liste des centres sportifs locaux et locaux intégrés qui bénéficieront de financements,

sur la base d'un rapport entériné. Je n'ai pas pu obtenir cette liste et je le regrette. Le système est intéressant. Le but est d'aider sur le plan local des centres sportifs. Il s'agit du décret du 27 février 2003. Cependant, ce décret est très lourd, car il ne s'adresse qu'aux seules asbl de gestion ou aux régies communales. Il s'agit souvent de paravents utilisés par les communes pour ne pas être placées en première ligne du contrôle.

M. Léon Walry (PS). – Il s'agit de la volonté du ministre de donner l'accès au sport pour tous. Plus il y aura de participants, d'adhérents, d'intégration sociale, plus grandes seront les chances d'avoir des « phares » dans une discipline.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur Walry, je parlais des centres sportifs locaux et locaux intégrés. Je ne parlais pas du sport pour tous, mais j'y reviendrai car le budget contient un élément intéressant à ce sujet. Les centres sportifs locaux et locaux intégrés pour lesquels on a prévu une subside de 1 800 000 euros, 10 % du budget, ne connaissent cependant pas un plus grand succès alors qu'ils existent. Cela est dû à la lourdeur administrative, comme l'a reconnu le ministre. Cette lourdeur est inhérente au décret qu'il faudrait modifier. L'efficacité du décret et des subventions est annihilée, car ceux qui bénéficient de subsides, les dépensent à nouveau en personnel administratif. Ce n'est pas le but. Le but est de permettre aux communes et au sport pour tous d'aller sur le terrain. L'objectif n'est pas atteint. Dans ce système, les petites communes sont rapidement sacrifiées car elles n'osent pas prendre le risque. La situation est différente pour les communes plus importantes. Je suis donc d'accord avec M. Walry à propos du sport pour tous. Si on ne corrige pas la situation, il ne s'agira plus de sport pour tous, mais de sport pour certaines administrations ou certaines communes.

Le sport pour tous et le sport d'élite doivent tous deux être défendus. Si l'on pratique le sport pour tous, c'est peut-être grâce au sport d'élite qui, en véhiculant l'image du sportif, avec ses médailles, ses performances, le dépassement de soi pour atteindre le niveau olympique, entretient le rêve.

M. Maurice Bayenet (PS). - Les clubs de football ont débauché nos jeunes en leur accordant des primes de match alors que, pour le kayak, pour obtenir une médaille il faut y aller de sa poche. D'aucuns ont dû renoncer, faute d'argent. Et pourtant le kayak est aussi une belle discipline, un sport très dur et très exigeant. Comment peut-on répondre à cela ?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il est important

de soutenir le sport d'élite. Il faut permettre à ceux qui l'ont pratiqué de disposer d'une reconversion en rapport avec leur discipline et les engager, non dans un système administratif, mais dans une administration dynamique, comme cela se fait outre-Quévrain. En France, ces sportifs bénéficient de moyens spécifiques au sein de leur fédération.

Il sera toujours impossible de lutter contre ce mastodonte qu'est le football qui, du reste, ne dépend pas de la Communauté française, fort heureusement d'ailleurs, car sa fédération consommerait à elle seule tout le budget. Par contre, il faut donner l'exemple de sportifs qui ont réussi et qui ont pu continuer à s'investir dans leur sport, notamment par la formation des jeunes. Le sport d'élite, qu'on le veuille ou non, a changé. De toute évidence, il est devenu plus commercial et plus international, mais surtout plus professionnel, comme doit l'être le traitement que nous lui réservons, faute de quoi nous irons à la catastrophe.

Certes, la situation n'y est pas parfaite, mais la Flandre s'est fort heureusement dotée d'une administration spécifique au sport de haut niveau où les fédérations travaillent ensemble, dans des directions communes.

M. Maurice Bayenet (PS). – Ils n'ont pas remporté plus de médailles que nous.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Vous avez raison. Selon moi, la Flandre n'obtient pas les résultats que devrait lui apporter une structure pourtant adéquate. Les sports privilégiés au nord du pays sont rarement olympiques. Regardez la situation du motocross. Joël Robert était une grande vedette, c'était et c'est toujours un Wallon qui en veut.

M. Maurice Bayenet (PS). – De même qu'André Malherbe.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Mais regardez ce que la Flandre investit dans le motocross et vous comprendrez pourquoi l'on compte désormais plus de champions flamands! Leur structure est bonne mais je n'aime pas la recherche de rentabilité immédiate. On semble avoir choisi de cibler une population facile à mobiliser vers un sport bien précis, au détriment du sport olympique, par exemple l'athlétisme, discipline plus exigeante.

Je regrette donc que le budget ne s'oriente pas dans cette voie; peut-être sera-ce le cas l'année prochaine. Mon intervention n'a pour objectif que de signaler à la majorité qu'il reste du travail. Dans l'ensemble du budget de la Communauté française, 15 % ne représentent pas grand-chose. Je serais ravi que nous puissions faire mieux.

J'exprimerai également un regret à l'égard du sport récréatif, celui des seniors. Les plus de 65 ans, soit 20 % de la population de la Communauté française, sont réputés pour avoir plus de temps et de moyens. Ils sont aussi plus exigeants sur la qualité du matériel et de l'encadrement. Je le répète, l'ADEPS est un fourre-tout; on lui fait tout faire et son contraire. En dehors de cette institution, je ne peux que constater l'absence d'un axe spécifique pour le sport des seniors. La Communauté française qui exerce aussi une compétence en matière de santé s'honorerait en traitant cet aspect de façon professionnelle. J'ai cité l'exemple du Québec. Le ministre Eerdekens à qui j'avais adressé une question orale s'était engagé à étudier ce dossier. À quand la concrétisation ?

Ce matin, j'ai entendu des orateurs parler d'enseignement et de pédagogie. Je regrette infiniment que nous n'utilisions pas des formules qui font pourtant merveille en matière de pédagogie du sport. Je citerai l'École du mouvement et de la forêt de notre ami Émile Rousseau, un volleyeur wallon de renom qui a porté notre communauté au sommet.

Émile Rousseau a créé quatre écoles en Belgique, deux en Flandre, une à Binche et une à Mont-Saint-Guibert. Ces écoles sont reconnues par le COIB et engendrent des résultats remarquables dans la psychomotricité, l'agilité motrice des enfants âgés d'un an et demi à huit ans. Je constate qu'aucun montant n'est prévu au budget pour soutenir son projet. Il aimerait pourtant être aidé. Dans sa seule salle de sport de Binche, on compte plus d'affiliés de moins de douze ans en volley-ball que dans toute la région bruxelloise. Il a en effet développé une pédagogie particulière qui met l'enfant au centre de la formation. Il me semble que ce sont des gens comme lui que nous devrions aider et pas toujours les grosses structures.

Je ne résiste à pas à l'envie de dire un mot du projet « Forêt dans la salle » qu'Émile Rousseau a initié. On peut comprendre que l'on ne puisse contraindre un enfant d'un an et demi à rester dans le rang. Dans les écoles de psychomotricité d'Émile Rousseau, c'est l'anarchie dans la salle. L'enfant joue, bouge, comme s'il était en pleine forêt. Cette activité est peut-être la seule occasion offerte à certains parents de jouer avec leurs enfants. Une telle proximité est de nature à renforcer la confiance entre parents et enfants. Cette pédagogie fonctionne, et je regrette que le budget l'ait totalement ignorée.

Certains diront que de tels projets peuvent aussi être développés à l'ADEPS. Quand on sait

le temps nécessaire pour qu'un dossier soit traité à l'ADEPS, il faut vraiment le vouloir ! Le sport est un thème qui me tient à cœur et je reconnais également au ministre Eerdekens cette qualité d'aimer le sport. Je suis d'autant plus déçu de constater que les moyens alloués à ce secteur sont totalement insuffisants pour faire rêver de sport.

Mon dernier regret concerne la candidature de Bruxelles aux Jeux olympiques. J'ai consulté le budget de la Communauté flamande et j'ai constaté qu'une somme y est prévue pour l'étude de la faisabilité des Jeux olympiques à Bruxelles. J'ai déjà eu l'occasion de demander au ministre s'il souhaitait réellement donner sa chance à Bruxelles pour les Jeux olympiques de 2016 et il m'a répondu par l'affirmative. Aussi suis-je étonné que pas le moindre euro ne soit inscrit au budget à cette fin.

Madame Laanan, vous avez, à cet égard, davantage de chance que M. Eerdekens. Votre budget prévoit des fonds en faveur du projet « Mons, capitale européenne de la culture ». On ignore encore si Mons aura cette chance mais le nécessaire est fait dans le budget pour que ce soit le cas. J'ai donc l'impression, en voyant le budget consacré au sport, que non seulement on lâche Bruxelles mais qu'en outre, on abandonne l'idée d'organiser les Jeux olympiques en Belgique.

M. le président. – Je vous propose d'interrompre ici nos travaux et de les reprendre à 14 heures 30.

— *La séance est levée à 13 heures.*

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE DE JEAN-FRANCOIS IS-
TASSE, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 14 h 35.

M. le président. - Mesdames, messieurs, la
séance est ouverte.

1 Excusés

M. le président. - Ont demandé d'excuser leur
absence à la présente séance : M. Étienne, retenu
par d'autres devoirs ; MM. Calet et Gennen pour
raisons de santé.

Ayant appris que M. Gennen était sérieuse-
ment souffrant, je propose que nous lui envoyions
nos vœux de prompt rétablissement.

2 **Projet de décret contenant le bud-
get des voies et moyens de la Com-
munauté française pour l'année bud-
gétaire 2005 – Projet de décret
contenant le budget général des dé-
penses de la Communauté française
pour l'année budgétaire 2005 – Pro-
jet de décret-programme portant di-
verses mesures concernant les Fonds
budgétaires, le Fonds Écureuil de la
Communauté française et le désen-
dettement, les institutions universi-
taires, les hautes écoles, les internats,
les centres psycho-médico-sociaux, les
bâtiments scolaires, l'enseignement et
le statut des membres du personnel
administratif, du personnel de maî-
trise, gens de métier et de service
des établissements d'enseignement or-
ganisé par la Communauté française
– Préfiguration des résultats de l'exé-
cution du budget de la Communauté
française pour l'année 2003 transmise
par la Cour des comptes en applica-
tion de l'article 77 des lois coordon-
nées sur la comptabilité de l'État**

2.1 Poursuite de la discussion générale conjointe

M. le président. - L'ordre du jour appelle la
poursuite de la discussion générale conjointe.

La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). - Monsieur
le président, lors du débat sur la déclaration de
politique communautaire en juillet dernier, j'étais
intervenue dans la discussion relative aux pro-
positions en matière de politiques citoyennes et
d'apprentissage des langues. J'interviens aujour-
d'hui à nouveau sur ces deux sujets et j'aurais sou-
haité que la ministre-présidente soit présente car
ils concernent plus directement ses compétences.
Je remercie néanmoins Mme la ministre Fonck
d'être parmi nous.

À l'occasion de la déclaration gouvernemen-
tale, le gouvernement n'avait pas répondu à mes
questions et aux craintes que j'avais exprimées.
Comme la plupart de mes collègues, j'avais eu

droit à une déclaration vague portée, il est vrai, par un état de grâce qui semble aujourd'hui révolu. Je me permets par conséquent de revenir sur ces thèmes dans le cadre du débat budgétaire. Il faut dire qu'il y a matière.

J'évoquerai tout d'abord les actions citoyennes. Dans l'exposé général du budget, la ministre-présidente affirme que : « La Communauté doit soutenir fermement l'engagement des citoyens et renforcer leur capacité d'expression et d'action. Plus que jamais, l'accent est mis sur le débat public, où les différences peuvent s'exprimer dans l'adhésion commune aux principes démocratiques ». À mon sens, cette longue phrase n'a guère de contenu. En effet, chacun ne peut qu'approuver cette belle profession de foi. Cependant, de telles déclarations ne suffisent pas. Pour être crédibles, elles doivent être suivies d'effets concrets, à travers un véritable plan en faveur, d'une part, de la diffusion et de la promotion des valeurs qui constituent les fondements de notre démocratie et, d'autre part, de la lutte contre tous les extrémismes et tous les intégrismes.

Or, dans le projet de budget, c'est le flou intégral. On peut se demander si l'absence totale d'explications précises n'a pas été savamment organisée par le gouvernement. Ce dernier s'attribue de la sorte un véritable chèque en blanc pour mener des politiques certes nécessaires, mais dont on peut légitimement craindre qu'elles servent uniquement des objectifs partisans et électoralistes.

Enfin, je constate que le gouvernement fait preuve d'un manque de volonté au niveau de l'enseignement secondaire, lieu pourtant le plus propice au développement des politiques de citoyenneté visant une meilleure compréhension de la démocratie. Faire l'éloge de la formation aux délégués d'élèves est bien, mais diminuer l'allocation de base de 27 % l'est nettement moins. C'est un exemple de la régression des différentes politiques de citoyenneté et de participation menées par le gouvernement.

Venons-en au deuxième thème que je souhaite aborder, celui de l'apprentissage des langues. Le gouvernement en avait fait une priorité dans sa déclaration gouvernementale, mais cette priorité devra manifestement attendre. En effet, on peut voir à travers le budget que le gouvernement se soucie peu de l'immersion linguistique puisque l'allocation de base qui la concerne diminue de 60 %. Le message a le mérite d'être clair ! Cette façon d'agir démontre également le poids du cdH dans la majorité plus rouge que romaine. Souvenons-nous en effet de la résolution que le cdH bruxellois avait fait voter en 2004 en faveur de l'apprentissage des

langues étrangères.

Aujourd'hui, le cdH est au pouvoir mais ses priorités électorales sont ignorées. Évidemment, chacun a pu lire dans la presse ou entendre la ministre-présidente en séance plénière nous faire part de ses nouvelles recettes pour ce sujet si important en termes d'ouverture intellectuelle et de perspectives d'emploi.

Ces recettes se retrouvent également dans l'exposé général à propos du plan d'action pour la charte d'avenir.

Vous avez décidé de dégager un nouveau budget de 395 000 euros destiné à la poursuite du plan en 48 mesures visant l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement de promotion sociale.

Franchement, ces montants auraient pu servir à d'autres priorités énumérées dans votre déclaration de politique générale, comme par exemple le recentrage sur les apprentissages de base ou la gratuité effective de l'enseignement.

En effet, madame la ministre, votre projet d'intégration dans les écoles, sans la moindre réflexion sérieuse, des nouvelles technologies de l'information et de la communication n'est que de la poudre aux yeux. Vous vous contentez de ressortir une vieille recette en la réadaptant au goût du jour. Alors que dans les années 1980, certains nous avaient présenté l'enseignement par l'ordinateur, puis dans les années 1990, l'enseignement par internet comme la solution miracle pour l'apprentissage des langues, voilà qu'aujourd'hui, vous arrivez à l'enseignement par webcam. Ce projet risque de coûter fort cher à la Communauté française pour un résultat à la hauteur de l'idée, c'est-à-dire nul.

On se demande d'ailleurs avec qui nos enfants vont dialoguer à l'occasion des « pauses-papotes », pour reprendre les termes de ma collègue Florine Pary-Mille. Il s'agira probablement de leurs camarades de la Communauté flamande puisque vous semblez avoir des contacts empreints d'une confiance partagée, ce qui, je le souhaite, annonce la signature prochaine d'un ambitieux accord de coopération. En tout cas, pour ce cyber-échange, je me permets de vous suggérer comme premier thème : Flagey ou, en flamand dans le texte, « *hoe in Brussel op het culturele vlak te investeren* ».

Notons aussi que la sympathique méthode de l'ouverture aux langues est également envoyée à évaluation dans le cadre de la connaissance des langues.

Tout cela donne l'impression d'un échec dont nos enfants font les frais. La capacité de comprendre et de communiquer en d'autres langues constitue, je vous le rappelle, selon les recommandations européennes, l'une des compétences de base que doivent avoir tous les citoyens. Selon la Commission de l'Union européenne, tout citoyen européen devrait avoir des compétences de communication en au moins deux langues modernes autres que sa langue maternelle !

Arrêter les efforts dans ce domaine ou, plus grave, proposer des solutions farfelues, est en pleine contradiction avec le discours actuel. Cela aura pour conséquence de voir nos jeunes exclus du marché de l'emploi parce qu'inadaptés et insuffisamment formés aux nouveaux enjeux parmi lesquels la mobilité des travailleurs. Et ce sont ceux dont les parents ne peuvent payer des cours particuliers ou des stages de langues qui en seront les principales victimes.

En conclusion, madame la ministre, alors que l'actualité devrait nous inciter à aider les jeunes à devenir des citoyens responsables et critiques, votre politique budgétaire nage dans le flou total. Certes, des budgets considérables sont prévus. On ne sait cependant ni comment ni à quoi ils seront affectés, ce qui suscite des questions sur les réels objectifs que vous visez.

Si vous souhaitez l'adhésion de l'ensemble des familles politiques sur de telles initiatives, il faudra donc mieux expliquer et vous décider à agir dans la clarté. De même, ce n'est pas en réduisant les budgets consacrés à l'immersion linguistique que vous aiderez les générations futures à s'épanouir dans leur vie professionnelle. Pour ces raisons et pour celles qui ont été évoquées par mes collègues du groupe MR, nous voterons contre votre projet de budget 2005.

M. le président. – La parole est à M. Reinkin.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Lors de la séance d'hier, mon collègue M. Cheron a déjà longuement, et de façon fort talentueuse, exposé notre analyse globale de ce budget. Je me concentrerai donc aujourd'hui sur quelques points qui apparaissent à mon groupe comme des occasions manquées ou dont l'exécution risque d'être hasardeuse. M. Walry nous disait hier – non sans hilarité – que ce budget lui semblait porteur de beaucoup d'espoir. Malheureusement en ce qui nous concerne, nous n'en avons pas une vision aussi glorieuse. Pourtant, le refinancement de certains secteurs existe bel et bien et ce, pour des sommes loin d'être négligeables.

J'aborderai en premier lieu le contrat straté-

gique pour l'éducation, qui est un grand enjeu de ce gouvernement et qui se traduit légèrement dans ce budget. Car ce contrat serait l'un des points les plus positifs de ce budget si l'argent qui y est consacré n'était pas réparti d'une manière quelque peu étonnante. Ce budget se caractérise par l'importance des montants alloués aux dépenses liées aux traitements. Vous respectez en cela ce qui a été prévu sous la législature précédente, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Le contraire aurait été fort malvenu et n'aurait pas manqué de provoquer une nouvelle vague de manifestations du corps enseignant. Cette décision constitue également une forme de reconnaissance de l'enseignement en général et du corps enseignant en particulier, lequel, rappelons-le, a été fort mis à mal durant les années 90, sous les législatures précédentes, entre autres par la politique de Mme Onkelinx, que les enseignants n'oublieront pas de sitôt.

Le contrat stratégique pour l'éducation constitue l'une de vos nouvelles politiques, et il en est certainement la pierre angulaire. Les annexes de ce contrat seront examinées ultérieurement, vu que nous n'avons débattu jusqu'ici que de la déclaration commune, texte vis-à-vis duquel il aurait été difficile d'émettre la moindre désapprobation tant il se veut consensuel.

Dans le cadre de ce budget 2005, un peu plus de 11 millions d'euros ont été débloqués afin d'initier divers projets liés au contrat stratégique. Plus des trois quarts de cette somme sont consacrés à un projet ambitieux, que nous approuvons a priori, à savoir la limitation à vingt enfants maximum par classe durant les deux premières années de l'enseignement fondamental, ainsi qu'en troisième année maternelle.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision, qui constituait d'ailleurs un point fort de notre propre programme. La question fondamentale que nous nous posons consiste néanmoins à savoir si Mme la ministre-présidente se donne bien les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs. Permettez-moi de vous dire que nous avons de sérieux doutes !

En effet, un montant de plus de 8 724 000 euros – somme non négligeable s'il en est – est prévu afin d'assurer l'augmentation de l'encadrement nécessaire en troisième année maternelle ainsi qu'en première et deuxième années primaires.

Selon nos calculs, rien que pour les deux premières années primaires, il faudrait, pour atteindre ce but, engager 1 250 équivalents temps plein. Or, vous parlez dans votre budget de deux premières années du primaire, mais aussi de la troi-

sième année maternelle. Votre budget ne permettra de créer, au mieux, que 1 000 équivalents temps plein. Notre réflexion est donc la suivante : créer ces emplois est une bonne idée, mais y a-t-il suffisamment de moyens pour les financer ? Un tel nombre de jeunes enseignants sera-t-il disponible dès septembre prochain pour répondre à cette demande ? Imaginons même que ces enseignants soient trouvés et engagés. Comment allons-nous répartir ces mille postes, alors que beaucoup plus sont nécessaires ?

J'en viens à ma deuxième question : le problème de la quantité d'enseignants à financer dans la durée. Vous avez placé, madame la ministre, 8 700 000 euros sur la table pour 2005, soit de quoi couvrir trois mois de salaire et d'encadrement : septembre, octobre et novembre. Je ne compte pas le mois de décembre puisque vous savez que, bien souvent, les enseignants sont payés le 3 janvier, ce qui reporte le paiement à l'année suivante.

En effectuant un calcul simple, on constate qu'une somme de 8,7 millions d'euros pour trois mois signifie qu'en 2006, plus de 25 millions d'euros seront nécessaires pour financer cette mesure. Nous manifestons bien entendu notre intérêt pour cette décision, mais nous craignons que vous n'ayez pas prévu les aspects durables et à long terme, et donc que nous ne puissions assurer la pérennité de ce programme. J'aimerais savoir, madame la ministre, si vous avez prévu dans votre projet pluriannuel les 25 millions d'euros requis pour cette seule mesure.

Chacun s'accorde sur l'importance de restreindre le nombre d'enfants par classe dès le premier cycle du primaire. Nous marquons cependant un certain étonnement de ne pas trouver au budget les moyens requis pour appliquer la mesure dans ses aspects les plus concrets. Limiter le nombre d'élèves à vingt par classe signifie un nombre accru de classes. Les écoles disposeront-elles de locaux salubres, accessibles et équipés pour accueillir ces nouvelles classes ? À cet égard, pas un franc n'est prévu au budget. En conséquence, je me demande comment les écoles pourront mettre en place cette mesure dont personne ne conteste qu'il s'agit d'un enjeu majeur.

Enfin, il est bien évident, en procédant encore à un calcul simple, que si quatre instituteurs pour cent élèves correspondent à vingt-cinq élèves par classe, cinq instituteurs pour cent élèves signifient vingt élèves par classe. Soit. Mais, cette mesure va-t-elle aider les élèves en décrochage scolaire à être suivis immédiatement par les instituteurs ? Il faut ignorer ce que représente une classe de vingt élèves

aujourd'hui en première et deuxième années primaires pour s'imaginer qu'un instituteur va pouvoir subitement sortir de sa classe, s'occuper de l'élève en difficulté et trouver un moyen de faire travailler les dix-neuf autres. Voilà donc un nouvel enjeu pour l'avenir : joindre à cette mesure, qui vise à atteindre vingt élèves par classe, une autre mesure consistant à mettre en place des « maîtres de remédiation » qui pourront être proches des enfants dès qu'un problème se pose.

Une deuxième mesure que vous placez dans le cadre du contrat stratégique concerne l'augmentation des moyens dévolus aux manuels scolaires. Tout le monde s'accorde sur l'importance de la revalorisation du manuel scolaire, d'autant que vous augmentez d'un million d'euros un budget qui plafonnait à 500 000 euros. Selon les propos du chef de cabinet de la ministre, il s'agit d'une mesure d'amorçage d'une pompe dont la source était tarie. Soit, mais il a ajouté en commission que dix millions d'euros seraient nécessaires pour que chaque enfant ait accès à trois manuels scolaires. Que pourrions-nous réaliser avec un million et demi d'euros ? À qui va-t-on distribuer ces manuels ? Aux enfants de première et deuxième années primaires, espérons-le. Mais les autres ? Selon nous, il s'agit encore une fois d'un effet d'annonce fort sympathique mais qui, en réalité, ne changera pas vraiment la donne en matière de manuels scolaires.

La troisième remarque par rapport au budget de l'Éducation concerne l'enseignement technique et professionnel. Dans la déclaration commune, vous faites de la réforme de la formation qualifiante un des trois grands objectifs pour les prochaines années. C'est évidemment un enjeu majeur. Le budget confirme-t-il cette intention ? Nous n'avons pas ce sentiment. En effet, les moyens consacrés à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel dans le budget passent de 8,815 millions d'euros à 5,199 millions d'euros, ce qui correspond à une baisse de 40 %. Vous me répondez avec raison que tout cela est lié à des politiques croisées entre la Région wallonne et la Communauté française. Je suis d'accord, mais pourquoi dans ce cas ne pas renouveler ces politiques croisées ? Ou considère-t-on que la totalité de l'équipement de l'enseignement technique et professionnel dépend de la Région wallonne ?

Un autre enjeu important est l'accompagnement des directeurs du fondamental. Il s'agit de l'aide administrative, un sujet dont on a déjà beaucoup parlé avant les élections. Des promesses avaient également été faites. On constate qu'un montant de 1 627 000 euros y est consacré pour 2005. Le chef de cabinet de Mme la ministre nous

disait en commission que cela correspond à 50 équivalents temps plein. Quelles sont les écoles qui vont hériter de ces aides administratives ? Sur quelles bases et quels critères ? Nous ne le savons pas. Nous sommes face à un vide inquiétant car nous craignons des luttes entre directeurs pour obtenir cette aide administrative.

Soulevons encore la question de l'apprentissage des langues. Souvenons-nous de cette fameuse phrase de Mme Onkelinx dans les années nonante : « Tous bilingues en l'an 2000 ! » À l'heure actuelle, je ne vois pas quelle est la politique du gouvernement en matière de langues. Ma question d'hier sur l'éveil aux langues reste en suspens et on note une baisse de 66 % pour l'immersion linguistique. Ce sont des choix qui sont posés mais les choses ne sont pas claires sur le plan budgétaire. Nous aimerions en savoir davantage sur le programme envisagé par le gouvernement dans ce secteur. (*Colloques.*)

Je reviens sur un autre point qui me semble important et dont l'absence dans ce budget est lourde de conséquences pour de nombreuses familles. Le cdH avait promis cinq projets pilotes de classes bilingues français-langue des signes qui ne trouveront aucune concrétisation cette année, à en croire le budget ainsi que l'exposé général qui l'accompagne. Rien d'étonnant, puisque la déclaration de politique générale n'y fait pas référence. Pourtant, le décret de reconnaissance de la langue des signes a été voté à l'unanimité en 2003 ; était-ce simplement une déclaration de bonnes intentions ?

La gestion des bâtiments scolaires est un enjeu important. Le gouvernement nous a annoncé une fusion du programme d'urgence et du programme de travaux de première nécessité. Pourquoi pas, si l'on reste attentif à bien définir et à hiérarchiser les travaux. Il ne faut pas que ce soit une nébuleuse comme c'est le cas actuellement dans les programmes d'urgence. Au contraire, ceux de première nécessité sont très bien hiérarchisés, et ont comme priorité le respect de la sécurité. Je sais que cela vous tient à cœur, mais ce n'est pas inscrit dans le programme d'urgence. Nous voulons, si nous faisons ce choix avec vous, que cela s'y trouve. Nous y resterons attentifs.

La fusion des budgets doit garantir la qualité des travaux et leur hiérarchisation. Même si ce n'est pas de votre ressort, les écoles espèrent aussi la baisse de la TVA de 21 % à 6 % promise sur les travaux de bâtiment. Cette mesure n'est pas sans intérêt. On nous répondra que le fédéral n'a plus un franc. C'est un mauvais calcul, relancer le secteur du bâtiment à travers les infrastructures scolaires peut rapporter beaucoup d'argent et créer

de l'emploi. Je voudrais que vous soyez attentifs les uns et les autres à encourager les ministres de vos partis au niveau fédéral. (*Protestations.*)

Il me revient enfin que la baisse à l'ajusté de 2004 des crédits d'ordonnancement en cette matière crée une situation difficile pour les écoles. En effet, les crédits ont été réduits à un point tel que les factures semblent ne plus pouvoir être honorées. Les entreprises en sont à menacer de ne plus soumissionner. Pourriez-vous nous donner des informations ?

Madame Laanan, l'augmentation du budget culturel de l'audiovisuel de 5 % n'est hélas pas un signal suffisamment fort donné à ce secteur, alors que vous commencez les états généraux de la culture. Vous avez sous-entendu en commission que ce sont effectivement « des cacahouètes ».

En commission, vous avez souvent dit : « J'ai dû faire des choix douloureux ». Cette phrase révèle toutefois le haut degré d'austérité du budget. Or, compte tenu de la manne issue du refinancement, c'est incompréhensible ! Hélas, il semble que vous n'avez rien reçu des 15 milliards de francs belges du refinancement. Est-ce pour cette raison que vous plaidez pour davantage de partenariat entre les secteurs public et privé à la RTBF ? (*Protestations de Mme Lanaan.*)

Budgétiser dix millions d'un côté et huit millions de l'autre, c'est un peu court ! Que cachent vos déclarations inquiétantes publiées dans *l'Écho* ? (*Interruption de M. Jeholet.*)

Je suis pour le service public et ces partenariats soulèvent des questions.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Vous savez certainement que je viens de la SDRB, organisme issu d'un partenariat entre les secteurs public et privé. Ce système permet de faire un bon travail pour le logement et pour les entreprises. Ce principe pourrait être adapté à la culture.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Jusqu'à nouvel ordre, la RTBF est un service public. Je le répète : que cachent vos déclarations publiées dans *l'Écho* ? Voulez-vous le maintien d'un service audiovisuel de service public ? La RTBF sera-t-elle bientôt à vendre ? Pour ECOLO, il n'en sera jamais question. S'agit-il d'un projet, voire d'un plan ? Peut-être avez-vous tenu ces propos sans fondement ? Dans ce cas, nous serions inquiets de tant de légèreté ! ECOLO s'étonne des méthodes que vous voulez utiliser pour remédier – ou creuser – l'indigence de certains secteurs.

Les députés du groupe cdH ont déjà abon-

damment commenté le manque de moyens pour les états généraux de la culture. Or, ces états généraux sont très attendus. Là aussi, nous sommes inquiets. Vont-ils dépasser le stade de la réflexion théorique ? Les moyens prévus au budget ne permettront aucune embellie dans ce secteur. Le cadre budgétaire restreint va peser lourdement sur les débats.

Les acteurs de la culture seront immanquablement contraints de réfléchir en termes de réorientation. Il va falloir « couper un gâteau inchangé » en davantage de parts. Qui seront les perdants ? Or, bien avant l'ouverture de ces débats, les faibles marges budgétaires font déjà l'objet d'affectations précises !

Le refinancement du secteur des musiques actuelles est réjouissant.

Cependant, n'est-il pas paradoxal d'attribuer déjà des parts de ce refinancement au festival de Nandrin, par exemple, sans consulter l'organe de représentation du secteur ? Condamnée à vous tourner vers le pouvoir fédéral pour une série de mesures destinées à soulager le secteur, vous ne l'avez pourtant pas invité aux états généraux. Vous devriez le faire.

J'ai également constaté un certain manque de transparence budgétaire. Les budgets de certains secteurs et opérateurs ne sont pas indexés ou sont diminués, tandis que d'autres sont augmentés sans que les critères ayant présidé aux choix de la ministre apparaissent clairement. L'existence de contrats-programmes n'explique pas tout. Pourquoi, par exemple, diminuer la subvention des Halles de Schaerbeek et indexer celles du Manège à Mons et du Botanique ? Les Halles ne compteraient-elles pas parmi vos proches ?

M. Di Antonio a déjà évoqué le problème du livre. Le secteur des bibliothèques ne semble pas être convié à l'amélioration des performances de la lecture. Or, les bibliothèques constituent un bon outil. Malgré l'étude PISA 2003, le gouvernement n'a pas été encouragé à mener une action transversale de promotion de la lecture. La lecture publique est un outil indispensable à la démocratisation de la société, notamment grâce aux politiques d'accueil des élèves dans les programmes d'animation.

En 2004, Mme Emery rappelait « l'importance d'assurer une qualité de contact entre les écoles et les bibliothèques » et souhaitait que « le système d'accueil des élèves en bibliothèque, dont le ministre Nollet a fait une de ses priorités, ne soit pas laissé à des conventions mais soit clairement inscrit au budget ». Or, malgré le fait que

M. Ducarme ait diminué en 2004 les subventions de ce programme d'action, on ne trouve toujours aucune trace d'indexation cette année, en dépit des appels unanimes à revaloriser ce secteur. Je vous ai pourtant déjà expliqué qu'une bibliothèque n'est pas un local où l'on range des livres. Faute de moyens pour le manuel scolaire, les enfants devraient au moins fréquenter les bibliothèques locales mais il n'y a pas d'argent. C'est dommage.

La situation du livre de jeunesse n'est guère plus enviable. Comment dynamiser ce sous-secteur avec la somme de 25 000 euros, ni augmentée ni même indexée ? Est-on bien certain de vouloir valoriser le livre en Communauté française ?

Un autre enjeu important de la déclaration de politique communautaire portait sur l'élargissement de la participation des publics à la pratique culturelle. Nous partageons cet objectif. Nous nous étions d'ailleurs abstenus lors du vote de la déclaration de politique communautaire parce nous estimions que certaines idées méritaient d'être développées et peut-être soutenues. Ces objectifs sont d'ailleurs confirmés dans le cadre des états généraux de la culture.

Pourtant deux choses me paraissent en contradiction avec vos déclarations. Une de vos options consiste à soutenir le développement de relations entre le monde de l'école et le monde culturel. À ce niveau, le budget de 2005 ne prévoit ni indexation ni augmentation des subventions de la culture à l'école, pas plus que des subventions en faveur de la diffusion du théâtre, de la chanson et de la danse à l'école. Il existe donc un hiatus entre ce que vous déclarez et ce que vous faites.

Par ailleurs, vous avez affirmé que les arts du cirque, les arts forains et les arts de la rue sont de nouvelles formes d'expression artistique permettant d'approcher des publics moins coutumiers des lieux culturels traditionnels. C'est merveilleux ! Nous sommes tous d'accord. Hélas, leurs budgets ne sont ni indexés ni augmentés. Comment voulez-vous dès lors que l'on croie en votre souhait d'élargir véritablement la participation des publics et la pratique culturelle ?

Par ailleurs, le soutien aux artistes débutants constituerait un de vos objectifs prioritaires. Celui-ci peut être assuré grâce au soutien de la diffusion de spectacles dans les petits lieux. En 2004, M. Ducarme avait frappé fort en supprimant quatre allocations budgétaires relatives à la diffusion de spectacles – et pas que du rock – dans de petits lieux. Souvenez-vous des réactions que cela avait suscité ! En 2005, madame Laanan, vous n'y ajoutez que 50 000 euros. Avec cette somme,

comment allez-vous soutenir la diffusion des artistes débutants et le programme pour le rock ? J'aurais pu ajouter d'autres remarques sur ce qui concerne vos compétences, madame la ministre, mais c'est là l'essentiel.

J'en viens au budget de l'aide à la jeunesse, sur lequel plane, selon nous, un certain mystère. Mme Fonck annonce l'indexation des frais variables et présente ainsi une allocation de base 33.10.14 en hausse d'un peu plus de 50 000 euros. Nous nous en réjouissons. Par contre, les activités de prévention générale sont en baisse de 501 000 euros alors que, dans la continuité du décret de 1991, la prévention générale est annoncée comme prioritaire. Je note qu'une partie de cette baisse sert à alimenter le fonds « Old Timer » pour la poursuite du plan « Tandem ». Nous aimons beaucoup ce dernier puisque nous l'avons lancé, en Région wallonne d'abord avec le ministre Detienne et, ensuite, à la Communauté française avec votre prédécesseur.

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Il n'était pas signé.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – En Région wallonne, il était signé. Je travaillais au cabinet de M. Detienne. Je suis donc bien placé pour le savoir.

La poursuite de ce plan « Tandem » est très importante pour les travailleurs d'un secteur où la pénibilité du travail est connue.

Et tout cela alors que l'accord du non-marchand inscrit en DO 11 comprend un volet « tutorat » qui aurait dû servir à alimenter cette politique. Vous avez là, madame la ministre, raté l'occasion d'épargner 112 000 euros sur votre propre budget. Je vous invite à combler cette lacune lors de l'ajustement budgétaire. Vous allez gagner de l'argent grâce à nous. Dites-nous merci.

Le budget pour l'adoption est majoré de 300 000 euros, et un crédit variable est créé et alimenté à hauteur de 270 000 euros. C'est une bonne chose étant donné l'entrée en vigueur prochaine de textes réglementaires. Par contre, l'allocation budgétaire 12.74 pour la même activité n'est pas augmentée. Or, cette allocation devait servir aux préparations et à la formation des candidats au tutorat, ainsi qu'au fonctionnement de l'Autorité centrale communautaire. En effet, des moyens importants auraient dû être prévus pour ces postes avant l'entrée en vigueur du décret de votre prédécesseur et de la nouvelle loi fédérale. Faute d'avoir dégagé des moyens pour ces postes, les candidats à l'adoption ne seront pas prêts à entamer les nouvelles procédures. Alors que les

listes des candidats adoptants ne cessent de s'allonger, vous allez ainsi créer une période de plusieurs mois durant laquelle aucune adoption ne pourra se conclure en Communauté française.

J'en viens à l'activité 14 qui nous inquiète quelque peu. Madame la ministre, vous annoncez ici une hausse du budget de 4,4 millions d'euros, prise à concurrence de 500 000 euros sur les crédits de la prévention générale. Une partie de cette augmentation – 1,2 million – est prévue pour l'application de l'adaptation structurelle de l'ancienneté des travailleurs du secteur, décidée par le précédent gouvernement après une longue négociation avec les partenaires sociaux.

Serez-vous capable de tenir vos promesses ? Permettez-nous d'en douter. Je m'en explique, et c'est ici que je reviens sur le mystère. Le ministre du Budget nous a dit en commission que l'impact de l'indexation a bien été pris en compte pour le budget 2005. Or, une simple comparaison de l'accroissement entre l'initial de 2004 et de 2005 des allocations budgétaires « ex-fonds » nous oblige à constater une évolution de seulement 2,5 %.

Ma question est donc la suivante : comment comptez-vous, madame la ministre, avec un accroissement aussi faible de votre budget, à la fois assurer l'indexation des budgets selon la réglementation en vigueur, l'indexation des frais variables que vous annoncez, le renforcement des AMO, la pérennisation des deux centres MENA, créés sous l'ancienne législature, et, enfin, l'adaptation des masses salariales à l'ancienneté des travailleurs ?

Autrement dit, madame la ministre, je souhaiterais que vous nous rassuriez sur ce point en nous indiquant quels sont, pour chacune des allocations budgétaires « ex-fonds », les montants prévus pour l'adaptation des masses salariales et les montants prévus pour l'indexation des frais de personnel et de fonctionnement, sachant que ce dernier poste peut être évalué globalement à 3 millions d'euros.

Quant à l'aide aux détenus, je remarque que votre exposé général fait l'impasse sur cette division organique. Ici aussi, la stagnation budgétaire ne permettra pas de satisfaire à la fois à l'indexation prévue, à l'adaptation réglementaire à l'évolution de la population carcérale et à l'agrément d'au moins deux services-liens dont le Relais Parents-Enfants, qui effectue depuis des années, sans agrément, un travail particulièrement important en Communauté française pour le maintien des relations entre les enfants et leurs parents détenus. Cela aussi, madame la ministre, c'est de la prévention.

Un dernier mot au sujet des enfants. Nous nous réjouissons de l'accroissement des moyens accordés à l'ONE. La continuité des politiques décidées sous l'ancienne législature est ainsi assurée, notamment en matière d'accueil de l'enfance et de centres de vacances. Nous déplorons néanmoins que l'accroissement du budget des équipes SOS-enfants ne prenne pas complètement en compte les augmentations précédentes et les montants PACA. La programmation pluriannuelle du ministre du Budget les avait pourtant prévus. En nous présentant cette A.B. en moindre progression qu'espéré, madame la ministre, vous rendez totalement inopérant le plan de refinancement négocié sous l'ancienne législature avec les équipes SOS-enfants. Pourtant, ces dernières n'attendent plus que leur agrément et un subventionnement suffisant, bétonné précédemment.

Nous avons dit combien ce budget pour 2005, malgré un contexte financier exceptionnel, ne nous semble hélas guère durable. Les matières sociales, l'éducation et la culture n'échappent pas à ce constat. (*Applaudissements.*)

M. le président. – La parole est à M. Mathen.

M. Denis Mathen (MR). – Mon propos ne s'adresse qu'à Mme Laanan qui, ce matin, était particulièrement assidue. Malheureusement, cet après-midi, je dois déplorer son absence. Cela étant, il y a quand même deux ministres qui m'écoutent. (*Exclamations et protestations.*)

Il ne m'est pas aisé d'intervenir au milieu d'un débat parlementaire, lorsque nombre d'interventions denses et intéressantes ont déjà précédé la mienne.

Outre la cristallisation des passions, les débats budgétaires dans les assemblées parlementaires ont la particularité d'attirer l'attention et de faire en sorte que n'existe et n'importe que ce dont on a parlé, même incomplètement, à cette occasion. Au vu des interventions précédentes, je comprends qu'il faille tenter d'être suffisamment général pour ne pas sombrer dans le particularisme et l'anecdotique mais suffisamment précis pour ne pas atténuer par des circonvolutions et effets de manche le propos qu'on aimerait fort et pertinent. Il faut surtout être créatif pour ne pas tomber dans la redondance ou le plagiat improbable et, finalement, dans l'ennui. Je vais donc essayer de vous intéresser. (*Protestations.*)

Je n'ai ni l'universalité d'un Pic de la Mirandole, ni le sens du détail et de la précision d'un Michel-Ange, ni la créativité débordante d'un da Vinci, voilà pourquoi je limiterai mon intervention à un secteur dont il faut parler pour qu'il continue

à exister : celui des organisations de jeunesse. Ce secteur n'a que trop rarement les honneurs du débat parlementaire pourtant. Notre société fait de la participation et de la formation à la citoyenneté deux valeurs clefs et des remparts contre les excès et les dérives extrémistes. Le rôle que joue ce secteur par le travail quotidien de ses acteurs - animateurs, formateurs, cadres, mais aussi bénévoles - mérite bien que l'on s'y arrête quelques instants. Confrontons ses besoins et ses espoirs aux chiffres que vous nous présentez.

Vos accords de gouvernement nous rappellent que : « Dans une société en constante évolution, qui doit plus que jamais répondre à un nouveau besoin de participation citoyenne et faire face à des inégalités nouvelles et croissantes, le rôle et la place de l'associatif n'ont jamais été aussi essentiels ». Plus loin : « La pérennité de l'association doit être garantie par un budget de fonctionnement pluriannuel ». Une telle profession de foi nécessite qu'on la confronte aux moyens prévus pour remplir les engagements. M. Walry déclarait hier que le budget qu'on nous demande de voter pourvoyait à tous les moyens nécessaires pour tenir les promesses faites à chaque secteur. Avait-il raison ? Pour le MR, rien n'est moins sûr.

Revenons quelque peu en arrière. Le refinancement du secteur a été obtenu lors de la précédente législature dans l'allégresse générale. Ce refinancement apparaissait à ce secteur comme une réelle chance d'amplifier son rôle, d'ancrer dans la durée les actions qu'il développait et d'en entreprendre de nouvelles. Il lui donnait aussi la possibilité d'entrevoir un peu plus de stabilité en ouvrant à nouveau la perspective d'un financement ordinaire plus serein. En effet, la non-application complète du décret de 1980 lui avait fait perdre toutes ses illusions. Rappelons que les généreux principes inscrits dans ce décret organisant la reconnaissance et le financement des organisations de jeunesse avaient été rapidement étouffés par une circulaire imposant le fameux « effet cliquet ». Cette circulaire semble venir du pays d'Arles puisqu'il semble que personne ne se souvienne d'où elle vient ni ne la retrouve.

Sur ce point aussi, la déclaration de politique communautaire prétendait apporter une solution. Elle voulait « garantir le financement des politiques structurelles du secteur associatif des jeunes, conformément aux modifications décretales adoptées lors de la précédente législature, et réviser le mode de subventionnement des organisations de jeunesse, afin de mieux prendre en compte la réalité de ces organisations ». Les modifications du décret de 1980, votées à la fin de la législature précédente, ainsi que les lignes PACA qui

avaient été dégagées et se basaient sur de nouvelles règles de répartition plus objectives et plus équitables, devaient théoriquement donner les moyens d'atteindre cet objectif. L'indésirable effet « cliquet », appliqué à la procédure de calcul des subventions telle qu'elle est prévue dans le décret de 1980, aurait donc dû disparaître. Cet effet pernicieux supprimait dans les faits toute liaison du financement ordinaire au volume réel des activités, ce qui pénalisait les organisations qui prenaient de l'ampleur ou qui voyaient s'accroître le volume de leurs activités.

Les marges dégagées devaient représenter sur sept ans, soit jusqu'en 2010, un refinancement de plus de 16 millions d'euros au profit du secteur des organisations de jeunesse. Si l'on s'en tenait à la décision prudente du gouvernement précédent de n'en programmer que 75 %, cette somme atteignait tout de même un peu plus de 12 millions d'euros. Signalons en passant que certains de ceux qui s'apprentent à voter aujourd'hui un budget étriqué avaient alors désapprouvé cette prudence. Le refinancement devait être injecté dans le secteur par des mécanismes nouveaux, réintroduits dans le décret de 1980, comme l'augmentation du forfait de base, l'introduction d'un « forfait variable » ou les initiatives « jeunesse », sans parler des acquis des accords du non-marchand qui furent insérés dans le décret sur l'emploi. À ce propos, en dépit de la prise des arrêtés d'application, je suis toujours à la recherche des allocations budgétaires correspondantes à chaque secteur. Les organisations elles-mêmes ne semblent pas non plus avoir leurs apaisements à ce sujet et elles le font savoir. Que de beaux espoirs, que de belles promesses !

Quelle est réellement la situation aujourd'hui ? Quels sont les lendemains qui s'annoncent pour les organisations de jeunesse, au vu du budget que vous nous proposez ? L'allocation budgétaire 33.01 de la division organique 23 prévoit 7 624 000 euros de subventions ordinaires aux organisations de jeunesse. Est-il déraisonnable de penser que cette allocation budgétaire devrait normalement intégrer les marges financières issues du PACA évoquées plus haut, dès lors que la ligne budgétaire spécifique consacrée au PACA reste désespérément vide ? À combien pouvions-nous dès lors nous attendre ?

On obtient un montant de base de 6 580 000 euros en appliquant logiquement une indexation annuelle de deux pour-cent sur les montants antérieurs, auquel il convient d'ajouter les montants PACA promis pour 2005, soit 75 % d'un montant de 1 786 000 euros. Nous aurions dès lors une somme de 8 366 000 euros pour le financement ordinaire du secteur. Or, si l'on se rapporte

aux 7 624 000 euros prévus dans votre budget, il manque 742 000 euros. On est loin des engagements pris.

Déjà en commission, j'avais signalé l'étroitesse des moyens disponibles que j'avais alors estimés à 200 000 euros en tenant compte des nombreuses autres diminutions de crédits dans les allocations de base consacrées aux organisations de jeunesse, diminutions qui devront elles aussi être compensées au final. Le financement des nouvelles reconnaissances s'annonce donc difficile. Vous nous dites qu'aucune nouvelle reconnaissance n'est d'ailleurs programmée pour 2005. Dont acte. De même, le financement du bien nommé « forfait variable », pour lequel vous auriez besoin de 440 000 euros, selon les calculs, sera lui aussi délicat.

L'augmentation de 948 000 euros accordée aux organisations de jeunesse ne constitue pas une victoire, mais au mieux une victoire à la Pyrrhus. Je dirais plutôt que c'est une capitulation ou une retraite en bonne et due forme. Il manque 742 000 euros, mais il faut y ajouter 188 000 euros qui ont été oubliés en 2004. C'est donc un total de 930 000 euros qui fait défaut pour honorer les promesses faites. Mme la ministre a essayé de rassurer les organisations de jeunesse à de multiples reprises, mais celles-ci ne sont pas dupes. Accepteront-elles d'être privées des 930 000 euros qui leur avaient été promis ? Poser la question, c'est y répondre !

Je regrette les attermoissements récents autour de la mise en place de la CCOJ qui entraînent l'impossibilité d'appliquer le nouveau dispositif du décret de mai 2004 et annoncent le retour de « l'effet cliquet ». Les organisations de jeunesse sont prises entre deux feux. Elles risquent de continuer à se voir appliquer un décret de 1980 insatisfaisant, tandis que le décret de 2004 reste inapplicable en raison d'insuffisances budgétaires. Elles sont écartelées entre une colère bien compréhensible et une confiance ébranlée, ce qui ne constitue pas un bon point de départ pour la conclusion de l'une des clefs de voûte de votre programme de législature : le « pacte associatif ».

Dans un courrier du 7 décembre dernier, les organisations de jeunesse, toutes tendances et origines confondues, ont fait savoir à la ministre de la Jeunesse leur mécontentement et leurs inquiétudes. La différence entre leur financement et celui de l'éducation permanente va en s'accroissant au profit de la seconde. L'allocation budgétaire consacrée à l'aide que le service jeunesse donne aux activités des OJ diminue de 40 000 euros. Celle qui est consacrée aux activités internationales de jeunesse

s'élève à zéro euro alors que la déclaration gouvernementale annonce qu'il faut favoriser la mobilité des jeunes. On comprend dès lors les inquiétudes légitimes du secteur.

« De l'or pour les braves » était le slogan choisi par la présidente du cdH pour illustrer sa position vis-à-vis du secteur des organisations de jeunesse lors d'une rencontre organisée par le conseil de la jeunesse catholique. Il faut en effet de la bravoure pour s'investir en voyant le peu de cas que l'on fait de cet investissement. Quant à l'or, plus je regarde le budget consacré aux OJ, plus je ne perçois que celui dont se vêt le silence qu'il sied d'observer quand on oublie ses engagements.

Vous nous avez annoncé que ce budget serait celui de la rigueur, qu'il faudrait faire des choix. On se rend compte maintenant des choix malheureux que vous avez faits. Si vous estimez n'y rien pouvoir, essayez d'expliquer aux OJ que c'est la faute à « pas de chance ».

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je crois que nous avons eu une très bonne réunion en commission, monsieur Crucke. C'est un des budgets qui a été le plus simple, le plus aisé à discuter dès lors que l'on a pu constater qu'il était en augmentation.

Si un vote était intervenu lors de la discussion en commission, M. Crucke aurait voté comme moi, une unanimité se serait dégagée de la discussion. Grâce à la croissance remarquable du budget consacré au sport, qui enregistre une augmentation de près de 15 %, de nouveaux axes de politique sportive vont pouvoir être approfondis. Comme je l'ai dit en commission, ce n'est jamais suffisant. Mais ne soyons pas mesquins et ne bouillons pas notre plaisir. Soulignons qu'il s'agit d'une croissance extraordinaire et historique.

Cela dit, le travail reste évidemment à accomplir. En particulier, nous sommes et nous resterons attentifs à l'évolution des crédits consacrés au contrôle antidopage qui constitue un bouclier parfois fragile et toujours insuffisant, certes, mais indispensable contre la tricherie que constitue le dopage. À ce sujet, j'espère que nous pourrions approfondir à l'avenir les accords de coopération passés entre les communautés en matière de dopage, afin d'envisager l'organisation de contrôles à Bruxelles. En outre, il faudra renforcer le travail des fédérations en cette matière.

Parallèlement, la dynamique que souhaite impulser M. le ministre en consacrant une part accrue du budget à la promotion de l'éthique va également dans le sens que nous souhaitons. Il y a là un progrès tout à fait remarquable. Il en va

de même pour l'insertion sociale par le sport, qui représente un enjeu extrêmement important. J'ai d'ailleurs pu observer, notamment au travers des discussions budgétaires, que le ministre y portait un soin tout particulier et qu'il veillerait à organiser le système le plus efficace possible, afin de mettre la pratique sportive à la portée de tous, sachant qu'il faut prendre garde à ne pas stigmatiser les bénéficiaires.

En outre, la hausse des moyens consacrés aux centres sportifs locaux contribue à tisser un indispensable lien vivant et solide entre l'ensemble des partenaires et interlocuteurs qui doivent se préoccuper de sport, à savoir les communes, mais aussi les provinces, ainsi que le soulignait à juste titre M. le ministre en commission. Aussi, je me réjouis des rencontres qu'il va avoir à ce sujet au début de l'année prochaine.

L'application du décret relatif aux sports de quartier retient également toute notre attention et nous avons noté avec beaucoup de satisfaction que vous envisagiez son plein déploiement au cours de l'année 2005. Le travail opéré autour du rôle et du fonctionnement des fédérations ainsi que l'articulation avec les clubs nous permettront également de dessiner des perspectives nouvelles.

Je profite de mon intervention dans le cadre du budget pour aborder la thématique du statut des volontaires. En effet, en marge de tout ce que l'on peut consacrer au sport et aux différentes politiques sportives, il est une catégorie de personnes sans laquelle nous devons tous reconnaître que la pratique sportive ne serait pas possible : les volontaires qui s'engagent dans les clubs et soutiennent la pratique sportive des jeunes et moins jeunes sur le terrain. Même si ce sujet ne figure pas vraiment dans le budget et que la compétence ne relève pas directement de la Communauté, les discussions ont une nature politique qui me permet d'élargir mon propos. Il sera nécessaire de se préoccuper sérieusement de cette question à l'avenir et, pourquoi pas, d'envisager des contacts avec le niveau fédéral.

En effet, l'évolution de la société suit une tendance paradoxale : d'un côté, on tente de s'orienter vers une société dans laquelle le temps libéré augmente, même si certains rêvent de faire marche arrière, alors que d'un autre côté, on constate que le recrutement de bénévoles devient de plus en plus difficile. Il nous faut donc nous saisir de ces questions pour assurer la survie des associations.

En conclusion, monsieur le ministre, les champs d'action que vous nous proposez nous ouvrent un horizon plus qu'attrayant. Aussi, je me permets de vous annoncer, au nom de mon groupe,

que nous accompagnerons avec beaucoup d'intérêt les étapes successives et les projets que vous ne manquerez pas d'accomplir.

M. le président. – La parole est à M. Fourny.

M. Dimitri Fourny (cdH). - Madame la ministre, votre budget a augmenté de 6 % hors indexation. Il enregistre donc une hausse plus importante que le budget total de la Communauté française. Les secteurs de la Santé, de l'Aide à la Jeunesse et de l'Enfance ont par conséquent fait l'objet d'une attention particulière. Hélas, cette augmentation ne vous permettra pas de concrétiser toutes les politiques nouvelles que vous souhaiteriez mettre en place. Le système informatisé des places d'accueil pour la petite enfance, projet qui vous tenait tellement à cœur, ne verra pas le jour cette année, faute de moyens. J'espère que le prochain budget vous donnera l'opportunité de créer cet outil de simplification administrative et d'information pour les parents.

Je tiens néanmoins à vous féliciter pour le travail déjà réalisé. Dans le secteur de l'Enfance, priorité est donnée à l'ouverture des huit nouvelles places d'accueil attendues par les parents. Il fallait améliorer la qualité et le nombre de places d'accueil pour la petite enfance sous cette législature. La diversification des moyens devrait nous permettre d'atteindre l'objectif.

Ainsi, vous avez augmenté de 16,3 % le budget global consacré à l'Enfance. Depuis le début de la législature, vous vous efforcez de créer des synergies avec vos collègues de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale afin d'élargir l'éventail des moyens offerts aux milieux d'accueil. Le plan SEMA a été conçu dans le but de procurer de nouveaux financements aux milieux d'accueil, mais il ne produit pas les résultats escomptés. Je vous invite donc à l'évaluer avec des représentants du monde des entreprises. Au besoin, n'hésitez pas à lui donner une nouvelle orientation. La volonté d'offrir un statut social aux accueillantes est bien réelle. Une provision de 2 250 000 euros a d'ores et déjà été constituée. Il s'agit d'un premier pas significatif. J'aimerais aussi mettre l'accent sur le soutien à la parentalité. Cette allocation budgétaire a augmenté de 36 %. Je vous suggère par ailleurs de rechercher de nouvelles structures d'accueil pour répondre aux besoins nouveaux des familles.

J'en arrive à la Santé. Cette année, vous avez décidé de mettre en œuvre un plan communautaire pour concrétiser le plan quinquennal de prévention et de promotion de la santé. Pour relever ce défi, l'allocation budgétaire 12.33.22 consacrée à la vaccination a été augmentée de 9,4 % pour élar-

gir la couverture vaccinale. Vous avez aussi lancé, avec la ministre-présidente, le plan de promotion d'une alimentation saine pour lutter contre l'obésité. Le caractère global de ce plan, sur lequel vous avez beaucoup insisté, est très positif, mais il ne faut pas se limiter à promouvoir une alimentation saine au sein des établissements scolaires. Il faut aussi que nos enfants apprennent à manger de manière équilibrée et à pratiquer une activité sportive au quotidien, à l'école et pendant leurs loisirs, pour que cet effort porte ses fruits.

J'aimerais également mettre en évidence le travail réalisé par les services de promotion de la santé à l'école. Ces services PSE assument de nombreuses missions et, comme vous l'avez reconnu, madame la ministre, ils connaissent une réelle difficulté de travail liée à la charge des missions à accomplir. Pour assurer les frais de fonctionnement de ces services, vous leur avez octroyé pour 2005 une augmentation globale de budget de 7,6 %, sans laquelle ils ne pourraient mener à bien les missions définies dans le décret relatif à la promotion de la santé à l'école. De plus, pour enrayer les difficultés financières des services PSE, vous avez proposé de mettre en place un système de comptage des élèves pour la rentrée 2005. Cependant, je veillerai à ce que les arriérés des budgets PSE soient également résorbés et honorés. Nous ne doutons pas que vous serez attentive au respect des engagements du passé sur ce point.

Vous avez également décidé de vous attaquer à un problème qui touche les services PSE, à savoir le manque de continuité dans leurs missions. Pour éviter la multiplication des projets développés par ces services et pour tenter de les coordonner, vous avez permis, par le biais d'une circulaire, de décliner un projet santé pour un ensemble d'écoles plutôt que de travailler au cas par cas. C'est une avancée réellement significative vers la continuité des missions.

En effet, les projets menés par les services PSE sont très importants et ont un impact non négligeable sur nos enfants. Pour cette raison, je souhaiterais que le plan d'action qui est en cours d'élaboration, conjointement avec la Région wallonne, encourage les services PSE à prévenir et à informer les élèves des dangers des assuétudes, quelles qu'elles soient. Les études actuellement menées démontrent que les jeunes sont de plus en plus confrontés aux drogues, à l'alcool ou au tabac. Les services PSE ne pourraient-ils pas jouer un rôle d'éducateur à ce sujet-là ?

Quant au secteur de l'aide à la jeunesse, il est en pleine mutation. Je pense en particulier à trois points auxquels vous avez eu la bonne idée d'ac-

cordier la priorité. Tout d'abord, la prévention générale dont vous avez substantiellement augmenté le budget. Il vaut mieux, en effet, prévenir que guérir. Je ne doute pas que cette augmentation permettra non seulement de développer les initiatives de prévention existantes et d'en susciter de nouvelles, mais également de mener des actions en amont de problématiques très actuelles, comme la toxicomanie ou le décrochage scolaire.

Ensuite, l'évaluation du décret du 4 mars 1991 : il est indispensable de faire le point sur le fonctionnement du secteur de l'aide à la jeunesse, après plus de dix années d'existence. Je me réjouis que cela vous tienne à cœur, d'autant que la réforme fédérale de la loi de 1965 aura des conséquences importantes pour la Communauté française. Cette réforme permettra normalement une prise en charge plus appropriée des jeunes délinquants, entre autres via une augmentation du nombre de places en IPPJ et une meilleure utilisation du centre d'Everberg. Cela demandera cependant un investissement important de la part de la Communauté française. Je suppose dès lors que des négociations avec le fédéral sont en cours afin que la Communauté française ne doive pas supporter intégralement les engagements pris par le gouvernement fédéral. Je vous invite à y être attentive et à associer le parlement de la Communauté française à vos travaux.

Enfin, la réforme du décret sur l'adoption constitue un changement dans le paysage de l'aide à la jeunesse. Ce décret entrera normalement en vigueur en septembre, entraînant une augmentation de dépenses pour ce secteur. Nous saluons le fait que vous ayez déjà prévu le budget adéquat pour faire face aux conséquences budgétaires de l'entrée en vigueur de ce décret et, en particulier, la mise en place de l'autorité centrale communautaire.

Madame la ministre, votre budget, vos initiatives depuis le début de la législature attestent de votre volonté d'avancer. Nous attendons avec impatience l'ajusté 2005 qui démontrera, j'en suis certain, votre désir de pérenniser vos projets budgétaires.

M. le président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Philippe Fontaine (MR). - Malgré un budget que vous qualifiez vous-même d'austère, madame la ministre, vous avez bénéficié d'un montant de deux millions d'euros grâce aux nouvelles marges rendues disponibles de la manière que l'on sait.

Je me réjouis que ces moyens soient, notamment, consacrés au maintien de lignes PACA car il aurait été dommageable de détricoter des poli-

tiques dont la mise en œuvre concertée est déjà en cours. Je m'interroge toutefois sur la nécessité de consacrer des moyens importants, issus de ces mêmes deux millions, à l'aide à la presse périodique, ce qui ne repose sur aucune base légale, et à une provision au profit de « Mons capitale culturelle 2015 » dont on ne sait même pas si la candidature sera retenue.

M. Richard Miller (MR). - Vous ne m'en voudrez pas de tout faire pour qu'il en soit ainsi, monsieur Fontaine !

M. Philippe Fontaine (MR). - Je m'interroge quand je constate qu'un secteur entier, celui de la danse par exemple, stagne au même montant qu'à l'initial 2004. Il en va de même en ce qui concerne les arts du cirque.

J'ai bien compris que vous attendiez le résultat des états généraux de la culture pour définir votre politique. Mais, à la lecture de votre note d'orientation, je ne constate rien de neuf. Les quinze objectifs que vous y développez n'ont rien d'original et figurent en bonne place dans les programmes culturels de l'ensemble des partis démocratiques.

Enfin, étant partisan de la concertation, je souhaite que les états généraux aboutissent malgré tout à des solutions concrètes, même si vous avez déjà réfréné les ardeurs en déclarant que vous aviez vous-même vos priorités qui « fondent votre action gouvernementale », mais qui sont absentes de votre budget.

Plus précisément, je constate que vous avez purement et simplement supprimé les crédits destinés aux infrastructures des musées privés.

Vous avez diminué les moyens destinés à financer les projets pilotes des agences régionales de développement culturel. Comme vous l'avez souligné, il me paraît également souhaitable de procéder à une évaluation de ces structures qui ne reposent toujours sur aucune base légale.

Concernant les centres culturels, je vous ai interrogée en commission sur la manière dont vous poursuiviez le phasage pluriannuel mis en place par le ministre Dupont afin de pouvoir procéder à de nouvelles reconnaissances et au changement de catégorie des centres. Après avoir consulté le rapport, il me semble que 50 % d'un montant de 2 123 746 euros auraient dû être affectés aux centres culturels en 2005. Or, vous parlez d'un montant de 975 000 euros. Votre réponse en commission, interrompue par un de vos conseillers, fut peu claire. Je me permettrai donc de vous interroger à nouveau par écrit.

En matière de politique du livre, je remarque

une diminution de 57 % des moyens dévolus à la promotion et à l'animation en faveur de la lecture publique et du livre, ce qui représente une baisse de 415 000 euros. Pourtant, cette activité a trait à l'accueil des élèves et à l'animation en bibliothèque. Je souligne que les montants déduits représentent une somme élevée, vu la nature des activités couvertes. Au contraire, ne serait-il pas utile d'investir dans les initiatives d'animation et d'attractivité des bibliothèques et du livre auprès des jeunes, afin de favoriser le goût de la lecture – et l'on sait qu'il fait défaut en Communauté française Wallonie-Bruxelles – et de mettre les budgets en conformité avec l'accent que le gouvernement souhaite placer sur les apprentissages de base en matière d'éducation ?

Je cite Mme Arena dans la déclaration de politique communautaire : « L'apprentissage du français fera l'objet de l'attention du gouvernement. Pour ce faire, il invitera les pouvoirs organisateurs à un débat sans tabou sur les méthodes d'apprentissage de la lecture. » Elle ajoute encore : « Nous encouragerons les pratiques scolaires qui améliorent la lecture et l'écriture. » Les bibliothèques publiques, et particulièrement la politique d'accueil des élèves en bibliothèque, ne sont-elles pas concernées au premier chef par les intentions du gouvernement en la matière ? J'ajoute que la dernière enquête PISA apporte de l'eau à mon moulin.

J'apprécie la légère augmentation des aides à la création, la traduction et l'édition littéraires, mais j'aurais préféré que le soutien à la promotion du livre ne diminue pas, dans le même temps, d'un montant quasiment équivalent. Le livre est un vecteur culturel important, diversifié, accessible et il devrait être non seulement soutenu, mais valorisé en conséquence.

J'approuve l'augmentation des crédits à l'éducation permanente, qui répond au prescrit de récents décrets et qui avait dès lors été prévue. Je relève cependant le mécontentement d'un ensemble d'associations d'éducation permanente face au très maigre budget que vous avez réservé à de nouvelles reconnaissances, même en phase transitoire. Il s'agira donc pour vous d'augmenter considérablement les moyens des associations déjà reconues, au détriment d'associations plus récentes, qui auraient peut-être à proposer des démarches « éducatives » complémentaires ou originales.

Finalement, la seule véritable orientation politique dont vous nous avez fait part jusqu'à présent consiste à soutenir prioritairement les cultures et autres initiatives émergentes. Cependant, comme vous nous l'avez avoué en commission, vous

n'avez pas de définition de ce que recouvrent ces termes. Vous vous êtes référée à l'avis du Conseil supérieur de l'éducation permanente et c'est peut-être l'absence de définition des cultures émergentes qui a entraîné les difficultés avec les 62 associations d'éducation permanente.

J'ai souligné en commission, et je continue d'y croire, qu'il est inopportun d'investir des moyens toujours plus importants dans des structures comme le MAC's, dont je ne conteste pas l'utilité, alors que les moyens relatifs aux bourses et aux projets de jeunes artistes stagnent depuis des années à 50 000 euros.

Le soutien aux institutions de conservation des œuvres, d'une part, et aux artistes eux-mêmes, leurs producteurs actuels, d'autre part, devrait constituer une politique complémentaire. La création devrait d'ailleurs être encouragée plus intensivement.

Par ailleurs, le crédit relatif à des manifestations et expositions de prestige qui permettent à des artistes plasticiens de notre Communauté de mieux se faire connaître à l'étranger diminue de 20 000 euros. J'espère que vous ne remettrez pas en cause cette initiative du ministre Miller.

En conclusion, madame la ministre, si certaines orientations de votre projet de budget méritent notre intérêt, certains de vos choix nous inquiètent. Nous resterons donc attentifs et critiques.

M. le président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Monsieur le président, mon intervention se limitera aux domaines de l'audiovisuel et la culture.

Tout d'abord, je ne peux que regretter le sort réservé au Conseil supérieur de l'Audiovisuel. Le groupe MR a déposé, avec le groupe ÉCOLO, une proposition de résolution à ce sujet. La situation du CSA est en effet catastrophique au regard de l'importance de ses missions et du nombre de personnes qui y travaillent. Le budget démontre que le gouvernement n'y apporte aucune réponse. Certes, vous avez donné des pistes pour l'avenir, madame la ministre, mais l'allocation de base destinée aux frais de fonctionnement de cette institution reste identique, sans même être indexée. Que dire de l'allocation destinée aux frais de personnel et au recrutement des personnes nécessaires pour que le CSA puisse remplir ses missions de façon performante et autonome ?

Le gouvernement est tenu de conclure avec le CSA un plan de financement pluriannuel. Aujourd'hui, cet organe ne dispose que de onze agents,

alors que la réforme de 1997 en prévoyait quatorze.

Le CSA comptait seize personnes avant le mois de juin 2004, mais en compte seulement onze aujourd'hui, parce que cinq d'entre elles sont retournées soit dans des cabinets ministériels soit dans l'administration. Telle est la réalité. (*Colloques et applaudissements*) Vous parlez d'héritage du passé, monsieur Bayenet, et moi je vous parle d'un décret de mars 2004. Je crois que le CSA indépendant et autonome vous fait peur et je vais vous expliquer pourquoi. (*Colloques*)

Il faudrait tout de même que les socialistes rompent avec la mauvaise habitude qui consiste à s'attribuer la paternité des bonnes initiatives et à accuser les « méchants » libéraux de tous les échecs !

Je vous signale, monsieur Bayenet, que votre parti est depuis seize ans au gouvernement de la Région wallonne et de la Communauté française et que le cdH, et avant lui le PSC, y a été de façon discontinuée depuis de nombreuses années. Quand on parle du bilan de la Région wallonne et de la Communauté française, vous devriez faire preuve d'un peu d'humilité. (*Tumultes*)

M. le président. – Tout le monde aura l'occasion de s'exprimer. Je demande donc à l'assemblée de retrouver son calme et j'invite M. Jeholet à poursuivre son intervention sur le budget.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je reviens au décret de mars 2004. Un cadre de 28 agents a été fixé pour le CSA. Or, cette institution compte aujourd'hui onze agents, soit cinq de moins qu'au mois de juin. En commission, toutes les formations démocratiques étaient d'accord pour déclarer que le CSA était un organe important et qu'il fallait lui donner les moyens de fonctionner. Nous constatons pourtant que, dans le budget de 2005, aucun montant n'est prévu pour couvrir les frais de personnel.

Madame la ministre, vous nous avez parlé en commission de cavaliers budgétaires. Cette technique, même si elle est légale, n'est pas toujours opportune. Elle est en tout cas contestée par la Cour des comptes. De plus, c'est peut-être un moyen pour mettre le parlement hors jeu.

Comme vous l'avez dit en commission, un accord sur le CSA a pratiquement été atteint avec le ministre de la Fonction publique. Quand un accord est presque établi, pourquoi ne pas en tenir compte dans le budget 2005 ? Je constate en revanche que des moyens sont déjà prévus au budget pour le projet « Mons, capitale culturelle », qui ne se concrétisera pas avant 2015. Il me semble que

le crédit à allouer au CSA concerne des dépenses bien plus prévisibles et urgentes que celles liées à ce projet cher à M. Miller.

M. Richard Miller (MR). – Je demande la parole pour un fait personnel, monsieur le président.

M. le président. – Elle vous est accordée, monsieur Miller.

M. Richard Miller (MR). – Je voudrais que ma majorité montoise reste en place à l'issue de ce débat. (*Hilarité.*)

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Monsieur Miller, je vous rassure. Je faisais simplement une comparaison du caractère urgent et prévisible de différentes dépenses. Étant donné qu'un accord concernant le CSA est pratiquement signé, il me paraissait plus urgent d'en tenir compte dans le budget.

Il ne peut-être question, selon moi, d'une rallonge budgétaire mais bien d'un réel financement du CSA. Le décret dispose que ce dernier peut engager du personnel de façon indépendante et autonome. L'accord prévu avec M. Eerdeken vise-t-il un simple transfert de l'administration vers le CSA ? Je ne pense pas que tel était l'objectif poursuivi par le décret de 2004 mais je me réjouis de vous interroger à nouveau à ce sujet en commission... À moins que M. Daerden ne nous réponde tout à l'heure. L'évolution des structures audiovisuelles dans la Communauté française m'amène à penser que cet organe autonome et indépendant est nécessaire. Grâce à lui nous y verrons peut-être un peu plus clair. Regrettons toutefois que, dans ce budget 2005, rien ne soit prévu pour le CSA.

Nous avons toujours défendu un certain équilibre entre les secteurs privé et public de l'audiovisuel. Il me semble qu'il est également important aux yeux du gouvernement, même si vous avez fait quelques déclarations un peu dangereuses lors de votre entrée en fonction, madame la ministre. Pour notre part, nous avons soutenu le plan Magellan dont l'objectif était de faire de la RTBF un service audiovisuel public moderne, performant, en privilégiant des économies d'échelle et en évitant tout sous-régionalisme.

Je ne reviendrai pas sur vos propos ou ceux d'un de vos collaborateurs concernant la justification d'un crédit de 3 860 euros dans le budget 2005 complétant les 1 200 000 euros prévus au budget 2004 ; il a été dit que ce montant correspondait à 25 % de la dotation versée par la Communauté française à la RTBF. Ce pourcentage ne me semble pas exact mais il s'agit d'une question technique. La Communauté française contribue de façon importante au plan Magellan. Or, à ma connaissance, certains projets immobiliers

ne sont pas encore concrétisés et certaines sociétés ne sont pas encore constituées. En attendant, des budgets sont prévus. Je souhaiterais dès lors avoir des informations sur le calendrier des projets immobiliers à Liège, à Bruxelles ou ailleurs. Le parlement doit en tout cas être informé de manière beaucoup plus large, que ce soit en séance plénière ou en commission, de l'évolution du plan Magellan.

L'année prochaine sera importante pour cette institution, car son contrat de gestion devra être revu et le plan Magellan évalué. Aujourd'hui, nous allons voter le budget pour 2005 alors que nous n'avons pas reçu le rapport d'activités de la RTBF. Nous devons pourtant en disposer depuis le 1er octobre. La dotation de la RTBF représente quand même une partie colossale du budget de l'Audiovisuel et de la Culture. Il est anormal que nous ne disposions ni de ce rapport d'activités ni du budget de la RTBF.

Si nous voulons rendre au parlement son rôle de contrôle d'un organe largement financé par les deniers publics, il me paraît élémentaire d'entendre les responsables de la RTBF sur l'évaluation du plan Magellan, en prévision de la révision du contrat de gestion.

Concernant la RTBF, madame la ministre, je me suis penché sur vos chantiers audiovisuels et j'ai lu l'article de *L'Écho* que M. Reinkin a cité tout à l'heure et dont je vous donne lecture : « La RTBF doit respecter ses obligations et ses engagements mais, si cela ne marche pas, le gouvernement devra prendre ses responsabilités ». Bravo, madame la ministre ! Nous souscrivons entièrement à ces propos.

Je poursuis : « Quitte à revoir l'envergure de l'opérateur public actuellement tenu à diffuser cinq chaînes de radio et deux de télévision ». Je constate donc qu'il n'existe aucun tabou et j'espère que nous aurons l'occasion de rediscuter des missions de la RTBF, du nombre de chaînes, des rationalisations qui sont effectuées ou prévues dans le plan Magellan. Nous vous soutiendrons en tout cas lors du débat que nous pourrions consacrer, sans tabou, à la RTBF.

Ensuite : « Une telle évaluation ne doit pas se faire uniquement en termes d'audience mais aussi en termes financiers ». J'adhère entièrement à cette vision et je souhaite que l'on organise ce débat, car la RTBF représente une part colossale dans le budget audiovisuel et de la culture en Communauté française.

Je lis : « Fadila Laanan refuse toute augmentation du plafond publicitaire mais ne peut mettre

un euro de plus dans la dotation ». Là, je ne comprends pas bien puisque les ajustements budgétaires de 2004 et de 2005 prévoient beaucoup plus, en tout cas davantage que l'indexation. Je suis donc quelque peu surpris car je ne comprends pas pourquoi, que ce soit dans l'ajustement ou dans le budget de 2005, on prévoit un budget supplémentaire pour la RTBF.

Je termine : « Il faudra faire preuve de créativité en favorisant notamment le partenariat public-privé sans vendre pour autant son âme au diable ». J'ai déclaré en préambule à mon intervention que j'étais favorable à un équilibre, dans le milieu audiovisuel, entre les secteurs privé et public. Par contre, il est inacceptable que les deniers publics financent des projets privés. Un partenariat entre le secteur public et le secteur privé ne me dérange pas mais je reste personnellement sceptique face aux 200 000 euros que la Cocof consacre à l'engagement de deux journalistes supplémentaires. M. Dubié et d'autres ont été de bons journalistes. J'ignore si la Communauté française compte les recruter. Cela étant, nous pourrions discuter ensemble et sans tabous de votre vision de la RTBF.

Des spécialistes du secteur audiovisuel occupent des postes clés des télévisions locales et communautaires. M. le président le sait puisqu'il préside la Fédération des télévisions locales et communautaires. Je tiens à souligner l'importance de ce média de proximité : des progrès ont été enregistrés et des réformes doivent encore être menées. Si l'on veut que ces télévisions fonctionnent de façon autonome et pluraliste, il faut leur en donner les moyens. Or, rien n'est prévu dans le budget de 2005, hormis une petite augmentation qui ne correspond même pas à l'indexation.

Monsieur le ministre, vous avez visité les télévisions locales et communautaires, comme Télé Vesdre à Verviers, par exemple. La commission a aussi décidé de visiter l'ensemble de ces télévisions locales et communautaires. Ce chantier est important, vaste et complexe, je comprends donc qu'on veuille se garder d'agir dans la précipitation. Puisque le budget alloué à ces télévisions pour l'année 2005 n'est pas majoré, il serait opportun d'en faire l'inventaire et d'analyser leur fonctionnement. Prenons le temps de la réflexion pour refinancer ce secteur et augmenter ses dotations. Si l'on compare le budget de la RTBF à la situation de sous-financement des télévisions locales et communautaires, je crois que cela vaudrait la peine de prendre quelques mois en 2005 pour débattre et envisager des solutions structurelles. Je ne vais donc pas vous reprocher de ne pas lui avoir consacré une part importante du budget de 2005, mais

simplement vous faire remarquer que l'augmentation accordée ne correspond même pas à l'index. Vous connaissez pourtant les besoins de ces télévisions en matériel et l'impact financier que cela suppose. Je pense qu'à l'avenir nous pourrions en débattre, mais j'insiste sur la nécessité de refinancer les télévisions locales et communautaires à court terme. Parallèlement à ce refinancement, il faudra également revoir leur fonctionnement dans une perspective d'objectivité.

Je me réjouis du succès de certaines synergies entre la RTBF et les télévisions locales et communautaires. Je pense notamment à la diffusion des matchs de basket-ball de première division, qui attirent une audience importante. Il est essentiel que les télévisions locales et communautaires puissent à la fois garder une ligne éditoriale autonome et établir avec la RTBF des collaborations plus solides que celles qui existent à présent. En effet, aucun des accords signés entre les centres régionaux de la RTBF et les télévisions locales et communautaires n'a malheureusement été efficace. Des polémiques ont éclaté pour le moindre euro mis en jeu : ce n'est pas ce que j'appellerais une synergie ! Une bonne collaboration viendrait d'une véritable complémentarité entre la RTBF et les télévisions locales et communautaires. Voilà, pour le secteur de l'audiovisuel.

Je souhaiterais maintenant faire quelques commentaires sur les états généraux de la Culture. Je ne peux m'empêcher d'être étonné qu'il ait fallu attendre cinq mois pour recevoir la note que vous avez rédigée à ce sujet. La question est de savoir s'il existe ou non une volonté politique d'accorder des moyens budgétaires importants à ce secteur. Je puis comprendre que, découvrant un nouveau département, vous éprouviez le besoin de faire votre propre inventaire afin d'y voir plus clair. Cependant, nous avons déjà attendu cinq mois et, selon moi, c'est un délai exagéré. Le budget consacré à l'audiovisuel et à la culture n'augmente que de 5 %, c'est-à-dire qu'il est inférieur aux recettes supplémentaires de la Communauté française. C'est le manque de volonté politique qui pose problème. Si le gouvernement avait vraiment voulu faire de la culture une de ses priorités, il lui aurait consacré une enveloppe supplémentaire dans le budget de 2005. Nous verrons quelles seront les conclusions des états généraux de la Culture. Si elles se bornent à dire qu'il faut faire mieux avec les moyens actuels, voire avec des moyens moindres, nous aurons manqué notre objectif. Je voudrais vous dire : « Attention à la grand-messe ! »

Car il n'y a rien de neuf. Vous vous souvenez certainement, monsieur Cheron, d'avoir lon-

guement débattu de la culture avant 1999. Des auditions de MM. Ingberg, Druitte et Picqué ont eu lieu ; des travaux ont été réalisés ; un rapport a même été rédigé bien qu'il n'ait jamais été publié.

En 2001, un observatoire des politiques culturelles a été créé. Demain, en commission, nous examinerons son rapport d'activités pour les années 2001 à 2003. Il est intéressant d'apprendre ce qu'il a réalisé en 2004 et de connaître ses intentions pour 2005. De même, il est intéressant de savoir si les états généraux prévoient de donner un véritable rôle à cet observatoire.

Je sais, madame Laanan, que tout le monde est le bienvenu à vos états généraux, je ne conteste pas l'aspect indubitablement démocratique de la méthode, qui consiste à donner la parole à tous. Mais il s'agit de ne pas rater l'objectif. Tout en vous faisant confiance, je pense néanmoins qu'il ne faut faire de ces états généraux ni une grand-messe ni une cacophonie. Il est bien entendu normal que chacun vienne y plaider sa cause, et il vous appartiendra d'en faire la synthèse. Soyons donc attentifs, ne sombrons pas dans l'amnésie : une commission s'est réunie durant des mois pour parler de la culture sans même qu'un rapport ne soit publié !

Il est exact que, bien souvent, la culture est gérée secteur par secteur. Je ne conteste pas votre stratégie, votre souhait de procéder à une analyse transversale. Mais lorsque je vois les réactions du secteur, je pense qu'il faudra faire preuve d'attention et d'esprit de synthèse si l'on veut éviter de devoir faire mieux avec les mêmes moyens, ou avec des moyens moindres !

En outre, j'ai lu que vous souhaitiez également reconsidérer l'argent public versé au secteur culturel. Il peut, en effet, être opportun de savoir ce qu'une commune, une province ou une région est capable de donner au secteur culturel. Mais il ne faudrait pas en conclure que la Communauté donne suffisamment d'argent à la culture, pour renvoyer la charge à d'autres niveaux de pouvoir, communal ou autre. Telles sont les quelques remarques que je souhaitais faire à la veille des états généraux.

Enfin, je pense que vous avez suscité un espoir important dans le milieu culturel, mais je rappelle que la déception peut parfois être à la hauteur des espérances.

M. le président. – La parole est à M. Miller.

M. Richard Miller (MR). – Je vais éviter certains sujets et focaliser mon intervention sur un aspect du projet de budget 2005 qui est soumis à l'approbation de notre parlement, aspect que je trouve décevant. Il s'agit de la part limitée de ce

que vous envisagez de consacrer aux relations internationales de notre Communauté française. Le budget 2005 à ce sujet est en régression par rapport au budget ajusté 2004. La réduction n'est pas très forte mais elle existe. Ce secteur-là ne profite pas de l'argent nouveau apporté par le refinancement.

Je sais, madame la ministre-présidente, que cette réduction ne traduit pas une quelconque volonté politique de votre part de minimiser l'importance des relations internationales de notre Communauté. La rapporteuse des travaux de notre commission, Mme Jamoulle, a d'ailleurs noté dans le chef de tous les commissaires présents, à savoir les commissaires socialistes, cdH, ECOLO et MR, la reconnaissance du caractère capital des relations internationales. Je ne doute pas que Mme Jamoulle prenne également en compte l'avis de la ministre.

Cependant, et je le regrette, que ce soit dans votre chef ou dans celui des parlementaires de la majorité qui vont soutenir votre budget, ce souci du caractère capital des relations internationales ne se retrouve pas dans le budget. Ainsi, je cite Mme la ministre qui a fait preuve à cet égard de beaucoup d'honnêteté intellectuelle et politique : « Je suis tenue à mener une opération de recentrage ». Cette phrase se trouve dans votre rapport. Avant d'analyser cette opération de recentrage plus en détail, je tiens à relever un deuxième point décevant dans ce budget des relations internationales. (*Colloques.*)

Malgré le grand intérêt des commissaires de la majorité pour cette compétence, le budget des Relations internationales connaît une réduction et vous le remettez presque intégralement entre les mains du Commissariat général aux relations internationales (CGRI). Il s'agit d'un passage de flambeau à M. Suinen. J'ai une grande confiance en ses capacités et en la qualité du travail accompli par le CGRI. C'est dans le domaine des relations extérieures que la sensibilité, l'appréciation et un regard politique doivent le plus agir. En commission, vous avez exprimé votre crainte de vous engager dans une voie où notre outil de relations internationales deviendrait, selon vos propres termes, une coquille vide dépourvue de moyens d'action suffisants. Cette crainte vous amène à faire davantage confiance à l'administration en augmentant sa dotation « à concurrence de plus que les moyens d'initiative ministériels prévus au budget 2004 ». On sent la gêne dans cette formulation qui tente de ne pas dire ce qui est. (*Colloques.*) Je voudrais des explications sur les mots « plus que les moyens ».

Deux constats s'imposent. Premièrement, le budget des Relations internationales de la Communauté française connaît une légère diminution et ne profite pas du refinancement. Deuxièmement, c'est un véritable « clé sur porte » que vous offrez à quelqu'un d'autre que vous-même qui avez reçu la confiance de votre majorité. Je sais que certains, comme notre excellent collègue M. Lebrun, prétendront que telle est la bonne attitude et que cette façon d'agir est préférable à celle du précédent ministre-président. M. Hasquin avait énormément de qualités. Politiquement, il assumait des choix et des engagements qui traduisaient une réelle volonté d'inscrire notre Communauté au sein de la Francophonie internationale.

Il a renforcé les relations internationales de notre Communauté et a mis en valeur des secteurs qui relèvent de notre responsabilité. Or, malgré le refinancement, la majorité actuelle limite les capacités d'action de la ministre. Comme je vous l'ai annoncé en commission, nous en reparlerons ! Les choix de M. Hasquin ont pu être critiqués. Néanmoins, ils avaient le mérite de pourvoir l'être ! Et M. Hasquin avait le mérite de les assumer à cette tribune ! Des débats, parfois épiques, ont eu lieu. À l'avenir, comment cela se passera-t-il, madame la ministre ? Je crains que notre présence, notre rayonnement, notre affirmation francophone passent désormais inaperçus. Quand abordera-t-on le sujet ? Peut-être en parlera-t-on au détour d'une réunion de commission lors de l'envoi du procès-verbal du CGRI ? Comme chaque année, nous allons recevoir un rapport d'activité. Il sera très bien fait. Toutefois, ce n'est qu'une sorte de procès-verbal. Mais, chaque année, notre parlement ne pourra démocratiquement plus contrôler ce que le CGRI et les ministres font avec l'argent de la Communauté française. Tel est l'objet de mon propos.

M. Léon Walry (PS). – Je sais que vous êtes honnête. Toutefois, la première intervention de votre chef de groupe en commission fut : « De grâce, profitons du refinancement pour dépenser moins, pour faire des économies ». Or, depuis hier, tous les intervenants du MR ont tenu le discours inverse : « Pourquoi ne pas dépenser plus dans tel ou tel autre secteur ? »

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je tiens à la maternité de mes propos. Je n'ai pas dit cela.

M. Léon Walry (PS). – Pourtant, nous avons reçu aujourd'hui deux amendements, l'un signé par MM. Kubla et Boucher, l'autre par Mme Defraigne et M. Ancion. Tous deux sont contresignés par Mme Bertieaux. Le premier demande de dépenser moins et le deuxième réclame de dépenser

plus. Où est le bon sens ?

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Vous avez mal lu, monsieur Walry. Chacun demande de dépenser mieux !

M. Richard Miller (MR). – Hier, M. Walry cherchait la petite flamme, aujourd'hui, il cherche le bon sens ! (*Rires*)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – M. Walry a déformé mes propos. Hier et précédemment en commission, j'ai affirmé que ce n'est pas parce que 2005 est un cru exceptionnel et parce que la Communauté française est refinancée qu'il faut endetter à nouveau la Communauté. Il faut dépenser mieux, dépenser à bon escient mais il ne faut pas pour autant endetter notre Communauté.

M. Richard Miller (MR). – Si j'adhère à l'intervention de mon chef de groupe, je désapprouve celle de M. Walry. Je tiens à préciser que la diminution du budget pour les relations internationales est regrettable. Une augmentation du budget me rassurerait quant à la présence de notre Communauté à l'étranger.

J'ai dit que je regrettais l'absence d'augmentation du budget mais j'ai ajouté que je déplorais surtout que la ministre soit, à l'avenir, pieds et poings liés pour le budget de la Communauté française en matière de relations internationales. Elle l'a d'ailleurs reconnu à demi-mots en commission. J'aurais souhaité que quelqu'un occupant l'importante fonction de nous représenter à l'étranger puisse venir nous exposer ses choix à cette tribune et que nous puissions en débattre. Le monde, aujourd'hui, bouge énormément et nous risquons de nous retrouver avec une espèce de procès-verbal du CGRI nous disant dans quel pays il a investi ou dans quel pays il va réduire sa présence. Ce n'est pas correct !

Je ne demande donc pas que l'on dépense plus que ce que l'on peut. Je réclame simplement qu'une responsabilité politique soit défendue à cette tribune.

Le budget traduit une légère réduction de la masse globale. Néanmoins, ce qui pose problème, c'est surtout un transfert vers le CGRI de moyens relatifs aux compétences de la ministre-présidente. La gestion de notre politique internationale risque d'être presque entièrement transférée à un fonctionnaire, pour qui j'ai certes énormément de respect. Nous n'aurons donc plus en face de nous un responsable politique chargé de nous expliquer quelles seront nos relations internationales. Lorsque vous devrez faire des choix, Mme Derbaki Sbaï nous présentera un rapport en commission sur ce qui a été fait par le CGRI.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Dans ce cas, peut-être obtiendrons-nous les rapports dans les temps ?

M. Richard Miller (MR). – *In cauda venenum.*

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Pour ceux qui n'ont pas compris, le fonctionnaire devient le ministre !

M. Richard Miller (MR). – En acceptant ce budget et ce transfert, vous n'avez malheureusement fait qu'appliquer la volonté impériale de votre partenaire. Ce ne serait pas bien grave s'il n'y avait que cet aspect. En effet, si Paris vaut bien une messe, je suppose que le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris doit bien valoir un peu de contrition. Le problème réside cependant dans une opération de recentrage. Il ne faut pas considérer ce mot comme la traduction de la nouvelle position « centralo-humaniste » de votre parti. Il signifie concrètement la suppression d'actions, la réduction de moyens, de présence et de visibilité. Là réside la cause principale de ma déception et de mon opposition à ce budget pour la partie qui vous concerne.

Comment allez-vous faire vos choix ? Comment procéderez-vous à ce recentrage ? D'où retirerez-vous l'apport francophone, démocratique, culturel, institutionnel et fédéraliste ? Nous pouvons apporter beaucoup de choses à certaines populations, notamment en formant des fonctionnaires pour les assemblées parlementaires ou en exportant notre modèle fédéraliste.

Allez-vous agir en considérant simplement le prix d'un bâtiment et en essayant de réduire la colonne des dépenses de votre budget ? Allez-vous prendre en considération l'apport qui est le nôtre ou tenir compte de la formidable dynamique de l'Union européenne ? Allez-vous prendre en compte les enjeux stratégiques et civilisationnels énormes liés à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne ?

M. Maurice Bayenet (PS). – Suivez ce raisonnement pour Surllet de Chokier !

M. Richard Miller (MR). – J'y ai habité. Je regrette uniquement que l'administration bruxelloise ait perdu la statue de M. Surllet de Chokier. (*Colloques*)

Monsieur Bayenet, vous n'êtes pas à Namur mais à Bruxelles. Quand j'emploie le mot « civilisationnel », qui est pourtant français, vous vous esclaftez !

Je reprends les propos de mon voisin dans cet hémicycle, M. Dubié, qui a évoqué en commission l'exemple de Haïti. Dans ce petit pays, l'enseignement secondaire et supérieur se donne en français

mais la population compte 85 % d'illettrés.

Comment allez-vous faire vos choix, madame la ministre ? Allez-vous dire aux Haïtiens que vous avez un problème de budget et que vous supprimez la représentation de la Communauté française dans ce pays ? Ou bien allez-vous essayer de renforcer notre présence en Turquie ? Allez-vous dire qu'il faut travailler davantage dans l'Est de l'Union européenne ? Comment allez-vous agir vis-à-vis du bassin méditerranéen ?

Quelles actions allez-vous limiter ou supprimer ? Allez-vous supprimer notre présence dans les grands pays riches où il est économiquement important que nous soyons présents ou bien allez-vous forcer notre Communauté à retirer ses billes des pays pauvres et à abandonner ces derniers à leur sort ?

De plus, en remettant un « clé sur porte » au CGRI, vous allez vous soustraire, ainsi que notre parlement, au contrôle, au débat démocratique sur certains choix importants, notamment lorsqu'il va s'agir de prendre une décision à l'égard des pays du Maghreb. Quelle sera votre décision ?

C'est pour ces raisons, madame la ministre-présidente, madame la ministre, chers collègues, que je suis opposé à ce budget.

M. le président. – La parole est à M. Ancion.

M. Claude Ancion (MR). – Monsieur le président, s'il est un fait sur lequel tous les partis démocratiques sont d'accord, c'est l'importance de la recherche. C'est donc principalement ce thème que je vais aborder.

Il n'est plus à démontrer que les dépenses de recherche et développement ont d'importantes retombées économiques sur le pays ou la région dans lequel elles sont effectuées.

La Belgique s'est engagée, lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, à consacrer, à l'horizon 2010, 3 % du PIB à la recherche et au développement. Un tiers doit être pris en charge par le secteur public et deux tiers par le secteur privé. En Flandre, ce taux est actuellement de 2,6 % du PIB ; il est d'environ 2 % en Région wallonne et d'un peu plus de 1 % en Région bruxelloise. Il reste donc beaucoup de chemin à parcourir, surtout à Bruxelles et en Communauté française.

Or, la plus grande partie des marges budgétaires encore disponibles pour l'enseignement supérieur a été affectée pour 2005 aux hautes écoles. La recherche scientifique n'a quasiment plus rien à se mettre sous la dent. En effet, que découvre-t-on dans le budget 2005 ? À peine une augmentation de 2,1 % du budget, alors que la seule inflation est

de 1,9 %. Bref, quasi rien.

Pourquoi ne pas élaborer avec tous les niveaux de pouvoir concernés un plan pluriannuel pour la recherche scientifique ? Pourquoi ne pas nous présenter un plan de législature ? Pourquoi ne pas être plus ambitieux pour des secteurs tels que celui-ci, où une vision à long terme est indispensable ? À court terme, pourquoi ne pas essayer d'endiguer une éventuelle fuite des cerveaux, lassés des conditions offertes aux chercheurs en Communauté française ?

Au cours des six dernières années, le budget régional wallon consacré à la recherche a pu être fortement revu à la hausse même si, apparemment, pour 2005, cette tendance est loin d'être perceptible dans le budget wallon. Le retard sur le plan de la recherche du côté francophone résulte donc, dans une certaine mesure, de la faiblesse des subventions communautaires. Pour atteindre l'objectif de 3 %, tant la Communauté française que la Région wallonne doivent se mobiliser. En effet, la recherche fondamentale présente un intérêt indéniabable : elle sous-tend la recherche appliquée.

Madame la ministre, nous nous félicitons que vous possédiez la double casquette Communauté française-Région wallonne pour mieux cerner les besoins des uns et des autres et y répondre de manière adaptée et concertée. Lors de la déclaration de politique gouvernementale, vous nous parliez de collaborations, de politiques croisées... Vous nous affirmiez même que la recherche fondamentale était au cœur du projet politique de cette législature.

Dans l'une de ses dernières études datant de septembre 2004, l'Union wallonne des entreprises précise qu'un effort supplémentaire annuel de 70 millions d'euros devrait être consenti par les budgets cumulés de la Communauté française et de la Région wallonne, afin d'atteindre la cible définie par le sommet de Lisbonne. Le plan de refinancement du FNRS prévoyait l'octroi de 36 millions d'euros en quatre ans, soit 6 millions par an. C'est donc une subvention de 6 à 8 millions qu'attendait le secteur.

Mais là, nos chercheurs restent sur leur faim. En effet, l'augmentation en Communauté française du budget global de la recherche scientifique est de 2 millions d'euros seulement. De manière générale, on constate qu'aucune impulsion n'est donnée à la recherche dans le sud du pays. Et je ne vois aucune politique transversale mise en place cette année entre la Région wallonne et la Communauté française, à part le financement des bourses FRIA. Quant à parler de collaboration avec la Région bruxelloise, ce sera sans doute pour

le budget 2006. Nous l'espérons en tout cas.

Le groupe MR se réjouit que les deux allocations de base d'initiative ministérielle de l'activité 20 concernant la recherche scientifique fondamentale collective, s'établissent en 2005 à 513 000 euros. Nous approuvons le but avoué par Mme la ministre, qui est d'accroître l'objectivation des décisions en matière de recherche et ainsi de stopper le « saupoudrage ».

Le 29 novembre dernier, madame la ministre, vous parliez de la Finlande et du geste fort de ses dirigeants en 1990 en matière d'investissement dans la recherche de pointe, qui porte maintenant ses fruits. La Belgique francophone n'a-t-elle pas également besoin d'une politique tournée résolument vers un avenir plus radieux ?

Autre secteur qui me tient à cœur : la médecine vétérinaire. Un examen a été mis en place lors de la dernière législature pour essayer d'endiguer une réelle pléthore estudiantine aux doctorats à l'Université de Liège.

Cette solution est temporaire, cette épreuve n'étant prévue que pour trois ans. Lors de la rentrée 2005, cet examen sera organisé pour la dernière fois. Quelles mesures avez-vous prises au budget 2005 dans ce domaine bien spécifique pour la Faculté vétérinaire du Sart-Tilman ?

Le dernier thème que j'aborderai dans le cadre de cette intervention porte sur les améliorations que vous projetez d'apporter au décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités.

Dans la presse du début de ce mois, vous déclarez être prête à ajuster le texte pour en assurer l'optimisation. Pour ma part, et je l'avais déjà fait remarquer haut et fort à l'époque, je suis très critique face au confinement géographique imposé à l'Université de Liège. Cette université, la seule université complète du réseau de la Communauté française, ne peut s'établir que dans certains cantons des provinces de Liège et du Luxembourg. Comme le dit le professeur Bruno Demoulin, on risque de transformer l'ULg en université de village. Cette situation décrétable me semble réellement absurde et je compte sur vous pour réparer cette injustice.

M. le président. – Cette intervention clôt la liste des orateurs inscrits dans le débat budgétaire.

Mes chers collègues, vous avez été vingt-quatre à prendre part à cette discussion. Je tiens à vous en féliciter, et en particulier les présidents de groupe, les membres chevronnés de ce parle-

ment, mais aussi et surtout les membres de notre assemblée qui intervenaient peut-être pour la première fois et qui ont ainsi participé à la vie de cette assemblée.

Avant d'entendre la réponse du gouvernement, je vous propose d'examiner les autres points de notre du jour, afin que les ministres puissent tenir compte des dernières interventions. (*Assentiment.*)

3 Projet de budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2005

3.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Colicis, rapporteuse.

Mme Ingrid Colicis, rapporteuse. – Monsieur le président, je me réfère à mon rapport écrit.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

3.2 Examen des littéras

M. le président. – Nous examinons les littéras.

Personne ne demandant la parole, les littéras sont adoptés. (*Ils figurent en annexe au compte rendu de la présente séance.*)

Le vote sur l'ensemble du projet aura lieu vers 19 h.

4 Proposition de décret modifiant le décret du 20 juin 2002 relatif au contrôle des communications des membres du gouvernement en vue d'élargir le contrôle aux communications de la présidence du parlement de la Communauté française

4.1 Discussion générale

M. le président. - L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Fontaine, rapporteur.

M. Philippe Fontaine, rapporteur. – Monsieur le président, je me réfère à mon rapport écrit.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

4.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles de la proposition de décret. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés. (*Ils figurent en annexe au présent compte rendu.*)

Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

5 Proposition de résolution relative à la gratuité des musées

5.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Docq, rapporteuse.

Mme Nicole Docq, rapporteuse. – Votre commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma a examiné au cours de sa réunion du 17 novembre 2004 la proposition de résolution relative à la gratuité des musées. Au cours de la discussion, deux amendements ont été déposés.

Le premier amendement, déposé par M. Fontaine, visait à tenir compte de la situation particulière des expositions temporaires dans la mise en application du principe de gratuité.

Le deuxième amendement, déposé par M. Di Antonio, avait pour but de généraliser la gratuité d'accès dans les musées aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans accompagnant leurs parents.

Je m'en remets au rapport écrit pour les détails de la discussion.

La proposition de résolution, telle qu'amendée, a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. le président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je tiens à attirer l'attention du parlement et du gouvernement sur ce problème de gratuité des musées. L'idée est bonne si le but est d'amener dans les musées les personnes qui en sont aujourd'hui empêchées. Le

problème n'est d'ailleurs, à mon sens, pas uniquement financier. Il s'agit en effet parfois de barrières psychologiques et culturelles.

J'ai attiré l'attention de la commission, laquelle m'a suivi en adoptant l'amendement que j'ai déposé, sur le fait qu'il convenait d'être prudent au sujet de la gratuité pour les expositions temporaires. Il faut en effet veiller à ce que nos musées puissent conserver un rayonnement important et organiser de grandes expositions. Les expositions de niveau international, qui demandent souvent le prêt d'œuvres venant de l'étranger, ont un coût très élevé. Si l'on accordait la gratuité pour les expositions temporaires, on mettrait sans doute les musées dans l'impossibilité de les organiser, à moins d'une compensation financière.

En résumé, nous sommes entièrement d'accord pour la gratuité d'accès aux collections permanentes, mais soyons prudents concernant les expositions temporaires.

M. le président. – La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – Il faut rendre à César ce qui est à César. Cette proposition de résolution a en effet été déposée voici quelques mois à l'initiative du président de cette assemblée.

Le débat fut fructueux et positif. Je rends hommage à MM. Fontaine et Di Antonio qui ont déposé des amendements, lesquels ont été adoptés à l'unanimité en commission.

Je voudrais aussi rendre hommage à M. Jeholet, qui fut un excellent président et contribua, par sa modération, à faire accepter les propositions à l'unanimité en tenant compte des sensibilités de chacun.

La culture est le reflet de notre société. Vecteur d'émancipation et de cohésion sociale, elle participe à la contribution permanente d'une démocratie ouverte à tous. Les musées constituent incontestablement l'un des piliers du rayonnement culturel en Communauté française. L'objectif de la proposition de résolution qui nous occupe aujourd'hui est de garantir un accès gratuit aux musées un jour par mois, et de préférence un dimanche, afin qu'un maximum de personnes puissent profiter de ces joyaux de notre culture.

Bien sûr, la gratuité des musées n'est pas la panacée pour attirer ceux que l'on appelle les « non-publics », ces personnes qui se refusent à pousser la porte de ces institutions, à défaut d'une culture artistique suffisante et d'une grille de lecture du monde culturel. Mais cette proposition est un symbole. C'est un signal qui vise à donner à tous le désir de culture. Qu'y a-t-il de plus impor-

tant que de susciter le désir? Elle est la préface d'une réflexion que nous voulons profonde sur le thème de l'accessibilité à la culture.

Je me réjouis d'ailleurs de la tenue des états généraux de la culture, qui permettront de mener cette réflexion en collaboration avec tous les acteurs du secteur. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'initiative du gouvernement de la Communauté française, qui a inscrit à l'ordre du jour de sa réunion avec le gouvernement wallon, un point concernant la gratuité des musées. Il est en effet question de consulter le secteur des musées et les associations d'usagers sur ce thème, afin de permettre sa mise en œuvre effective le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Le groupe socialiste ne manquera pas de soutenir le gouvernement dans toutes les initiatives qu'il entreprendra dans ce sens. Je vous invite, monsieur le président, à signer cette préface afin que le parlement dans son ensemble témoigne de sa volonté d'agir en ce domaine. (*Applaudissements.*)

M. le président. – Si plus personne ne demande la parole, je déclare la discussion close.

Le vote sur l'ensemble de cette proposition interviendra dans quelques instants.

6 Rapport d'activités du CGRI pour l'année 2003 – Rapport présenté au nom de la commission des Relations internationales et des Questions européennes

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion du rapport d'activités du CGRI.

Mme Derbaki Sbaï, rapporteuse, s'en réfère à son rapport écrit.

L'assemblée est-elle d'accord pour adopter les conclusions du rapport? (*Assentiment.*)

Les conclusions du rapport sont donc adoptées.

Je suspens la séance durant une demi-heure.

– *La séance est suspendue à 17 h 20.*

– *Elle est reprise à 17 h 50.*

7 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005 – Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Écureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les hautes écoles, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française – Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2003 transmise par la Cour des comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État

7.1 Poursuite de la discussion générale conjointe

M. le président. – L'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe des projets de décret relatifs au budget.

La parole est à M. Daerden, ministre.

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget et des Finances. – Je voudrais structurer mon intervention sur cinq thèmes. Je vais rappeler quelques paramètres fondamentaux qui ont servi de base à l'élaboration du budget 2005. J'évoquerai ensuite la problématique du désendettement de la Communauté. À la suite des interventions des groupes MR et Écolo, je développerai et j'analyserai également les dépenses de nos cabinets ministériels. J'aborderai de nombreux éléments évoqués par nos membres sur les compétences de mes collègues. Enfin, je tirerai quelques conclusions.

La Communauté dispose d'un budget de l'ordre de 7 milliards. Comme le rappelait M. Cheron, les recettes sont essentiellement constituées de dotations liées à la perception TVA et à l'impôt des personnes physiques. Elles évoluent en fonction de paramètres comme l'inflation et la croissance. Pour ce budget, nos recettes augmentent de

6 %, ce qui se traduit par une croissance effective de 4 %. C'est exceptionnel ! Cela est essentiellement dû au refinancement négocié lors des accords dits de la Saint-Polycarpe qui est de l'ordre de 150 millions d'euros de plus que l'année précédente. Ce refinancement se poursuivra heureusement au cours des années à venir, même s'il ne sera pas aussi généreux tous les ans.

Nos dépenses s'élèvent à 7,1 milliards, soit une augmentation de 6,56 % par rapport au budget initial de 2004, ce qui, après quelques corrections – qui, il est vrai, peuvent compliquer l'analyse, et j'y reviendrai – aboutit au respect strict, par la Communauté française, de la norme d'emprunt, à savoir 17,5 millions d'euros.

Voici en quelques mots la synthèse d'un budget qui respecte nos engagements, non seulement vis-à-vis du Conseil supérieur des Finances et des accords conclus et revus au fil du temps, mais aussi et surtout vis-à-vis de notre personnel et de nos concitoyens. Nous respectons en effet nos engagements de base : augmentation des moyens alloués au fonctionnement des écoles et bâtiments scolaires, revalorisation barémique du personnel de la Communauté française, alignement du salaire des instituteurs sur celui des régents, augmentation de la dotation à l'ONE pour permettre notamment la création de nouvelles places d'accueil, actions en faveur de la petite enfance, psychomotricité dans les écoles, amélioration de la carrière des chercheurs, plan Magellan, dotation aux centres d'aide à la presse écrite, revalorisation de la dotation allouée au Centre du cinéma et de l'Audiovisuel.

Après avoir respecté tous ces engagements, il ne pouvait rester grand-chose ! Mais c'est toujours trop peu !

Néanmoins, cette fois, il restait un surplus – tout au long du débat budgétaire, j'ai parlé de « marges », concept difficile s'il en est – de 21,75 millions. Comment l'affecter ? Après des débats difficiles, voici ce qui a été décidé : 11,25 millions pour l'enseignement obligatoire, 5,5 millions pour les hautes écoles et la recherche, 2 millions pour le sport, 2 millions pour la culture et un million pour l'accueil de l'enfance et l'aide à la jeunesse. En fin de compte, chacun a reçu quelque chose, sauf moi, bien entendu ! (*Rires*)

Finalement, après quelques négociations, tout s'est bien passé. J'ai donc pu vous présenter le budget. Vous en avez longuement discuté. De ce débat, je retiens un thème majeur, en l'occurrence le choix du désendettement.

Tout d'abord, pour les juristes pointilleux et par souci de correction à l'égard des intervenants,

je voudrais préciser que, le 27 août 2004, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le projet de modification de l'article 22 du décret du 20 juin 2002 tel qu'il figure dans le projet de décret-programme à l'examen. Cette modification impose dorénavant que les réserves du fonds soient, en fin d'exercice, placées exclusivement en titres de la Communauté française. Le fonds devient désormais un instrument fondamental pour l'amélioration du niveau d'endettement net consolidé de l'entité Communauté française, rendant ainsi obsolète, comme le confirme l'Inspection des Finances, le décret relatif au désendettement tel que nous l'avons connu. Le fonds ne réalisera aucune opération en devises, éliminant ainsi tout risque de pertes de change. Nous avons par ailleurs imposé au fonds de se limiter à des opérations sur taux d'intérêt. En outre, il est hors de question qu'il commence à jouer avec les produits de couverture dérivés.

J'en viens aux détails techniques. Leur portée politique ne saurait vous échapper. Le fonds d'égalisation des budgets et du désendettement était un organisme de type A. Il résultait de la volonté de bâtir un mécanisme budgétaire permettant d'affecter un surplus budgétaire au désendettement avant calcul de toute marge. Sur le plan financier, il s'agissait d'une fiction, voulue par le Conseil d'État, qui demandait que le fonds possède une personnalité juridique distincte et que les montants soient fixés au préalable, ce qui revenait à déterminer à l'avance un surplus budgétaire minimum.

L'alimentation du fonds se faisait par le transfert interne entre deux comptes intégrés dans la fusion des comptes de la Communauté. En d'autres termes, ce transfert, en quelque sorte purement fictif puisqu'il s'agit de deux comptes de la Communauté, ne modifiait évidemment en rien la trésorerie de celle-ci. C'est donc ce fonds-là que nous avons supprimé, l'autre étant un OIP de type B et n'étant donc pas intégré dans les comptes de fusion. Il existe des flux réels en dehors des comptes de la Communauté. Il est clair que, du point de vue budgétaire, le mécanisme est aujourd'hui rendu inopérant tant pour le Fonds d'égalisation que pour le Fonds Écureuil en raison des normes de calcul et de l'utilisation des normes SEC. Nous n'y pouvons rien, c'est la nouvelle réalité comptable européenne qui le veut. Cela signifie qu'il ne s'agit nullement d'une remise en cause de ce qui s'est fait par le passé mais simplement d'une adaptation des règles aux nouvelles dispositions en vigueur.

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser en commission, l'analyse de l'évolution de l'endettement de la Communauté, notamment sa réduction,

tion, prend tout son sens dans la comparaison à l'évolution de ses recettes. Cette vision de l'endettement est aujourd'hui à la fois celle utilisée par les États qui comparent l'évolution de leur endettement et de leur PIB, celle suivie par les agences de notation internationales qui attribuent les *ratings*, mais aussi celle retenue par les investisseurs internationaux. C'est donc vers elle, je crois – comme la plupart des spécialistes –, que la Communauté française doit s'orienter.

Retenons l'engagement : 44 % de ratio d'endettement aujourd'hui, ratio exceptionnellement bas, l'objectif étant 36 % à l'horizon 2010.

Je voudrais ajouter que l'opération intervenue au niveau du Fonds Écureuil avec l'obligation de remploi en titres de la Communauté, est à mes yeux un acte majeur de finances publiques, un de mes plus grands objectifs en ce domaine étant de pouvoir *mutatis mutandis* le transposer en Région wallonne. C'est vous dire si j'y crois, monsieur Cheron !

Venons-en aux dépenses relatives aux cabinets ministériels. Je voudrais rappeler ici, surtout à l'attention des personnes extérieures à notre assemblée, que nos budgets sont en cours d'élaboration depuis le début du mois d'août 2004. C'est de cette manière que se construisent tous les budgets. Ce n'est qu'après des contacts avec l'administration, les cabinets et l'Inspection des Finances, après des réunions ministérielles et un arbitrage plus ou moins difficile qu'à un moment donné, un document arrive enfin en commission des Finances du parlement.

L'élaboration des chiffres ne date donc pas d'aujourd'hui. Pour ceux qui auraient des doutes à ce sujet, je précise qu'il n'est même pas possible de les changer entre-temps puisque tout est imprimé !

Lors des négociations relatives à la mise en place de la nouvelle majorité, il a été décidé de diminuer les dépenses de cabinet tant à la Région qu'à la Communauté – cela fait partie de l'accord gouvernemental. C'est ce que nous avons essayé de faire, et c'est ce que nous avons réussi à faire. J'en ai fait le calcul précis : les dépenses de cabinet de la Région diminueront de 6,5 % en 2005.

Connaissant l'esprit critique des parlementaires, j'ai inclu tous les services d'appui et les dépenses annexes. Je n'en ai pas éliminé une seule, on me l'aurait reproché. En incluant tous ces éléments, la réduction à la Région wallonne est bien de 6,5 %.

Pour répondre à vos questions, sachez qu'il convient de distinguer trois niveaux au sein de la Communauté. En premier lieu, nous avons les

dépenses ministérielles au sens strict : les salaires des ministres, des collaborateurs, les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissements de cabinet. Nous constatons là une diminution de 2,6 %.

M. Charles Petitjean (FN). – Ce qui correspond néanmoins à 2,6 fois le coût d'un cabinet flamand. Donc, nos dépenses sont supérieures.

M. Michel Daerden, vice-président et ministre du Budget et des Finances. – Cela ne fait pas partie de notre débat. J'ai pris un engagement politique de réduction des dépenses. En ce qui concerne les dépenses ministérielles au sens strict, nous constatons une diminution de 2,6 %. On peut estimer que cela n'est pas suffisant.

Le deuxième élément d'analyse concerne les contrats de location. Il faut savoir que, contrairement à la Région où les différents immeubles sont sa propriété, à la Communauté, un seul des immeubles occupés lui appartient. Les autres immeubles sont loués. Pour l'installation du nouveau gouvernement, un cabinet additionnel a été loué, ce qui a eu pour conséquence une augmentation des dépenses. Cependant, si nous globalisons les dépenses strictes des cabinets et les locations, nous arrivons exactement à la même dépense pour l'initial 2005 que pour 2004.

Le troisième élément concerne les services d'appui et de dépenses connexes. Il est exact que si vous examinez le budget initial 2004 et l'initial 2005, vous constaterez une augmentation. Elle est due incontestablement à un certain nombre de dépenses enregistrées qui sont en augmentation sensible. Je pense notamment aux frais liés aux fins de législation.

C'est le cas pour la Communauté française, dans une mesure relativement peu importante, mais aussi ailleurs – à la Région wallonne, dans les gouvernements et les parlements. Je tiens à dire, notamment à ceux d'entre vous qui exercent des responsabilités, qu'avec la même correction, je conclurai un accord avec les présidents de parlement – et j'ose croire que vous le soutiendrez – afin de faire face à nos engagements en la matière – vous êtes témoin, monsieur le président – et ce, lors de l'ajustement budgétaire.

J'en viens aux compétences fonctionnelles que je me contenterai de survoler car nous aurons l'occasion de revenir sur toutes ces questions. Dans les priorités budgétaires de 2005, je voudrais relever, en guise de synthèse, l'amélioration de l'encadrement dans l'enseignement maternel et dans les deux premières années de l'enseignement primaire, notamment pour accroître les actions de

remédiation immédiate et lutter contre le décrochage scolaire.

Je relèverai la valorisation des manuels scolaires et des outils pédagogiques dont l'utilité sera reconnue, notamment par la création d'une commission de labellisation qui prendra en compte l'inventivité didactique qui voit le jour quotidiennement dans les classes.

Je mentionnerai également le renforcement du pilotage du système éducatif par la mise en place d'une base de données statistiques intégrant des indicateurs qui permettent de suivre plus efficacement le parcours de nos élèves. Soulignons aussi le développement de l'évaluation externe et formative pour tendre progressivement vers l'objectif d'une évaluation dans chaque cycle, tous les deux ans.

Je signale la mise en œuvre d'une véritable école « orientante », grâce au redéploiement des missions des centres psycho-médico-sociaux et à l'articulation de leur action, notamment avec les outils dont disposent les OIP compétents en matière de formation et d'emploi.

En ce qui concerne l'aide administrative aux directeurs de l'enseignement fondamental, 750 000 euros sont inscrits, conformément au protocole d'accord du 7 avril 2004. Cela devrait représenter environ 50 « équivalents temps plein ».

J'en viens aux bâtiments dont la situation est loin d'être merveilleuse. Admettons néanmoins que les moyens budgétaires ont augmenté – insuffisamment, nous sommes d'accord : 4 millions en crédits d'ordonnancement pour les programmes d'urgence, 1,675 million au Fonds des bâtiments scolaires, 737 000 au Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné, 1,188 million au Fonds de garantie des bâtiments scolaires. On a parlé longuement de la fusion entre les programmes d'urgence et les programmes de première nécessité.

Il est vrai que cela a pour seul objectif une simplification administrative et une mise à disposition plus rapide des fonds. Évidemment, le débat va bien au-delà de ces aspects. Je peux en tout cas vous assurer qu'un des objectifs prioritaires, tant de la ministre-présidente que du ministre du Budget, est de tout mettre en œuvre pour trouver en Communauté française – comme nous avons eu l'occasion de le faire à d'autres niveaux de pouvoir, notamment à la Région wallonne – l'une ou l'autre formule innovante qui permettrait de dynamiser la gestion des bâtiments scolaires. Personne dans cette assemblée ne peut en effet nier que les

besoins dans ce domaine sont considérables, quel que soit le niveau d'enseignement.

Concernant la revalorisation des filières qualifiantes, un montant supplémentaire de 1 558 000 euros est inscrit pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel à la suite de l'arrêt de l'aide régionale en la matière. Croyez bien que la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel est au cœur de nos préoccupations et sera un des objectifs clés de l'année 2005.

J'en viens aux compétences de la ministre Simonet, plus précisément à la recherche fondamentale. Combien de fois la ministre ne nous a-t-elle pas confié qu'elle aurait voulu que les budgets consacrés à cette matière soient plus importants ! Les marges sont toutefois étroites et des affectations sont nécessaires. À titre personnel, je précise que l'analyse objective de la situation implique de prendre en considération non seulement les montants mentionnés dans les budgets de la Communauté mais aussi ceux mentionnés dans les budgets de la ministre Simonet à la Région wallonne.

Je voudrais également souligner que la ministre appelle à la création d'une cellule de soutien à l'élaboration de dossiers européens et internationaux. Avec, en l'occurrence, une somme de 500 000 euros réservée à cette fin, la création de ce nouvel instrument vise à générer un effet de levier pour le financement de la recherche. Il s'agit en effet de mieux exploiter les sources de financement complémentaires aux moyens déjà alloués par la Communauté française. Nous pensons à l'Union européenne et aux institutions internationales.

Quant aux universités, il faut mettre l'accent sur leur refinancement qui sera réalisé à partir de 2006 et qui augmentera graduellement jusqu'en 2010. À ce moment, les universités bénéficieront d'un complément de moyens de plus 20 millions. C'est d'ailleurs ce qui explique que nous ayons doté le Fonds d'égalisation – dont, ne sachant plus comment faire, je me suis rappelé l'existence – d'environ 5 millions d'euros afin de prévoir le financement des mesures de Bologne et de permettre ainsi l'inscription de cette provision dans le budget 2006.

En ce qui concerne les hautes écoles, Mme la ministre et moi-même estimons que l'on peut difficilement nier l'importance de l'effort réalisé par le gouvernement tout entier, tant pour essayer de régler les problèmes de manière pérenne que pour répondre à la situation d'urgence, et ce dès la rentrée académique et dans un contexte combien difficile. Cinq millions de moyens nouveaux ont été mobilisés pour répondre à la situation d'urgence, soit 25 % du surplus disponible au budget de la Com-

munauté pour 2005. Les postes suivants ont été intégrés au sein de l'enveloppe : la revalorisation sectorielle à concurrence d'un pour-cent, le CAPAES, les niveaux 1 chargés de la gestion administrative et comptable, les crédits d'équipement. Globalement, et en neutralisant les propos qu'a tenus à juste titre un intervenant sur la réaffectation concernant l'HEC et l'université de Liège, nous constatons une progression de près de 5 % par rapport à 2004, et bien plus encore si l'on tient compte de l'aide supplémentaire de cinq millions en matière d'encadrement.

En ce qui concerne les filières pédagogiques, qui récoltent un franc succès – elles ne sont d'ailleurs pas les seules –, Mme la ministre précise que le décret définissant la formation initiale des instituteurs et des régents fera l'objet d'une évaluation. À la demande et avec la collaboration du Conseil général des hautes écoles, des autorités des hautes écoles, des enseignants et des étudiants, le gouvernement envisage de procéder à une série d'adaptations du décret précité. Ainsi, les stages pourraient se voir allégés et une plus grande souplesse pourrait être introduite au niveau des conventions de collaboration passées entre les hautes écoles et les lieux d'application, ainsi qu'au niveau des contraintes pesant sur l'organisation des activités d'enseignement de type A, celles qui regroupent les étudiants de l'ensemble des sections de l'enseignement normal.

Quelques mots pour le ministre Eerdeken. Sous la législature précédente, le gouvernement a pris la décision – par le biais du décret du 3 juillet 2003 – d'introduire des activités de psychomotricité dans l'enseignement maternel ordinaire. Le financement de ces activités relève du ministre ayant en charge l'enseignement fondamental, et le matériel servant à mettre en œuvre ces activités est financé par le ministre ayant le sport en charge. C'est là que M. Eerdeken intervient.

Le décret prévoit une collaboration financière jusqu'en 2010. Le financement du matériel sportif servant les activités de psychomotricité prévoit une évolution importante puisque de 175 000 euros en 2003, le décret prévoit 4 462 000 euros à l'horizon 2010.

L'ETNIC, parastatal de type B depuis 2002, a pour objet de gérer l'informatique pour toute la Communauté et ses OIP. Jusqu'à présent, l'entreprise a assuré la continuité du service fourni par le CTI, Centre de traitement de l'information, à destination essentiellement de l'enseignement, et notamment le paiement de nos enseignants. L'entreprise a poursuivi le développement du chantier mis en place pour la réalisation d'une nouvelle appli-

cation de gestion du personnel enseignant et a entamé un plan de recrutement de développeurs qui s'achève aujourd'hui et devrait porter ses fruits dès 2005.

Par ailleurs, l'ETNIC a suivi et encadré nombre d'autres projets, notamment dans le monde du sport, ou des statistiques, et a participé activement au comptage des élèves. Je voudrais ajouter que dans le cadre des priorités formulées par le gouvernement, que sont l'enseignement et le gouvernement électronique, dès 2005, le budget de l'ETNIC permettra de sortir d'une période de transition et de commencer des projets majeurs pour ces deux grands axes. C'est du moins ce que nous espérons.

En ce qui concerne les critères de financement des télévisions locales, leurs subsides actuels sont accordés sur une base historique. Il n'existe pas de décret ou d'arrêté précisant des critères d'attribution des subventions. Mme la ministre espère pouvoir vous présenter dans le courant de l'année 2005 un système de financement des télévisions locales basé sur des critères objectifs. Elle précise que « si l'historicité de la situation actuelle peut être prise en compte dans une certaine mesure, elle ne peut constituer le seul critère de calcul des subsides ». À cet égard, la superficie du territoire à couvrir, le nombre d'habitants ou le profil socio-économique de la région couverte sont certainement des éléments quantifiables qui pourraient être étudiés.

En ce qui concerne le partenariat entre la RTBF et les télévisions locales, la déclaration de politique prévoit des synergies entre opérateurs publics, RTBF et télévisions locales, d'une part, et télévisions locales entre elles, d'autre part. Afin de respecter cette disposition, la ministre mettra en place au cours du printemps 2005 un organe de concertation entre les télévisions locales et la RTBF. Il constituera un lieu privilégié de dialogue entre opérateurs publics, qui examinera au cas par cas les synergies qui peuvent être développées sur le terrain, par exemple dans la question des investissements en matériel lourd ou celle de l'interconnexion.

En ce qui concerne le Conseil supérieur de l'Audiovisuel, le décret de février 2003 l'a transformé, en exécution des normes européennes, en autorité administrative indépendante et impartiale.

Cela impliquait la conclusion d'un contrat de financement entre le CSA et le gouvernement, et ce dès le 1er janvier 2004. La question n'est pas encore réglée mais, si je suis bien informé, ce contrat pourrait peut-être être signé cette année encore.

Concernant la lutte contre le sida, je m'adresse maintenant à Mme Fonck. Vous avez été fort critiquée, madame, par divers intervenants vous accusant d'y avoir consacré trop peu de moyens. Les budgets alloués à ce poste s'élevaient à 1 946 000 euros, dont 530 000 euros pour la prévention et 1 416 000 euros pour l'action et la recherche en promotion de la santé. Une distinction est ici faite entre les deux allocations budgétaires, de manière à ce que l'on ne se concentre pas sur la seule allocation portant l'indication « sida ».

Pour l'année 2005, les moyens prévus s'élèvent à 1 992 000 euros, ce qui constitue une augmentation de 2,36 % par rapport à l'année précédente. L'objectif pour 2005 sera d'assurer plus de visibilité et de cohérence au budget consacré par la Communauté française à la lutte contre le sida. Par ailleurs, une évaluation de l'affectation des moyens financiers aux différents projets sera également menée à la lumière, notamment, de la progression de l'épidémie constatée actuellement dans notre pays.

Pour ce qui est des maladies cardiovasculaires, la prévention de ce type d'affection est une priorité dans le domaine de la santé publique. Tous les moyens qui y avaient été affectés ont été supprimés en 2004 et un budget de 180 000 euros vise à rétablir et à étendre le programme pilote de prévention des risques lancé en 2003.

En ce qui concerne l'aide à la jeunesse, la politique de prévention est également une priorité. Cette prévention est de nature transversale, puisqu'elle concerne les enfants dès le plus jeune âge. Les budgets ont été augmentés de 11 % par rapport à l'ajustement de 2004. Dans ce cadre, nous pensons qu'il est important de favoriser la coopération et les synergies entre tous les secteurs de l'aide à la jeunesse : l'ONE, l'enseignement, la santé mentale, les services de planning familial, la culture, le sport, etc. et ce, afin d'encourager les actions communes.

Comment ne pas dire également quelques mots au sujet de la création de places d'accueil ? L'accueil de l'enfant est une des priorités du gouvernement qui s'engage à créer en cinq ans 8 000 nouvelles places pour les enfants de moins de trois ans grâce à une diversification de l'offre d'accueil et à une répartition proportionnée entre tous les types de milieux d'accueil. C'est ce que veut traduire le budget pour 2005, en augmentation de plus de 16 % par rapport à celui de 2004.

Pour ce qui est des gardiennes encadrées, une provision de 2 250 000 euros est prévue afin d'assumer le coût inhérent à l'instauration du statut social des accueillantes d'enfants. Mme Fonck

nous dit que c'est la première fois qu'un crédit suffisant figure au budget initial. Sur le plan de l'accueil scolaire, elle a en outre déclaré en commission que le montant des crédits a été déterminé sur la base d'une projection par rapport aux projets rentrés en 2004, même si chacun reconnaît la difficulté de mettre en œuvre le décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

En ce qui concerne les appels à projets, 17 communes sur 19 à Bruxelles et environ 65 % des communes wallonnes ont rentré leur projet. Un ajustement par rapport au délai prévu pour l'appel à projets peut s'envisager.

J'en viens à la dotation ONE. Le contrat qui est entré en vigueur le 1er mars définit les missions pour la période 2003-2005. En application de ce contrat, la dotation est passée de 127 millions d'euros en 2004 à 141 millions d'euros en 2005, y compris l'intégration des coûts des accords du non-marchand. Mme la ministre Fonck aura pour mission de négocier un nouvel accord durant l'année prochaine.

Pour répondre à vos questions, monsieur Walry, le budget pour 2005 est respectueux des engagements, il est sain et tourné vers l'avenir. Nos activités sont-elles financées correctement ? Tous les engagements sont respectés tant en faveur des citoyens que du personnel de la Communauté, de l'État fédéral et des autres entités fédérées. Nos finances sont saines.

Pour le développement des nouvelles activités, il reste un surplus de 21,75 millions d'euros complémentairement aux moyens affectés aux différents secteurs, notamment dans le cadre des accords de la Saint-Boniface.

Prenons-nous des risques pour l'avenir ? Je répondrai par la négative car le budget est porteur d'avenir. Il présente une logique de déploiement de nouveaux moyens, de nouvelles politiques, mais cela passe par une gestion saine des finances et le maintien de cette volonté de base de ramener le ratio d'endettement de 44 % à 36 % au cours de notre législature.

Je voudrais également dire en guise de conclusion que vous avez raison, monsieur Cheron. Tout cela n'est pas mal mais le vrai débat commencera vendredi, lors de la première réunion pour trouver un nouvel accord liant les différentes entités fédérées, chez le ministre fédéral M. Vande Lanotte. Je voudrais saisir l'occasion pour rendre chacun conscient de l'importance de ce débat. Si nous ne conservons pas nos marges naturelles avec une évolution tendancielle de 3 %, 3,5 %, plus

le refinancement, nous ne serons pas à même de développer toutes les politiques mentionnées dans notre DPC. C'est inacceptable et c'est pourquoi je vous assure de notre plus grande fermeté sur ce point, il y va de notre avenir à tous. (*Applaudissements.*)

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur Daerden, sincèrement, vous m'avez déçue. Autant j'étais ébahie par l'effort que vous aviez réalisé pour nous répondre lors de la discussion sur l'ajustement du budget de 2004, autant je suis déçue aujourd'hui car vous n'avez répondu à rien. Vous n'avez fait qu'énoncer des évidences, citer des passages entiers de la DPC ou paraphraser des déclarations que nous-mêmes avons faites lors des discussions budgétaires en commission.

Durant ces deux jours, nous avons été irrités de l'absence des différents membres du gouvernement. Mme Laanan est restée seule toute la matinée. Cet après-midi, les uns et les autres ont tenté de se succéder.

Il est surprenant, lors du premier débat budgétaire d'une législature et d'un gouvernement, que les membres du gouvernement ne soient pas là pour entendre les questions posées dans le cadre de leurs attributions et qu'ils ne manifestent donc pas le moindre intérêt pour le parlement. Vous m'aviez assuré lundi, madame la ministre-présidente, que vous étiez à disposition du parlement jour et nuit. Ce matin, j'ai fait observer que nous étions en plein jour et qu'une série de questions se référaient à vos compétences de l'enseignement obligatoire. Mme Lanaan ne peut pas prendre note, répondre et en même temps répercuter les questions.

Nous arrivons à un type de débat où nous n'obtenons pas de réponse, où le gouvernement désavoue le débat parlementaire. Nous n'allons pas reprendre l'ensemble des questions, remettre le débat à plat et recommencer. Nous avons compris que le parlement n'intéresse pas le gouvernement et que vous n'avez aucune considération pour les propos tenus dans cette assemblée tant par les députés de l'opposition que par ceux de la majorité. Certains d'entre eux ont pourtant réalisé un excellent travail et nous les avons écoutés avec attention lors de ces discussions budgétaires.

Le ministre ne s'est pas prononcé sur la question des cabinets ministériels. Vous vous êtes contenté, monsieur le ministre, de répéter mes propos d'hier. Vous avez évoqué un ajustement. Vous y engagez-vous ? Nous aimerions confirmation dans les plus brefs délais. Poussé à son terme,

vos raisonnements auraient dû déboucher sur un amendement à présenter dès ce soir. Je ne répéterai pas vos considérations sur un désendettement qui n'en est pas un. Nous l'avons démontré hier.

Mon groupe émettra un vote négatif à l'encontre du budget et refusera également la confiance au gouvernement.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Monsieur le ministre, vous avez été brillant et drôle, mais fort indigent dans vos réponses. Ce débat budgétaire fut long, trop long. J'espère qu'à l'avenir, les chefs de groupe s'accorderont sur une méthode plus moderne de discussion. La manière dont nous avons analysé ce budget a généré de la frustration chez certains. M. Walry fera sans doute quelques propositions pour trouver une autre méthode de travail. Nous perdons en effet beaucoup de temps inutilement.

Je reste perplexé sur les réponses que le gouvernement nous a fournies par l'intermédiaire de M. Daerden. Les arguments développés et les questions posées hier restent sans réponse. Vous avez tenu aujourd'hui, monsieur le ministre, un discours conforme à ce que vous aviez déclaré antérieurement. Je vais donc me permettre d'attirer l'attention sur deux ou trois éléments qui me paraissent essentiels. Nous en restons pour notre part à notre analyse, rien ne nous permettant, hélas, de changer d'avis.

Sur les données de base, la question essentielle que je me pose porte sur la polémique des 17,5 millions du fameux décret de désendettement. Malgré l'énergie que vous avez consacrée à ce dossier, nous ne sommes pas totalement convaincus. Votre argument pourrait se résumer de la sorte : « C'est tellement important pour la Communauté, la preuve c'est que je vais le faire aussi à la Région ». Avec cette opération, nous avons sans doute affaire à la « botte secrète » de Michel Daerden pour alimenter sinon la marge, en tout cas le surplus. C'est finement joué. Cela vous permet d'être un peu moins antipathique à vos collègues. Vous avez fait du ratio entre les dettes et les recettes un objectif évolutif.

Mais quel est ce ratio pour 2005 ? En sommes-nous encore à 44 % ou nous rapprochons-nous déjà de 36 % ? Nous verrons, lorsque nous en parlerons, si le rythme du désendettement change.

Vous avez fait, avec beaucoup de correction, l'analyse des budgets des cabinets ministériels. Pour ma part, je ne pense pas que les frais de fonctionnement connaissent une diminution mais à tout le moins une stabilisation. Vous avez confirmé une augmentation, au travers des services d'appui,

des cabinets ministériels. Nous vous attendons sur ce point lors de la discussion de l'ajustement 2005, qui nous permettra de vérifier si la majorité assume une diminution globale des frais de cabinet.

Vous avez insisté avec raison sur l'avenir, qui passe par la négociation d'une convention avec le pouvoir fédéral. Je ne doute pas que vous y défendrez les francophones. Cependant, face à une situation globale inquiétante, je veux jouer le jeu positivement. Quelle que soit la majorité fédérale, il sera difficile de préserver les capacités globales des entités francophones. Je demande que l'on soit particulièrement attentif et inventif ce vendredi. En effet, vous engagerez, au-delà de l'avenir de votre gouvernement, celui de toutes les compétences de notre Communauté. Relayez votre fermeté auprès de vos collègues du gouvernement fédéral.

Mon groupe s'opposera à ce budget pour les raisons précédemment décrites. Je vous souhaite néanmoins bon succès pour la discussion de ce vendredi.

M. Léon Walry (PS). – Mme Corbisier et moi nous avons décidé de ne pas intervenir sauf si, et ce n'est pas du tout la coutume, Mme Bertieaux faisait preuve de mauvaise foi. Et je trouve que Mme Bertieaux a dépassé les limites. (*Vives protestations sur les bancs du MR.*) La conférence des présidents a décidé de la méthode d'organisation des débats. Mme Bertieaux y était présente et elle a été muette, une fois n'est pas coutume ! Elle a donc accepté la méthode et la façon dont on a travaillé. Aujourd'hui, elle feint de s'en indigner. (*Vives protestations sur les bancs du MR.*)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je suis choquée, monsieur Walry : ce n'est pas un débat budgétaire, c'est une parodie. J'en suis profondément choquée, ainsi que mon groupe.

M. Léon Walry (PS). – Nous allons donc faire œuvre utile et, à l'avenir, Mme Corbisier et moi et peut-être M. Cheron prendrons une initiative créative et utile. Nous proposerons d'entendre d'abord l'exposé du rapporteur, puis une intervention transversale des chefs de groupe et, enfin, des débats à thème avec la présence du ministre concerné, pendant au moins deux heures, soit cinq fois deux heures. À l'issue du débat à thème le concernant, le ministre répondrait. Ensuite, le ministre du budget interviendrait sur les matières plus transversales et entendrait d'éventuelles répliques. Nous allons faire cette proposition puisque, quand vous étiez à la tribune, vous avez uniquement contesté la méthode.

Sur le fond, j'en profite pour dire deux ou trois

choses. (*Colloques.*) Personnellement, je trouve que ce budget est exceptionnel. Il s'agit même d'un millésime mémorable. C'est un budget qui fait preuve d'innovation, comme le ministre l'a souligné. L'opération qui consiste à effectuer un transfert du fonds Écureuil vers le fonds « désendettement » est évidemment une idée géniale. Au risque de soulever le courroux de ma droite, j'insiste sur le fait que les membres du MR qui se sont succédé ici à la tribune pendant deux jours, ont dit tout et le contraire.

Dans un premier temps, ils ont fustigé les dépenses en disant que la première des priorités était de réaliser des économies. (*Protestations du MR.*) Ensuite, ils se sont succédé à la tribune et le leitmotiv de leur intervention était que l'on ne dépensait pas assez. À tel moment de la discussion, on réclame moins de dépenses et, à tel autre, on exige le contraire ! (*Protestations sur les bancs du MR.*) Cela s'appellerait-il un dédoublement de personnalité ? Le docteur Freud apparenterait ce comportement à de la schizophrénie. (*Colloques.*) En tout cas, il est vrai que les dépenses augmentent au même rythme que les recettes. Ces dépenses visent le bien-être des habitants de la Communauté française. Tous les secteurs sont évidemment refinancés. Donnons-nous satisfaction à tout le monde ? Non, bien entendu. Mais il est impossible de satisfaire tout le monde. Je pense cependant que nous vivons la fin de la période de désenchantement que nous avons connue avec les partenaires du MR. Voici le budget de l'espoir qui prépare un avenir différent, un avenir meilleur. (*Applaudissements.*)

M. le président. – La parole est à Mme Corbisier.

Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le président, je me suis exprimée clairement hier et je n'ai pas l'intention de recommencer aujourd'hui mon intervention. J'espère que chacun, qu'il soit membre du gouvernement ou du parlement, a pris note des remarques que j'ai avancées. (*Applaudissements.*)

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale conjointe est close.

8 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005

8.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous examinons d'abord les

articles des tableaux.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Les articles des tableaux sont adoptés. (*Ils figurent en annexe au compte rendu de la présente séance.*)

Nous passons à l'examen des articles du projet de décret.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Les articles sont adoptés. (*Ils figurent en annexe au compte rendu de la présente séance.*)

Le vote sur l'ensemble interviendra dans quelques instants.

9 Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005

9.1 Examen des articles et votes réservés

M. le président. – Nous examinons d'abord les articles des tableaux.

J'ai reçu un amendement n° 1 déposé par Mme Bertieaux et consorts, libellé comme suit : « À la DO 55, programme 5 : l'AB 60.01.59 « Équipement des hautes écoles » est augmentée de 20 100 euros, l'AB 63.01.59 « Équipement des hautes écoles officielles subventionnées » est augmentée de 30 680 euros, l'AB 64.01.59 « Équipement des hautes écoles libres subventionnées » est augmentée de 49 040 euros. À la DO 06, programme 9 : l'AB 12.04.91 « Gestion et exploitation de la Présidence – Contrats existants et petit entretien » est réduite de 30 000 euros, l'AB 12.07.91 « Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation » est réduite de 70 000 euros ».

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, je ne m'exprimerai pas longuement à ce sujet mais je pense qu'une explication est nécessaire étant donné que M. Walry ne semble pas avoir compris tout à l'heure. Il s'agit effectivement d'une augmentation en faveur des hautes écoles, assortie d'une diminution pour les cabinets ministériels.

M. le président. – Les votes sur l'amendement et sur l'article 1er sont réservés. Les autres articles du projet sont adoptés. (*Les articles figurent en annexe au compte rendu de la présente séance.*)

Il sera procédé dans quelques instants aux votes réservés et au vote sur l'ensemble du projet

de décret.

10 Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Écureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les hautes écoles, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française

10.1 Examen des articles et votes réservés

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles du projet de décret-programme. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

À l'article 3, Mme Bertieaux et consorts ont déposé un amendement n°1 ainsi libellé : « L'article 3 du projet de décret-programme est abrogé. »

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je m'inquiète seulement de savoir si M. Walry a compris. Le contenu de l'amendement contient sa justification.

M. le président. – Le vote sur l'article 3 et sur l'amendement est réservé.

Personne ne demandant la parole sur l'un des autres articles du projet de décret, ceux-ci sont adoptés. (*Les articles du projet de décret-programme figurent en annexe au compte rendu de la présente séance.*)

Il sera procédé dans quelques instants aux votes réservés et au vote sur l'ensemble du projet de décret.

11 Prise en considération d'une proposition de décret

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret portant le suivi des résolutions de la conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin, déposée par Mmes Jamoulle,

Bonni, Corbisier-Hagon, de Groote, M. Cheron (doc. 50(2004-2005) n°1.

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission des Relations internationales et des Questions européennes. (*Assentiment.*)

12 Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005

12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret dont nous avons adopté les tableaux et les articles.

– Il est procédé au vote nominatif.

76 membres ont pris part au vote.

50 membres ont répondu oui.

18 membres ont répondu non.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mmes Emmerly Isabelle, Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherolle Paul, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Grimberghs Denis, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompole Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Marchal Roland, Meureau Robert, Milcamps Guy, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu non :

M. Ancion Claude, Mme Bertieaux Françoise, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher

Pierre, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, de Clippele Olivier, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Fontaine Philippe, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mme Lissens Isabelle, M. Miller Richard, Mme Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Cheron Marcel, Dubié Josy, Feret Daniel, Galand Paul, Huygens Daniel, Petitjean Charles, Reinkin Yves.

Vote n° 1.

M. le président. – La parole est à M. Feret pour une justification de vote.

M. Daniel Feret (FN). – Le Front national s'est abstenu pour la même raison qu'il n'est pas intervenu dans ce débat, puisque ce décret sera très probablement invalidé par la Cour d'arbitrage. Nos juristes ont en effet décidé d'ester en justice et de demander à la Cour d'arbitrage d'annuler tous les décrets au motif que cette assemblée n'est pas complètement constituée. Cet avis est d'ailleurs partagé par le CRISP, organisme indépendant dont les conclusions sont très souvent admises par tous.

Dans la foulée, nous comptons également ester en justice au civil pour réclamer des dommages et intérêts au parlement de la Communauté française qui a une personnalité juridique. Il en ira de même pour tous les décrets qui seront adoptés de manière illégale dans cette assemblée, au nom de la démocratie, bien entendu !

13 Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2005

13.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n°1 de Mme Bertieaux et consorts à l'article premier.

– Il est procédé au vote nominatif.

76 membres ont pris part au vote.

50 membres ont répondu non.

22 membres ont répondu oui.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Ont répondu non :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mmes Emmery Isabelle, Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherolle Paul, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Grimberghs Denis, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompole Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Marchal Roland, Meureau Robert, Milcamps Guy, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu oui :

M. Ancion Claude, Mme Bertieaux Françoise, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher Pierre, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, de Clippele Olivier, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Dubié Josy, Fontaine Philippe, Galand Paul, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mme Lissens Isabelle, MM. Miller Richard, Reinkin Yves, Mme Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 2.

M. le président. - Nous passons au vote sur l'article 1er.

- Il est procédé au vote nominatif.

76 membres ont pris part au vote.

50 membres ont répondu oui.

22 membres ont répondu non.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'article est adopté.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme

Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mmes Emmery Isabelle, Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherolle Paul, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Grimberghs Denis, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompole Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Marchal Roland, Meureau Robert, Milcamps Guy, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu non :

M. Ancion Claude, Mme Bertieaux Françoise, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher Pierre, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, de Clippele Olivier, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Dubié Josy, Fontaine Philippe, Galand Paul, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mme Lissens Isabelle, MM. Miller Richard, Reinkin Yves, Mme Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 3.

M. le président. - Mon vote n'a pas été enregistré. J'ai voulu voter oui.

13.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. - Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

77 membres ont pris part au vote.

51 membres ont répondu oui.

22 membres ont répondu non.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mmes Emmery Isabelle, Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherolle Paul, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mme Jamoulle Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompole Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Marchal Roland, Meureau Robert, Milcamps Guy, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu non :

M. Ancion Claude, Mme Bertieaux Françoise, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher Pierre, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, de Clippele Olivier, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Dubié Josy, Fontaine Philippe, Galand Paul, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mme Lissens Isabelle, MM. Miller Richard, Reinkin Yves, Mme Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 4.

14 Projet de décret-programme portant diverses mesures concernant les Fonds budgétaires, le Fonds Écureuil de la Communauté française et le désendettement, les institutions universitaires, les hautes écoles, les internats, les centres psycho-médico-sociaux, les bâtiments scolaires, l'enseignement et le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française

14.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de Mme Bertieaux et consorts à l'article 3.

– Il est procédé au vote nominatif

77 membres ont pris part au vote.

51 membres ont répondu non.

18 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement est rejeté et l'article 3 est adopté.

Ont répondu non :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mmes Emmery Isabelle, Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherolle Paul, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mme Jamoulle Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompole Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Marchal Roland, Meureau Robert, Milcamps Guy, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu oui :

M. Ancion Claude, Mme Bertieaux Françoise, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher Pierre, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, de Clippele Olivier, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Fontaine Philippe, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mme Lissens Isabelle, M. Miller Richard, Mme Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Cheron Marcel, Dubié Josy, Feret Daniel, Galand Paul, Huygens Daniel, Petitjean Charles, Reinkin Yves.

Vote n° 5.

14.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif

77 membres ont pris part au vote.

51 membres ont répondu oui.

22 membres ont répondu non.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mmes Emmerly Isabelle, Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherolle Paul, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mme Jamoulle Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompole Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Marchal Roland, Meureau Robert, Milcampes Guy, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu non :

M. Ancion Claude, Mme Bertieaux Françoise, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher Pierre, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, de Clippele Olivier, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Dubié Josy, Fontaine Philippe, Galand Paul, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mme Lissens Isabelle, MM. Miller Richard, Reinkin Yves, Mme Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 6.

15 Projet de budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2005

15.1 Vote sur l'ensemble par assis et levé

M. le président. – Nous passons au vote, par assis et levé, sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote par assis et levé.

Le projet de budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2005 est adopté.

16 Proposition de décret modifiant le décret du 20 juin 2002 relatif au contrôle des communications des membres du gouvernement en vue d'élargir le contrôle aux communications de la présidence du parlement de la Communauté française

16.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

77 membres ont pris part au vote.

73 membres ont répondu oui.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, le parlement adopte. Le projet de décret sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

MM. Ancion Claude, Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bertieaux Françoise, Bidoul Véronique, Bonni Véronique, M. Borsus Willy, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Boucher Pierre, Brotcorne Christian, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mmes Corbisier-Hagon Anne-Marie, Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, de Clippele Olivier, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Mme Defalque Brigitte, MM. Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Destexhe Alain, Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. Dubié Josy, Elsen Marc, Mmes Emmery Isabelle, Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherouille Paul, Fontaine Philippe, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Galand Paul, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mme Jamoulle Véronique, MM. Janssens Charles, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompole Joëlle, MM. Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Mme Lissens Isabelle, MM. Luperto Jean-Charles, Marchal Roland, Meureau Robert, Milcamps Guy, Miller Richard, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Reinkin Yves, Mme Schepmans Françoise, MM. Senesael Daniel, Severin Jean-Marie, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 7.

17 Proposition de résolution relative à la gratuité des musées

17.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif

76 membres ont pris part au vote.

72 membres ont répondu oui.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance à la ministre-présidente du gouvernement dans la huitaine.

Ont répondu oui :

MM. Ancion Claude, Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bertieaux Françoise, Bidoul Véronique, Bonni Véronique, M. Borsus Willy, Mme Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Boucher Pierre, Brotcorne Christian, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mmes Corbisier-Hagon Anne-Marie, Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, de Clippele Olivier, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Mme Defalque Brigitte, MM. Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Mme Derbaki Sbaï Amina, MM. Destexhe Alain, Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. Dubié Josy, Elsen Marc, Mmes Emmery Isabelle, Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherouille Paul, Fontaine Philippe, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Galand Paul, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mme Jamoulle Véronique, MM. Janssens Charles, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompole Joëlle, MM. Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Mme Lissens Isabelle, MM. Luperto Jean-Charles, Marchal Roland, Meureau Robert, Miller Richard, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Reinkin Yves, Mme Schepmans Françoise, MM. Senesael Daniel, Severin Jean-Marie, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 8.

18 Voeux

M. le président. – Madame la ministre-présidente, mesdames, messieurs les membres du gouvernement, chers collègues, mesdames et messieurs, nous arrivons au terme de cette séance, normalement la dernière de cette année 2004, qui aura été particulièrement chargée.

La coutume veut que le président de l'assemblée vous adresse à cette occasion ses vœux de bonne fête de Noël et d'heureuse année. Je vous souhaite bien entendu à toutes et à tous de bien terminer cette année, qui fut politiquement très chargée et certainement éprouvante. Je vous souhaite donc de la terminer dans la sérénité et la douceur qu'apporte traditionnellement la célébration des fêtes. Il est vrai que la période de Noël, pour les croyants, comme pour les non-croyants d'ailleurs, est propice et riche en valeurs spiri-

tuelles. Je vous engage à cette recherche personnelle. Nous tous, femmes et hommes politiques, sommes particulièrement exposés dans nos vies publiques et dans nos vies privées. Cette période sera aussi celle de la détente, après avoir participé la semaine prochaine aux débats budgétaires régionaux. Ce sera la trêve des confiseurs, que je vous souhaite très joyeuse.

Dès lors, que l'année 2005 soit porteuse de bonheurs divers pour vous toutes et tous, membres du gouvernement, du parlement, agents du parlement, que je remercie pour tout le travail accompli, en particulier cette semaine, collaborateurs des groupes et des parlementaires, membres de la presse, qui nous ont singulièrement bien couverts cette semaine. Je vous souhaite les vrais bonheurs d'une existence entreprenante et stimulante.

Que, surtout, en 2005, nous puissions contribuer à l'affermissement de notre démocratie parlementaire, qui attend beaucoup de chacune et de chacun d'entre nous. Merci à toutes et à tous pour le travail accompli dans cette enceinte au cours des premiers mois d'une législature que nous espérons active sur le plan normatif et riche en débats de qualité. Permettez-moi de vous demander de transmettre à vos familles et à vos proches mes meilleurs vœux pour une année qui leur apporte également l'épanouissement désirable. Madame la ministre-présidente, mesdames, messieurs les membres du gouvernement, chers collègues, mesdames et messieurs, joyeux Noël et bonne année. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Il est de tradition que le chef du principal groupe de l'opposition prenne la parole en de telles occasions, en se montrant particulièrement agréable. Cette tradition sera respectée.

Monsieur le président, nous nous associons aux remerciements que vous avez adressés aux services du parlement, aux collaborateurs des groupes et des députés, ainsi qu'à la presse qui, ces derniers temps, n'a pas mesuré sa peine pour accompagner nos travaux.

L'année qui s'achève n'a pas été ordinaire. En 2004, nous avons tous été bouculés puisque nous avons connu une fin de législature, une installation du parlement et divers autres épisodes. Tous ceux qui nous entourent ont beaucoup travaillé et nous tenons à les en remercier.

Je voudrais à mon tour adresser mes vœux pour des fêtes heureuses et reposantes. Nous apprécierons tous d'avoir l'occasion de nous reposer et de voir régner autour de nous l'esprit de Noël. Je souhaite à toutes et à tous un très bon début

d'année. Avec notre président, je forme le vœu que notre parlement soit et demeure un lieu de démocratie qui attire les regards du plus grand nombre. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs.*)

19 Vote sur le projet de motion déposé par M. Walry et Mme Corbisier-Hagon en conclusion des interpellations jointes de Mmes Françoise Bertieaux et Anne-Marie Corbisier-Hagon et de MM. Marcel Cheron et Léon Walry à Mme Marie Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, concernant « le dossier de rénovation de son cabinet »

19.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion déposé par M. Walry et Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon.

– Il est procédé au vote nominatif

75 membres ont pris part au vote.

50 membres ont répondu oui.

21 membres ont répondu non.

4 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Brotcorne Christian, Mme Colicis Ingrid, M. Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groot Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, M. Elsen Marc, Mmes Emmery Isabelle, Fassiaux-Looten Françoise, MM. Ficherouille Paul, Fourny Dimitri, Furlan Paul, Grimberghs Denis, Istasse Jean-François, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompole Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Marchal Roland, Meureau Robert, Milcamps Guy, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Taminiaux Willy, Thissen René, Mme

Tillieux Eliane, MM. Vervoort Rudi, Wacquier Pierre, Walry Léon.

Ont répondu non :

Mmes Bertieaux Françoise, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Boucher Pierre, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mme Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, de Clippele Olivier, Mme Defalque Brigitte, MM. Destexhe Alain, Dubié Josy, Fontaine Philippe, Galand Paul, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mme Lissens Isabelle, MM. Miller Richard, Reinkin Yves, Mme Schepmans Françoise, M. Severin Jean-Marie.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Feret Daniel, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 9

M. le président. - Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 h 25 .*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

ANNEXE 1 : PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 20 JUN 2002 RELATIF AU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT EN VUE D'ÉLARGIR LE CONTRÔLE AUX COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Article 1^{er}

Ajouter à l'article 1er un alinéa 1er libellé comme suit :

Dans le décret du 20 juin 2002 relatif au contrôle des communications des membres du Gouvernement, les mots « Conseil de la Communauté française » sont remplacés par « Parlement de la Communauté française » aux articles 1er, 2 et 3.

Remplacer l'article 1er, 1^o, par :

Communications : les communications et campagnes d'informations de la présidence du Parlement de la Communauté française, du Gouvernement, d'un ou de plusieurs de ses membres, quel que soit le support médiatique, destinées au public, auxquelles ils ne sont pas tenus en vertu d'une disposition légale ou administrative et qui sont financées directement ou indirectement par des fonds publics.

Art. 2

Remplacer :

1^o l'article 2, al. 1 par :

Le contrôle des communications de la présidence du Parlement de la Communauté française et des membres du Gouvernement est confié à une commission permanente du Parlement de la Communauté française, ci-après dénommée « la commission ».

2^o l'article 3, § 1er par :

La commission est tenue de contrôler toutes les communications.

3^o l'article 3, § 2, al. 1er par :

La présidence du Parlement de la Communauté française, le Gouvernement ou un ou plusieurs des membres de celui-ci qui souhaitent lancer une communication ou une campagne d'information visée au paragraphe 1er doivent déposer, préalablement à la diffusion, une note de synthèse auprès de la commission.

4^o l'article 3, § 2, al. 4, par :

L'avis est négatif dans le cas où la communication ou la campagne vise, en tout ou en partie, la promotion de l'image personnelle du président du Parlement de la Communauté française, de celle d'un ou de plusieurs membres du Gouvernement ou de l'image d'un parti politique.

5^o l'article 3, § 4, al. 1er par :

Dans le cas où la communication ou la campagne d'information vise à promouvoir l'image personnelle du président du Parlement de la Communauté française, d'un ou de plusieurs membres du Gouvernement, la Commission applique les sanctions selon les modalités suivantes :

- pour une première contravention : un blâme au contrevenant avec parution dans la presse ;
- pour une deuxième contravention : imputation du quart du coût total de la communication au contrevenant ;
- pour une troisième contravention : imputation des trois quarts du coût total de la communication au contrevenant ;
- pour une quatrième contravention et les suivantes : imputation de la totalité du coût total de la communication au contrevenant.

Art. 3

Le présent texte entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

NB : Suite à l'adoption de la présente proposition de décret, l'intitulé du décret du 20 juin 2002 s'énonce dorénavant comme suit : Décret relatif au contrôle des communications de la présidence du Parlement et des membres du Gouvernement.

ANNEXE 2 : PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE À LA GRATUITÉ DES MUSÉES

Vu l'article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, qui postule que toute personne a droit à prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ;

Considérant que les musées constituent un pivot essentiel d'une approche culturelle dynamique des publics socialement et culturellement diversifiés ;

Considérant que la gratuité des musées s'inscrirait dans le cadre de l'éducation citoyenne ;

Considérant qu'en sa Déclaration de Politique Communautaire, le Gouvernement indique qu'il soutiendra les initiatives qui visent à mettre en place des tarifs préférentiels afin de favoriser et de permettre la participation des publics les plus défavorisés aux activités culturelles,

Considérant par ailleurs que le Gouvernement fera du renforcement des liens entre culture et école une priorité de cette législature ;

Considérant enfin que le Gouvernement ouvrira gratuitement les musées un jour par mois et soutiendra les actions de sensibilisation et d'accompagnement de services éducatifs dans les musées afin de garantir à tous les publics un accès facilité aux richesses du patrimoine de notre Communauté ;

Et qu'après une période de mise en œuvre de la mesure, il l'évaluera avec les musées et, le cas échéant, la généralisera en particulier pour les jeunes de moins de 18 ans.

Le Parlement de la Communauté française :

Tient à encourager une politique muséale ambitieuse et efficace qui offre des garanties d'accessibilité à tous ;

et recommande au Gouvernement de la Communauté française :

- d'exercer une vigilance assidue afin que les personnes qui actuellement ne constituent pas les publics réguliers des musées soient davantage ciblées par des mesures d'incitation ;
- de veiller à la finalisation et à la diffusion des résultats, le cas échéant, de la réflexion glo-

bale sur le thème de l'accessibilité aux musées confiée à l'Observatoire des Politiques culturelles ;

- de rendre effective au plus vite son intention de garantir la gratuité d'accès aux musées à l'égard de tous les publics, en tenant compte de la situation particulière des expositions temporaires ;
- de faire en sorte que cette journée de gratuité soit prioritairement le premier dimanche du mois plutôt qu'un mercredi ;
- de généraliser la gratuité d'accès dans les musées aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans accompagnant leurs parents ;
- d'évaluer les effets de cette mesure avec régularité ;
- de prendre contact avec le Gouvernement fédéral pour élaborer une politique concertée de gratuité et viser, autant que se peut l'harmonisation des initiatives en la matière afin de les rendre mieux perceptibles par le public.

J.F. Istasse

**ANNEXE 3 : PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2005**

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2005

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Rubrique A
MEMBRES

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Indemnités de la présidence	60.851,83 EUR	59.657,88 EUR	61.460,35 EUR	61.460,35 EUR	62.074,95 EUR	1.223,12 EUR	
02 Remboursement de dépenses	383.366,02 EUR	373.586,40 EUR	387.199,68 EUR	387.199,68 EUR	391.071,68 EUR	7.705,66 EUR	
01 Indemnités membres du Bureau						0,00 EUR	
02 Indemnités chefs de groupe politique							
03 Indemnités présidents commissions permanentes							
03 Enveloppes affranchies membres	39.000,00 EUR	29.657,00 EUR	39.000,00 EUR	39.000,00 EUR	39.000,00 EUR	0,00 EUR	
04 Frais de déplacements	360.000,00 EUR	389.590,80 EUR	360.000,00 EUR	360.000,00 EUR	360.000,00 EUR	0,00 EUR	
01 Indemnisation forfaitaire							
02 SNCB-réquisitoires (p.m)							
05 Remboursement de frais exposés	826.658,48 EUR	807.391,53 EUR	826.845,06 EUR	826.845,06 EUR	835.113,51 EUR	8.455,03 EUR	
06 Membres du Parlement et du Gouvernement	1.172.991,71 EUR	1.107.673,96 EUR	1.197.901,63 EUR	1.197.901,63 EUR	837.849,17 EUR	335.142,54 EUR	
07 Indemnités de départ	60.000,00 EUR	18.818,98 EUR	60.000,00 EUR	200.000,00 EUR	900.000,00 EUR	840.000,00 EUR	
08 Collaborateurs	831.064,76 EUR	880.455,79 EUR	839.375,41 EUR	899.375,41 EUR	847.769,16 EUR	16.704,40 EUR	
09 Cours de langues	10.000,00 EUR	16.040,00 EUR	18.000,00 EUR	18.000,00 EUR	18.500,00 EUR	8.500,00 EUR	
TOTAL	3.743.932,80 EUR	3.682.872,34 EUR	3.789.782,13 EUR	3.989.782,13 EUR	4.291.378,47 EUR	882.586,21 EUR	335.142,54 EUR

Rubrique B
PERSONNEL

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005		Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés	En plus	En moins		
01 Traitements et salaires	5.000,00 EUR	4.730.076,12 EUR	5.185.000,00 EUR	5.285.000,00 EUR	5.000.000,00 EUR	0,00 EUR		
02 Allocations de foyer/de résidence	30.000,00 EUR	26.491,12 EUR	31.000,00 EUR	31.000,00 EUR	31.000,00 EUR	1.000,00 EUR		
03 Allocations de résidence (P.M.)	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
04 Allocations familiales	90.500,00 EUR	104.990,32 EUR	90.000,00 EUR	105.000,00 EUR	106.565,17 EUR	16.065,17 EUR		
05 Indemnités fixes	590.000,00 EUR	631.903,34 EUR	600.000,00 EUR	600.000,00 EUR	640.000,00 EUR	50.000,00 EUR		
06 Allocations de fin d'année	165.000,00 EUR	158.782,86 EUR	169.000,00 EUR	169.000,00 EUR	170.000,00 EUR	5.000,00 EUR		
07 Pécule de vacances	360.000,00 EUR	335.736,59 EUR	245.000,00 EUR	245.000,00 EUR	410.000,00 EUR	50.000,00 EUR		
08 ONSS Cotisations patronales	650.000,00 EUR	774.987,59 EUR	700.000,00 EUR	775.000,00 EUR	710.000,00 EUR	60.000,00 EUR		
09 Assurance "Accident du travail"	25.924,06 EUR	23.423,14 EUR	35.000,00 EUR	35.000,00 EUR	30.000,00 EUR	4.075,94 EUR		
10 Indemnités diverses	0,00 EUR	8.132,49 EUR	4.000,00 EUR	4.000,00 EUR	4.000,00 EUR	4.000,00 EUR		
11 Personnel intérimaire	70.065,63 EUR	103.734,01 EUR	90.000,00 EUR	90.000,00 EUR	100.000,00 EUR	29.934,37 EUR		
12 Personnel au cachet	2.480,00 EUR	5.213,64 EUR	3.000,00 EUR	3.000,00 EUR	5.500,00 EUR	3.020,00 EUR		
13 Frais médicaux	14.873,61 EUR	7.469,88 EUR	7.000,00 EUR	7.000,00 EUR	7.000,00 EUR	7.873,61 EUR		
14 Missions personnel	14.873,61 EUR	19.718,25 EUR	15.000,00 EUR	15.000,00 EUR	25.000,00 EUR	10.126,39 EUR		
15 Service d'aide au personnel	74.368,06 EUR	74.368,06 EUR	74.368,06 EUR	74.368,06 EUR	74.368,06 EUR	0,00 EUR		
16 Divers personnel	3.718,40 EUR	11.484,61 EUR	5.500,00 EUR	5.500,00 EUR	22.000,00 EUR	18.281,60 EUR		
17 Formation	5.000,00 EUR	11.428,44 EUR	7.720,00 EUR	7.720,00 EUR	22.000,00 EUR	17.000,00 EUR		
18 Assurance "Soins de santé"	35.000,00 EUR	33.158,74 EUR	32.000,00 EUR	32.000,00 EUR	64.000,00 EUR	29.000,00 EUR		
19 Assurance "Revenus garantis"	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
20 Assurance "Personnel à l'étranger"	2.000,00 EUR	1.618,92 EUR	2.000,00 EUR	2.000,00 EUR	2.000,00 EUR	0,00 EUR		
21 Assurance "Décès"	3.500,00 EUR	7.814,52 EUR	5.700,00 EUR	5.700,00 EUR	7.900,00 EUR	4.400,00 EUR		
TOTAL	7.137.303,37 EUR	7.070.532,64 EUR	7.301.288,06 EUR	7.491.288,06 EUR	7.431.333,23 EUR	301.903,47 EUR	7.873,61 EUR	

Rubrique C
IMPRESSION-ABONNEMENTS,
DOCUMENTATION

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005		Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés			En plus	En moins
01 Documents et publications PCF	490.588,00 EUR	604.711,12 EUR	490.588,00 EUR	490.588,00 EUR	423.300,00 EUR	423.300,00 EUR		67.288,00 EUR
02 Abonnements - Périodiques	14.000,00 EUR	17.037,81 EUR	16.500,00 EUR	16.500,00 EUR	25.500,00 EUR	25.500,00 EUR	11.500,00 EUR	
03 Monographie	24.789,35 EUR	8.913,54 EUR	24.789,35 EUR	24.789,35 EUR	25.000,00 EUR	25.000,00 EUR	210,65 EUR	
04 Reliures-Archives	9.915,74 EUR	0,00 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR		
05 Études	566.731,61 EUR	595.766,47 EUR	603.000,00 EUR	603.000,00 EUR	650.000,00 EUR	650.000,00 EUR	83.268,39 EUR	
06 Reproductions payantes	124,00 EUR	61,73 EUR	124,00 EUR	124,00 EUR	124,00 EUR	124,00 EUR		
TOTAL	1.106.148,70 EUR	1.226.490,67 EUR	1.144.917,09 EUR	1.144.917,09 EUR	1.133.839,74 EUR	1.133.839,74 EUR	94.979,04 EUR	67.288,00 EUR

Rubrique D
IMMEUBLE EN PROPRIETE

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Entretien et réparations	55.000,00 EUR	222.568,79 EUR	250.000,00 EUR	250.000,00 EUR	250.000,00 EUR	195.000,00 EUR	
02 Nettoyage	120.630,66 EUR	134.444,28 EUR	129.764,49 EUR	129.764,49 EUR	145.000,00 EUR	24.369,34 EUR	
03 Assurances	5.000,00 EUR	373,32 EUR	5.000,00 EUR	5.000,00 EUR	5.000,00 EUR		
04 Divers	173.525,47 EUR	9.187,95 EUR	200.000,00 EUR	200.000,00 EUR	10.000,00 EUR		163.525,47 EUR
05 Sécurité	60.133,82 EUR	74.900,47 EUR	140.000,00 EUR	140.000,00 EUR	140.000,00 EUR	79.866,18 EUR	
06 Provision pour l'occupation de l'Hôtel de Ligne (P.M.)	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR			

TOTAL	414.289,95 EUR	441.474,81 EUR	724.764,49 EUR	724.764,49 EUR	550.000,00 EUR	299.235,52 EUR	163.525,47 EUR
--------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Rubrique E
CHAUFFAGE,
ELAIRAGE, EAU

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Eau	1.500,00 EUR	1.337,73 EUR	3.000,00 EUR	3.000,00 EUR	2.000,00 EUR	500,00 EUR	
02 Gaz	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
03 Electricité	25.000,00 EUR	22.235,49 EUR	35.000,00 EUR	35.000,00 EUR	27.000,00 EUR	2.000,00 EUR	
04 Chauffage	25.000,00 EUR	19.233,16 EUR	30.000,00 EUR	30.000,00 EUR	30.000,00 EUR	5.000,00 EUR	
TOTAL	51.500,00 EUR	42.806,38 EUR	68.000,00 EUR	68.000,00 EUR	59.000,00 EUR	7.500,00 EUR	0,00 EUR

Rubrique F
MOBILIER-MATERIEL

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Entretien	60.000,00 EUR	78.474,56 EUR	100.000,00 EUR	100.000,00 EUR	100.000,00 EUR	40.000,00 EUR	
02 Assurances	2.000,00 EUR	620,15 EUR	2.000,00 EUR	2.000,00 EUR	2.000,00 EUR		
03 Location	40.000,00 EUR	39.861,69 EUR	30.000,00 EUR	30.000,00 EUR	45.000,00 EUR	5.000,00 EUR	
TOTAL	102.000,00 EUR	118.956,40 EUR	132.000,00 EUR	132.000,00 EUR	147.000,00 EUR	45.000,00 EUR	0,00 EUR

**Rubrique G
FOURNITURES**

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Articles de bureaux	107.184,00 EUR	99.734,51 EUR	110.000,00 EUR	110.000,00 EUR	110.000,00 EUR	2.816,00 EUR	
01 papier							
02 enveloppes							
03 divers							
02 Documentation services	19.831,48 EUR	31.698,73 EUR	30.000,00 EUR	30.000,00 EUR	35.000,00 EUR	15.168,52 EUR	
03 Petit matériel & produits d'entretien	12.394,68 EUR	9.444,14 EUR	22.000,00 EUR	22.000,00 EUR	20.000,00 EUR	7.605,32 EUR	
04 Boissons - Alimentation	111.552,00 EUR	112.263,51 EUR	112.500,00 EUR	112.500,00 EUR	112.500,00 EUR	948,00 EUR	
05 Uniformes - Linge de maison	35.500,00 EUR	26.941,40 EUR	35.500,00 EUR	35.500,00 EUR	35.500,00 EUR		
01 achat							
02 entretien							
06 Produits pharmaceutiques (premiers soins)	371,84 EUR	267,22 EUR	371,84 EUR	371,84 EUR	525,00 EUR	153,16 EUR	
07 Fleurs, couronnes	9.915,74 EUR	7.155,25 EUR	6.500,00 EUR	6.500,00 EUR	6.500,00 EUR		3.415,74 EUR
08 Décorations du personnel	200,00 EUR	137,83 EUR	200,00 EUR	200,00 EUR	200,00 EUR		
09 Divers	743,68 EUR	3.619,89 EUR	743,68 EUR	743,68 EUR	3.500,00 EUR	2.756,32 EUR	
TOTAL	297.693,42 EUR	291.262,48 EUR	317.815,52 EUR	317.815,52 EUR	323.725,00 EUR	29.447,32 EUR	3.415,74 EUR

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Frais d'expédition - correspondance	2.498,94 EUR	2.455,04 EUR	2.400,00 EUR	2.400,00 EUR	2.500,00 EUR	1,06 EUR	
02 Télégrammes d'Etat	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
03 Téléphone/Télécopies/GSM/Internet	180.000,00 EUR	204.338,02 EUR	221.000,00 EUR	221.000,00 EUR	200.000,00 EUR	20.000,00 EUR	
01 Abonnements P.C.F.							
02 Abonnements personnels (y compris Présidence et membres du Bureau)							
03 Abonnements Internet							
04 Divers	0,00 EUR	6.601,69 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	5.000,00 EUR	5.000,00 EUR	
05 Coditel							
TOTAL	182.498,94 EUR	213.394,75 EUR	223.400,00 EUR	223.400,00 EUR	207.500,00 EUR	25.001,06 EUR	0,00 EUR

Rubrique I
PRIX & SUBVENTIONS

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Prix	25.000,00 EUR	34.093,73 EUR	42.000,00 EUR	42.000,00 EUR	42.000,00 EUR	17.000,00 EUR	
02 Subventions	31.184,00 EUR	29.817,72 EUR	33.000,00 EUR	33.000,00 EUR	33.000,00 EUR	1.816,00 EUR	

TOTAL	56.184,00 EUR	63.911,45 EUR	75.000,00 EUR	75.000,00 EUR	75.000,00 EUR	18.816,00 EUR	0,00 EUR
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	-----------------

Rubrique J
VEHICULES

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005		Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés			En plus	En moins
01 Location de garages & parcage	700,00 EUR	2.167,90 EUR	1.500,00 EUR	1.500,00 EUR	2.200,00 EUR	2.200,00 EUR	1.500,00 EUR	
02 Assurances voitures	12.032,35 EUR	14.671,03 EUR	15.000,00 EUR	15.000,00 EUR	17.000,00 EUR	17.000,00 EUR	4.967,65 EUR	
03 Taxes voitures (Timbres)	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
04 Location voitures, taxis	66.632,77 EUR	74.131,38 EUR	66.632,77 EUR	66.632,77 EUR	66.633,00 EUR	66.633,00 EUR	0,23 EUR	
05 Carburant	25.000,00 EUR	18.253,68 EUR	25.000,00 EUR	25.000,00 EUR	21.000,00 EUR	21.000,00 EUR		4.000,00 EUR
06 Produits d'entretien & articles d'équipement	2.000,00 EUR	2.384,55 EUR	2.000,00 EUR	2.000,00 EUR	2.000,00 EUR	2.000,00 EUR		
07 Réparations & entretiens voitures	2.000,00 EUR	0,00 EUR	3.000,00 EUR	3.000,00 EUR	1.000,00 EUR	1.000,00 EUR		1.000,00 EUR
TOTAL	108.365,12 EUR	111.608,54 EUR	113.132,77 EUR	113.132,77 EUR	109.833,00 EUR	109.833,00 EUR	6.467,88 EUR	5.000,00 EUR

Rubrique K
PROVISIONS POUR RISQUES &
CHARGES

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Provisions pour risques & charges	350.012,63 EUR	274.583,67 EUR	350.000,00 EUR	350.000,00 EUR	350.000,00 EUR		12,63 EUR
<u>TOTAL</u>	350.012,63 EUR	274.583,67 EUR	350.000,00 EUR	350.000,00 EUR	350.000,00 EUR	0,00 EUR	12,63 EUR

Rubrique L
RELATIONS PUBLIQUES

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005		Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés			En plus	En moins
01 Fête de la Communauté française	180.000,00 EUR	164.486,89 EUR	180.000,00 EUR	180.000,00 EUR	180.000,00 EUR			
02 Protocole & autres	99.579,00 EUR	103.227,92 EUR	60.000,00 EUR	60.000,00 EUR	100.000,00 EUR		421,00 EUR	
03 Colloques-journées d'étude	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	25.000,00 EUR		25.000,00 EUR	
04 Parlement jeunesse	25.150,00 EUR	24.167,22 EUR	25.150,00 EUR	25.150,00 EUR	25.000,00 EUR			150,00 EUR
05 Divers (salons littéraires)	100.973,38 EUR	51.129,32 EUR	80.000,00 EUR	80.000,00 EUR	80.000,00 EUR			20.973,38 EUR

TOTAL	405.702,38 EUR	343.011,35 EUR	345.150,00 EUR	345.150,00 EUR	410.000,00 EUR	25.421,00 EUR	21.123,38 EUR
--------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------

Rubrique M
RELATIONS INTERNATIONALES
BILATERALES

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Relations internationales bilatérales	137.525,00 EUR	121.997,52 EUR	150.000,00 EUR	150.000,00 EUR	150.000,00 EUR	12.475,00 EUR	
TOTAL	137.525,00 EUR	121.997,52 EUR	150.000,00 EUR	150.000,00 EUR	150.000,00 EUR	12.475,00 EUR	0,00 EUR

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Rubrique O
Relations internationales multilatérales

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 A.P.F.							
01 Dotation à la section de la Communauté française	160.835,89 EUR	160.835,89 EUR	160.835,89 EUR	160.835,89 EUR	195.836,00 EUR	35.000,11 EUR	
02 Dépenses de fonctionnement	0,00 EUR	510,70 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
03 Loyers & charges de l'immeuble à Paris	34.263,00 EUR	34.200,76 EUR	35.000,00 EUR	35.000,00 EUR	35.000,00 EUR	737,00 EUR	
04 Primes de dépaysement	7.800,00 EUR	0,00 EUR	8.000,00 EUR	8.000,00 EUR	0,00 EUR		7.800,00 EUR
05 Frais de missions	17.892,01 EUR	4.163,95 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		17.892,01 EUR
06 Assurance Immobilière	40,33 EUR	40,12 EUR	41,00 EUR	41,00 EUR	43,00 EUR	2,67 EUR	
08 Divers	0,00 EUR	-7.000,09 EUR	1.000,00 EUR	1.000,00 EUR	1.000,00 EUR	1.000,00 EUR	
02 Conseil interp. Consultatif de Benelux	25.000,00 EUR	24.722,36 EUR	30.320,00 EUR	30.320,00 EUR	32.035,00 EUR	7.035,00 EUR	
01 Dotation							
02 Dépenses de fonctionnement							
03 Association des secrétaires généraux	4.000,00 EUR	10.053,61 EUR	9.000,00 EUR	9.000,00 EUR	27.000,00 EUR	23.000,00 EUR	
01 Indemnités							
02 Autres							
04 CALRE					4.025,00 EUR	4.025,00 EUR	
TOTAL	249.831,23 EUR	227.527,30 EUR	244.196,89 EUR	244.196,89 EUR	294.939,00 EUR	70.799,78 EUR	25.692,01 EUR

Rubrique P
COLLABORATION DES
ASSEMBLEES FEDERALES

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Allocation forfaitaire au Sénat	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	
02 Personnel non permanent	361.758,50 EUR	303.228,90 EUR	350.000,00 EUR	350.000,00 EUR	353.500,00 EUR	8.258,50 EUR
<u>TOTAL</u>	361.758,50 EUR	303.228,90 EUR	350.000,00 EUR	350.000,00 EUR	353.500,00 EUR	8.258,50 EUR

**Rubrique R
INFORMATIQUE**

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Mises en œuvre, prestations entretiens, maintenance & réparations	20.000,00 EUR	2.428,88 EUR	25.000,00 EUR	25.000,00 EUR	81.507,39 EUR	61.507,39 EUR	
02 Evolution technologique (P.M.)	99.157,41 EUR	49.587,18 EUR	100.000,00 EUR	100.000,00 EUR	0,00 EUR		99.157,41 EUR
03 Maintenance (P.M.)	74.368,06 EUR	60.701,77 EUR	55.000,00 EUR	55.000,00 EUR			74.368,06 EUR
04 Développement et maintenance de logiciels	260.000,00 EUR	319.221,25 EUR	230.000,00 EUR	230.000,00 EUR	290.332,89 EUR	30.332,89 EUR	
05 Assurances	4.000,00 EUR	1.332,22 EUR	4.000,00 EUR	4.000,00 EUR	4.000,00 EUR		
06 Missions	2.478,94 EUR	170,00 EUR	4.000,00 EUR	4.000,00 EUR	2.779,25 EUR	300,31 EUR	
07 Formations	9.789,35 EUR	6.990,56 EUR	25.000,00 EUR	25.000,00 EUR	26.000,00 EUR	16.210,65 EUR	
08 Entretiens et réparations	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
TOTAL	469.793,76 EUR	440.431,86 EUR	443.000,00 EUR	443.000,00 EUR	404.619,53 EUR	108.351,24 EUR	173.525,47 EUR

Rubrique S
IMMEUBLES EN LOCATION

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Assemblées fédérales (P.M.)	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
02 Rue de la Loi, 15 (P.M.)	0,00 EUR	105,26 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
01 Loyer							
02 Charges locatives							
03 Nettoyage							
04 eau (p.m)							
05 électricité							
06 chauffage (p.m.)							
07 téléphone/fax/coditel							
08 assurance, entretien, divers							
09 parcage							
10 Aménagements							
03 Rue Royale, 72	2.379.783,64 EUR						
01 Loyer		1.883.161,75 EUR	2.120.000,00 EUR	2.120.000,00 EUR	2.162.400,00 EUR	96.116,36 EUR	
02 Impôts et taxes diverses							
03 Nettoyage		108.983,72 EUR	117.687,64 EUR	117.687,64 EUR	125.000,00 EUR		
04 Eau		658,38 EUR	1.000,00 EUR	1.000,00 EUR	1.000,00 EUR		
05 Electricité		88.590,18 EUR	75.000,00 EUR	75.000,00 EUR	95.000,00 EUR		
06 Chauffage		35.219,18 EUR	25.000,00 EUR	25.000,00 EUR	36.000,00 EUR		
07 Assurances			13.400,00 EUR	13.400,00 EUR	15.000,00 EUR		
08 Aménagements complémentaires		31.586,84 EUR	15.000,00 EUR	15.000,00 EUR	40.000,00 EUR		
09 Divers		1.173,60 EUR	1.000,00 EUR	1.000,00 EUR	1.500,00 EUR		
TOTAL	2.379.783,64 EUR	2.149.478,91 EUR	2.368.087,64 EUR	2.368.087,64 EUR	2.475.900,00 EUR	96.116,36 EUR	0,00 EUR

Rubrique I
TRAVAUX & DEPLACEMENTS DE
L'ASSEMBLEE

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005		Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés	En plus	En moins	En plus	En moins
01 Commissions & Commissions d'enquête	67.762,74 EUR	34.977,89 EUR	73.820,00 EUR	73.820,00 EUR	85.000,00 EUR	17.237,26 EUR		
02 Déplacements du Bureau & Conférence des Présidents	52.057,64 EUR	1.292,28 EUR	52.057,64 EUR	52.057,64 EUR	52.057,64 EUR	0,00 EUR		
03 Autres	14.873,61 EUR	0,00 EUR	14.873,61 EUR	14.873,61 EUR	14.873,61 EUR	0,00 EUR		
TOTAL	134.693,99 EUR	36.270,17 EUR	140.751,25 EUR	140.751,25 EUR	151.931,25 EUR	17.237,26 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR

Rubrique U
AAPF

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005		Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés			En plus	En moins
01 AAPF	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR		
<u>TOTAL</u>	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	9.915,74 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR

Rubrique V
Service des Médiateurs
PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Service des Médiateurs			10.000,00 EUR	10.000,00 EUR	5.000,00 EUR	5.000,00 EUR	

TOTAL	0,00 EUR	0,00 EUR	10.000,00 EUR	10.000,00 EUR	5.000,00 EUR	5.000,00 EUR	0,00 EUR
--------------	-----------------	-----------------	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	-----------------

Rubrique Dd
IMMEUBLES

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005		Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins	
01 Immeubles (aménagement)	146.200,00 EUR	1.139,22 EUR	175.000,00 EUR	175.000,00 EUR	175.000,00 EUR	28.800,00 EUR		
<u>TOTAL</u>	146.200,00 EUR	1.139,22 EUR	175.000,00 EUR	175.000,00 EUR	175.000,00 EUR	28.800,00 EUR	0,00 EUR	

Rubrique Ff
MOBILIER-MATERIEL-CŒUVRE
D'ART

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Mobilier - Matériel-Cœuvre d'art	167.894,00 EUR	205.697,27 EUR	197.894,00 EUR	197.894,00 EUR	198.394,00 EUR	30.500,00 EUR	
01 Mobilier - matériel							
02 Œuvres d'art							
03 Comité œuvres d'art							
TOTAL	167.894,00 EUR	205.697,27 EUR	197.894,00 EUR	197.894,00 EUR	198.394,00 EUR	30.500,00 EUR	0,00 EUR

Rubrique Jj
VEHICULES

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Véhicules	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		

<u>TOTAL</u>	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR
--------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

**Rubrique Rr
INFORMATIQUE**

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004		Crédits 2005	Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses	Prévus	Ajustés		En plus	En moins
01 Matériel	147.739,45 EUR	123.030,95 EUR	180.000,00 EUR	180.000,00 EUR	180.000,00 EUR	32.260,55 EUR	
02 Logiciels	48.339,24 EUR	2.311,70 EUR	60.000,00 EUR	60.000,00 EUR	60.000,00 EUR	11.660,76 EUR	
03 Provision	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR		
<u>TOTAL</u>	196.078,69 EUR	125.342,05 EUR	240.000,00 EUR	240.000,00 EUR	240.000,00 EUR	43.921,31 EUR	0,00 EUR

Rubrique Ss
IMMEUBLES EN LOCATION

PROJECTION BUDGETAIRE EN 2005

Libellés	Exercice budgétaire 2003		Crédits 2004	Crédits 2005		Différences 2003-2005	
	Crédits	Dépenses		En plus	En moins		
01 Immeubles extérieurs (en propriété)	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR			
TOTAL	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR	0,00 EUR

PROJECTION BUDGETAIRE 2005
DEPENSES COURANTES

LITTERA	CREDITS 2003	DEPENSES 2003	CREDITS PREVUS 2004	CREDITS AJUSTES 2004	CREDITS 2005	DIFFERENCES 2003-2005	
						En plus	En moins
A Membres	3743.932,80	3.682.872,34	3.789.782,13	3.989.782,13	4.291.378,47	882.588,21	
B Personnel	7.137.303,37	7.070.532,64	7.301.288,06	7.491.288,06	7.431.333,23	301.903,47	7.873,61
C Impression-Abonnements-Documents	1.106.148,70	1.226.490,67	1.144.917,09	1.144.917,09	1.133.839,74	94.979,04	67.288,00
D Bâtiments-4 et 6 rue de la Loi	414.289,95	441.474,81	724.764,49	724.764,49	550.000,00	299.235,52	163.525,47
E Chauffage-Eclairage-Eau-4 et 6 rue de la Loi	51.500,00	42.806,38	68.000,00	68.000,00	59.000,00	7.500,00	
F Mobilier-Matériel	102.000,00	118.956,40	132.000,00	132.000,00	147.000,00	45.000,00	
G Fournitures	297.693,42	291.262,48	317.815,52	317.815,52	323.725,00	29.447,32	
H PTT	182.498,94	213.394,75	223.400,00	223.400,00	207.500,00	25.001,06	
I Prix et Subventions	56.184,00	63.911,45	75.000,00	75.000,00	75.000,00	18.816,00	
J Transports	108.365,12	111.608,54	113.132,77	113.132,77	109.833,00	6.467,88	5.000,00
K Provisions pour risques et charges	350.012,63	274.583,67	350.000,00	350.000,00	350.000,00	0,00	12,63
L Relations publiques	405.702,38	343.011,35	345.150,00	345.150,00	410.000,00	25.421,00	21.123,38
M Relations internationales	137.525,00	121.997,52	150.000,00	150.000,00	150.000,00	12.475,00	
N Groupes politiques	3.131.894,14	3.127.334,48	3.168.904,42	3.178.904,42	3.270.436,81	138.542,67	
O A.P.F.	249.831,23	227.527,30	244.196,89	244.196,89	294.939,00	70.799,78	25.692,01
P Collaboration des assemblées fédérales	361.758,50	303.228,90	350.000,00	350.000,00	353.500,00		8.298,50
R Informatique	469.793,76	440.431,86	443.000,00	443.000,00	404.619,53	108.351,24	
S Immeubles extérieurs	2.379.783,64	2.149.478,91	2.368.087,64	2.368.087,64	2.475.900,00	96.116,36	
T Travaux et déplacement de l'assemblée	134.693,99	36.270,17	140.751,25	140.751,25	151.931,25	17.237,26	
U A.A.P.F.	9.915,74	9.915,74	9.915,74	9.915,74	9.915,74	0,00	
V Service des Médiateurs	0,00	0,00	10.000,00	10.000,00	5.000,00	5.000,00	
TOTAL	20.830.827,31	20.297.090,36	21.470.106,00	21.870.106,00	22.204.851,77	2.184.881,81	475.714,81

PROJECTION BUDGETAIRE 2005
DEPENSES DE CAPITAL

LITTERA	CREDITS 2003	DEPENSES 2003	CREDITS PREVUS 2004	CREDITS AJUSTES 2004	CREDITS 2005	DIFFERENCES 2003-2005	
						En plus	En moins
Dd Bâtiments	146.200,00	1.139,22	175.000,00	175.000,00	175.000,00	28.800,00	
Ff Mobilier-Matériel-Ceuvres d'art	167.894,00	205.697,27	197.894,00	197.894,00	198.394,00	30.500,00	
Jj Véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rr Informatique	196.078,69	125.342,05	240.000,00	240.000,00	240.000,00	43.921,31	
Ss Immeubles extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	510.172,69	332.178,54	612.894,00	612.894,00	613.394,00	103.221,31	0,00

PROJECTION BUDGETAIRE 2005

LITTERA	CREDITS 2003	DEPENSES 2003	CREDITS PREVUS 2004	CREDITS AJUSTES 2004	CREDITS 2005	DIFFERENCE 2003-2005	
						En plus	En moins
DEPENSES COURANTES	20.830.827,31	20.297.090,36	21.470.106,00	21.870.106,00	22.204.851,77	2.184.881,81	475.714,81
DEPENSES DE CAPITAL	510.172,69	332.178,54	612.894,00	612.894,00	613.394,00	103.221,31	0,00
	21.341.000,00	20.629.268,90	22.083.000,00	22.483.000,00	22.818.245,77	2.288.103,12	475.714,81